L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1380 - VENDREDI 1er JUILLET 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



• Presse équipée de la pesée : tonnage immédiat.
• Tous nos matériels sont en pneus basse pression : moins de tassement.
• Toutes les surfaces sont andainées (doublage des andains) : minimum de passages.
• Paille évacuée aussitôt pressée : pas de tas en bout de champ.

NOTRE ENGAGEMENT
contrats signés avec tarifs, date de règlement, observations diverses.

ACHETE PAILLE
en andains
(orge, blé, colza, etc)
à la tonne ou l'ha

NOS +

ACHETE PAILLE
pressée
en bout de champ, sous abri ou rendue à Puits

SARL De CHASSINEL 21400 Puits
Sarl 06 80 06 38 23 - Sylvie 06 80 37 00 50
Jean-Marie 07 78 70 79 92 - Cédric 06 68 57 44 90
La paille est indispensable pour l'élevage.
Depuis 20 ans, nous achetons de la paille pour nos clients éleveurs.

Jeunes Agriculteurs Bourgogne-Franche-Comté

Une ambition à la hauteur des enjeux



Les JA Bourgogne-Franche-Comté ont présenté la nouvelle équipe régionale et leur projet de mandature 2016-2018 à l'ensemble de leurs partenaires et acteurs de l'installation. La signature d'une Charte régionale engageant chacun à œuvrer dans le bon sens, a été le point d'orgue de cette manifestation. L'occasion aussi pour le syndicat des jeunes agriculteurs de faire partager une ambition à la hauteur des enjeux que les agriculteurs de demain devront relever. Une ambition et des projets qui montrent que la valeur ne se mesure pas à l'aune des années.

Page 16

Côte d'Or

› Val de Saône

La salle, aussi, a débordé



Nièvre

› FDSEA - JA

Rencontre avec la conseillère agricole de François Hollande



Yonne

› Environnement

Une charte pour l'avenir







Sommaire

Côte d'Or
04 • Production laitière: De mal en pis
05 • Val de Saône: La salle, aussi, a débordé
06 • Moissons: Anxiété chez les producteurs
07 • Énergies renouvelables: De l'électricité pour 50 000 personnes

Nièvre
08 • Rencontre avec la conseillère agricole de François Hollande
09 • Aid'agri Nièvre: Une dizaine de dossiers traités depuis six mois par les OPA
10 • Viticulture: Jérôme Despey au chevet des vignobles du Centre-Loire
11 • Nuit de l'agro-écologie au CFPPA du Morvan

Yonne
12 • Aléas climatiques: L'heure des comptes
13 • Chambre d'agriculture: Du pays du Matin calme à la Bourgogne
14 • Environnement: Une charte pour l'avenir

Bourgogne et ailleurs
15 • Agriculture et agroalimentaire: Qualité, filières, coopérations... La co-construction en action
16 • JA BFC: Des ambitions et une Charte pour construire l'avenir
17 • Sanitaire: Un nouvel arrêté ministériel pour accélérer l'éradication de l'IBR

Infos Services
18-19 • Pratique
20-21 • Analyses et tendances
22-23 • Petites annonces
24-27 • Annonces légales
28 • Magazine

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

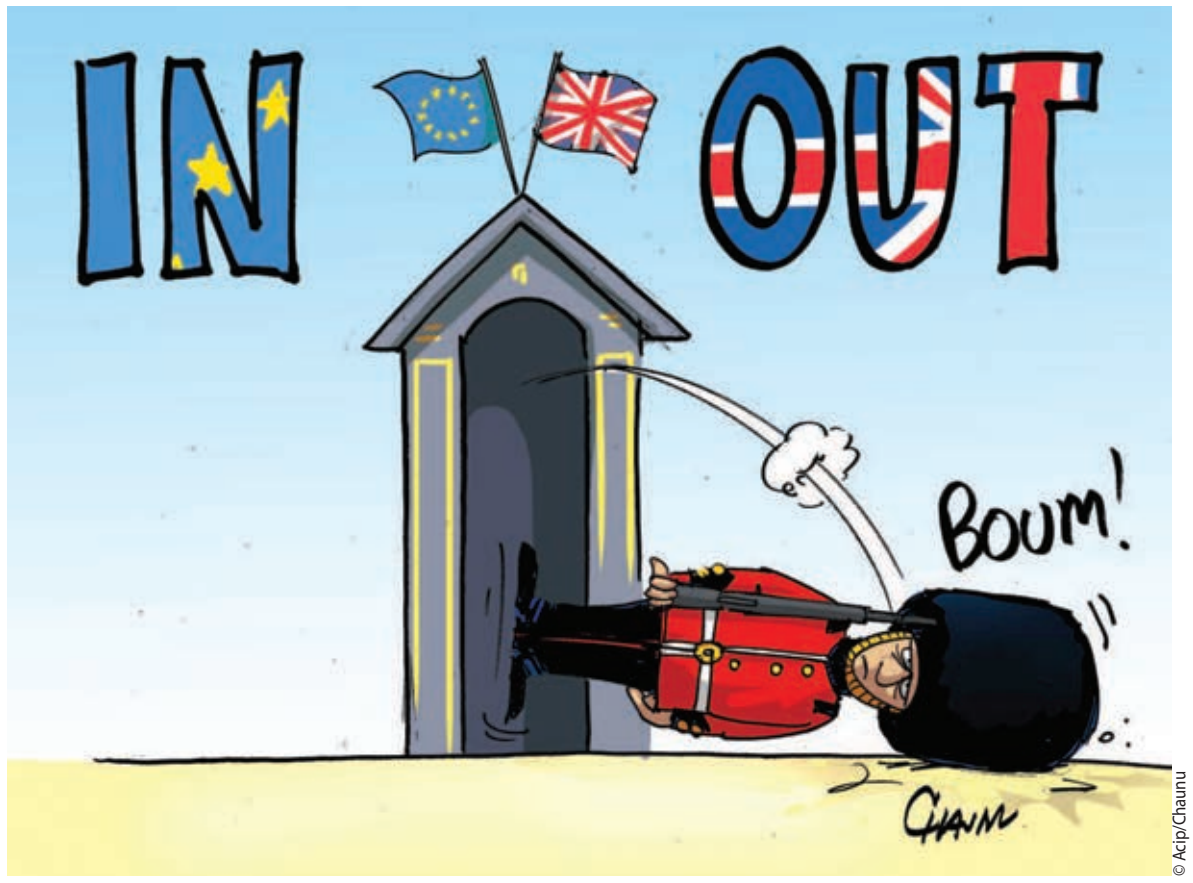
Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Brexit

Plus de questions que de réponses

Hors de la zone euro, la Grande Bretagne réalise la moitié de ses échanges agricoles et agroalimentaires avec l'Union européenne. Elle est le 3ème client de la France et son 6ème fournisseur.
Mais hors de l'Union, qu'en sera-t-il ?



© Acip/Chaunu

La forte baisse de la livre sterling observée depuis le 23 juin dernier traduit le désappointement des marchés financiers mondiaux après avoir appris qu'une majorité des Britanniques souhaite quitter l'Union européenne.
Mais cette dévaluation est moins accentuée qu'en 2008, en pleine crise financière. Et à court terme, elle est même une aubaine pour rendre la Grande Bretagne plus compétitive sur les marchés agricoles. Pour exporter par exemple, son blé fourrager et son orge vers l'Union européenne ou à destination des marchés tiers. Mais les ventes porteront quoi qu'il en soit sur des quantités réduites.
Le Royaume Uni réalise la moitié de ses échanges commerciaux de produits agricoles et agroalimentaires britanniques avec ses partenaires de l'Union.
Les enjeux commerciaux portent davantage sur l'industrie agroalimentaire et sur les fruits et légumes dont la Grande Bretagne est déficitaire. Celle-ci est le 3ème client (5,5 Mds d'€) de la France et son 6ème fournisseur (3,5 Mds d'€).

Trois scénarios

Nous ne savons ni quand, ni comment, le processus de sortie de l'Union européenne sera enclenché. Toutefois, il est dans l'intérêt des deux parties, aussi bien à Bruxelles qu'à Londres, de trouver un terrain d'entente favorable pour rendre les échanges commerciaux aussi aisés que possible.
En s'inspirant des accords commerciaux en vigueur entre l'UE et des pays tiers, trois scénarios sont envisageables.
Le Royaume Uni acquiert un statut identique à la Norvège et scelle dans ce cas de figure, un accord de libre-échange moyennant une contribution au budget européen, sans participation aux décisions politiques.
Elle est actuellement de 106 livres sterling par Norvégien. A titre de comparaison, la contribution au budget européen de la Grande Bretagne est de 153 livres par Britannique.
Si aucun accord commercial n'est conclu les échanges commerciaux sont soumis aux règles de l'OMC stricto-sensu, avec à la clé l'instauration de droits de douane.
Soit enfin, l'Union européenne opte pour un régime des échanges intermédiaire qu'il reste à définir.
Le prochain accord commercial dépendra du rapport de force que l'UE saura exercer sur la Grande Bretagne, réticente depuis quelques jours pour prendre la porte de sortie. Dans le contexte actuel, il est difficile d'imaginer que le Royaume Uni impose son calendrier de négociations ou qu'elle s'affranchisse d'un marché européen de 500 millions de consommateurs, à moins d'une heure de trajet par ferry, convoité par l'ensemble des pays la planète.

Quid des aides Pac

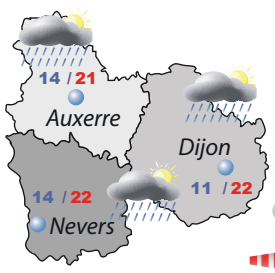
Quid des aides Pac perçues par les agriculteurs britanniques ? Ils les percevront pour 2017 et 2018 puisque le Royaume Uni continuera encore à financer le budget européen. Mais après ? Le gouvernement britannique conduira-t-il sa propre politique agricole en leur versant, entre autres les 3,9 milliards d'aides de la Pac qu'ils perçoivent actuellement.
A condition cependant que le Royaume ait les moyens budgétaires pour financer sa politique agricole. Car dans un contexte dépressif, la priorité du gouvernement britannique pourrait ne pas être l'agriculture. Et alors livrés à eux-mêmes, plus de 90 % d'entre eux seraient en faillite, selon certaines études d'experts. Mais la Grande Bretagne sacrifierait sa sécurité alimentaire et s'exposerait imprudemment à des marchés agricoles encore plus volatils et que sa livre sterling!

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 1er au 10 juillet 2016

Météo de la Bourgogne

#AGATE météo
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

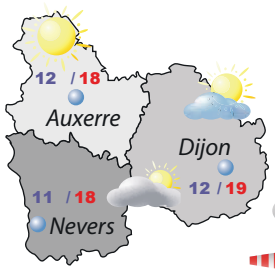
Vendredi 1er Juillet



Averses
Ce vendredi se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses averses. Les vents seront modérés.
T° mini : 10 à 12 °C
T° maxi : 21 à 23 °C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

St Thierry
Soleil : 05:54 - 21:47
Lune : 03:36 - 18:26

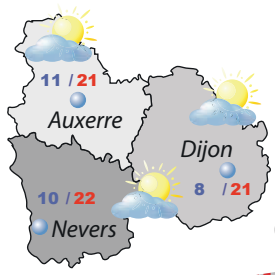
Samedi 2 Juillet



Beau temps
Le soleil sera bien présent et parfois accompagné de quelques nuages. Les vents resteront modérés.
T° mini : 10 à 12 °C
T° maxi : 18 à 20 °C
Vents : Ouest 20 km/h

St Martinien
Soleil : 05:55 - 21:47
Lune : 04:20 - 19:35

Dimanche 3 Juillet



Agréable
Un temps agréable et bien ensoleillé, avec quelques cumulus de beau temps. Les températures seront en hausse l'après-midi.
T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 21 à 23 °C
Vents : Ouest-Sud-Ouest 20 km/h

St Thomas
Soleil : 05:55 - 21:47
Lune : 05:11 - 20:38

Prévisions à 7 jours

Lundi 4 au Mercredi 6 Juillet :
Quelques passages nuageux et de belles éclaircies en perspective.
Vents : Nord à 20 km/h
T° mini. : 10 à 14 °C T° maxi. : 22 à 24 °C

Jeudi 7 au Dimanche 10 Juillet :
Des précipitations sont attendues pour jeudi et vendredi. Le week-end se déroulera sous de belles éclaircies.
Vents : Ouest-Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 8 à 14 °C T° maxi. : 17 à 19 °C

Session de la Chambre régionale d'agriculture

Une organisation en prise directe avec la réalité agricole

Session technique et séance émotion à Dannemarie sur Crète, où la Chambre régionale d'agriculture a convié ses élus a prendre connaissance de la nouvelle organisation des COR (comités d'orientation). Les dramatiques effets de la crise agricole ont remis la réalité économique des exploitations au premier plan.

Ce devait être une session technique, dédiée à la présentation des COR (Comités d'orientation), mais l'actualité agricole dramatique s'est invitée aux débats et la réalité a pris le pas sur l'organigramme, après que Frédéric Perrot, président de la FRSEA BFC, a pris la parole. C'est la voix vibrante d'émotion que le responsable syndical s'est fait le porte-parole du désespoir des campagnes, son cri d'alarme résonnera encore longtemps dans les têtes de tous les participants, tant ses mots et son ton ont sonné juste.

Sa parole a été droit au coeur de tous, sans exclusive ni parti pris, à l'évocation des *«conséquences terribles d'une situation de crise catastrophique, jamais vue encore dans sa durée, sa complexité et ses effets»*.

Beaucoup d'exploitations se trouvent prises au piège de *«ce tourbillon fatal»*, alors que les banques et les coopératives allignent des chiffres qui traduisent l'urgence *«de trouver rapidement des solutions concrètes»* pour sauver ce qui peut l'être chez les exploitants aux abois.

Ce cri d'alarme est pathétique et Frédéric Perrot en appelle à l'Etat et à la Région pour qu'ils répondent aux attentes des territoires agricoles en détresse ; à l'Europe aussi, quand il se dit partisan d'une *«Europe réaliste et pas d'une Europe des contraintes, qui pousse certains dans des voies extrêmes»*. Michel Renevier avait exprimé la même inquiétude, dans des termes différents en faisant allusion aux sept plaies d'Egypte qui frappaient l'agriculture régionale depuis plusieurs mois (grêle, inondations, pluviométrie excessive, problèmes de semis, resemis, récoltes difficiles, Pac...) Autant de maux qui n'épargnent personne, productions animales, productions végétales, viticulture...

Alors que la loi Nôtre s'applique difficilement et bouleverse les systèmes d'aide d'urgence locaux mis en place depuis des années, Christian Decerle se demande *«si les conseils régionaux ont bien pris la mesure de la dimension économique des transferts de compétences ?»* Selon la formule de Jen-Pierre Fleury, *«l'Etat a refilé la patate chaude aux régions»*, qui doivent maitenant assumer cette responsabilité dans l'immédiat et dans l'urgence. Daniel Prieur de son côté a soutenu ce propos en en appelant à *«un travail partagé entre le Conseil régional et les Conseils départementaux, pour redonner de l'espoir aux agriculteurs»*.

Il a aussi pointé du doigt les prochaines échéances budgétaires de la Pac dans la perspective de la sortie du Royaume-Uni, contributeur net à hauteur de quelques millions d'euros, qui risquent de manquer cruellement aux prochains programmes. Dénonçant au passage *«une politique de minerai»* dommageable à la production de viande bovine comme à la production de lait standard, il a fustigé *«le grand n'importe quoi de la Pac 2015»*.

Pour Christian Decerle, *«un monde paysan qui appelle au secours»* c'est *«un signal à ne pas négliger»*, et les effets de la révision des zones vulnérables risquent encore de provoquer *«une vague d'irritations»*. Toutes ces interrogations et ces alertes se manifestent alors que l'on est en pleine construction du schéma régional pour l'agriculture. Une construction en forme de co-construction comme la présidente de Région Marie-Guite Dufay l'appelle de ses voeux.

Toutefois prévient, Sylvain Marmier, président du COR Economie, *«attention à ce que les enjeux soient bien perçus, il s'agit bien de développement agricole et non pas de repli sur soi ou de décroissance agricole»*. L'agriculture a toute sa place dans l'économie régionale et de belles perspectives de développement comme l'a rappelé Sophie Fonquernie, vice-présidente du Conseil régional en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. *«La région est là pour redonner des perspectives à l'agriculture»*. Les premiers outils ont été déployés en ce sens (fonds de garantie, augmentation de l'enveloppe PCAE du premier appel à projet, audit des exploitations, conventions avec les départements..). Dans le cadre d'une dynamique de fonctionnement assumée comme celle *«d'une coopérative de compétences et d'actions»*.

Dans sa conclusion Christiane Barret a soutenu les atouts d'une région *«qui marche sur ses deux pieds : l'industrie et l'agriculture»*, tout en rappelant les mesures prise pour pallier certains effets de la crise agricole.
La promesse du solde de la Pac 2015 en septembre 2016 a été réitérée et celle d'une avance de 88% sur la Pac 2016 au 16 octobre a été annoncée. Côté zones vulnérables une prochaine réunion est prévue le 4 juillet afin de définir un nouveau zonage car *«les premières cartes ne conviennent pas»* et doivent être remises en chantier.

ANNE-MARIE KLEIN

Neuf comités d'orientation et autant de laboratoires d'idées

Les COR balaient largement tous les domaines de réflexion et d'action comme le souligne Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture. Les neuf COR devraient être rejoints par une dizième unité, un COR forêt, en attente d'un terrain propice à sa définition et son organisation. La session a donc été invitée à valider la composition et l'orientation des 9 COR, auxquels l'ensemble des organisations représentatives ont été invitées à participer. Véritables laboratoires d'idées, les COR sont des structures de réflexion ouvertes qui nourrissent la réflexion stratégique de la Chambre régionale. Dans chaque COR des personnes qualifiées côtoient des personnes ressources et des spécialistes qui forment un socle de compétences, organisés soit en sections spécialisées, soit par thématiques. Neuf COR sont aujourd'hui opérationnels et validés par la session de la Chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté.

COR «Economie», présidé par Sylvain Marmier.
COR «Transmission-Installation» présidé par Johan Javaux.
COR «Recherche Développement Formation Innovation», présidé par Stéphane Sauce.
COR «Elevage», présidé par Jean-Pierre Fleury, organisé en sections spécialisées (viande bovine, lait, ovins, caprins, porcs, équins, aviculture) et sections transversales (Génétique, IPG, PCAE-Bâtiments).
COR «Agronomie-Filières végétales», présidé par Vincent Lavier.
COR «Agriculture biologique» présidé par Claude Boursier.
COR «Viticulture» présidé par Roger Martin.
COR «Valorisation des ressources locales - VRL» présidé par Christian Morel.
COR «Territoires-Environnement» présidé par Etienne Henriot.

PRI info

Côte d'Or Devenir agriculteur ou agricultrice

Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'État). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle Sureau au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 40 99.

Saône et Loire Trouver un repreneur ou un associé

Vous souhaitez arrêter votre activité et la transmettre à un jeune ?
Vous souhaitez trouver un associé pour gagner en qualité de vie ou remplacer un associé sortant ?
La Chambre d'Agriculture facilite vos recherches grâce à un service unique en son genre : le Répertoire Départ Installation (RDI). Son principe est simple: vous mettre en contact avec des candidats qui correspondent à votre profil et vous accompagner pendant toute la durée d'essai avant l'installation effective. N'hésitez pas à contacter Gaël Pellenz au 03 85 29 57 33.

Yonne Le Point Info Transmission Association

Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet, Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à



► Agenda

13 et 14-08
Tractofolies à Venarey
Les membres du Lions Club Montbard Alésia organisent, avec trois autres clubs (Auxois-Morvan, Châtillon-sur-Seine et Tonnerre) une grande manifestation les 13 et 14 août à Venarey-Les Laumes, face au Muséoparc d'Alésia. Au programme : une exposition de tracteurs, d'anciens matériels agricoles et d'anciennes voitures, un concours d'attelages, des démonstrations de labours, une restauration, des produits régionaux et un final aérien. Renseignements : tractofolies2016.jimdo.com

► Bloc notes

Recherche maître d'apprentissage
Héloïse, 17 ans, souhaite suivre un Capa soigneur d'équidé en apprentissage sur le secteur de la Roche en Brenil. Issue de 2nde générale elle recherche un maître d'apprentissage (haras, exploitation d'élevage équin, centre équestre…) qui pourrait l'accueillir à partir du mois de septembre pour ses deux années de formation.
Renseignements :
SJE au 03 80 68 67 68
(Céline Flückiger)

Recherche maître d'apprentissage sur exploitation agricole
Une future étudiante en BTSA Productions Animales au lycée agricole de Fontaines (71) recherche un maître d'apprentissage pour démarrer sa formation en septembre 2016 et ce pour une durée de 2 ans. Bientôt diplômée d'un Bac Scientifique agricole, elle recherche un maître d'apprentissage en élevage bovin viande. Fille d'exploitant agricole, elle maîtrise les tâches liées à l'élevage et aux cultures et s'intéresse particulièrement à l'alimentation et à la génétique animale.
Pour en savoir plus sur ce profil, contacter Jennifer Asdrubal, jasdrubal@fdsea21.fr
ou 03 80 68 67 68



Production laitière

De mal en pis

Côte d'Or Conseil Élevage s'est réuni la semaine dernière en assemblée générale. Le président est revenu sur le difficile quotidien des éleveurs avant de porter des messages d'espoirs.

Forte inquiétude dans les propos de Guy Buntz, mardi 21 juin à Saint-Seine-l'Abbaye, lors du lancement de l'assemblée générale de Côte d'Or Conseil Élevage. La crise du lait est un *«véritable cataclysme»* pour les éleveurs selon le président. La situation *«dure et se complique sévèrement»* et les trésoreries vont *«de mal en pis»* avec de très bas prix et les caprices de la météo. *«De nombreuses questions pour l'avenir sont aujourd'hui sans réponse… Malgré tout, il ne faut surtout pas baisser les bras. Croyons toujours en notre profession passionnante»* insiste Guy Buntz, en rappelant l'utilité de Côte d'Or Conseil Élevage, constamment à l'écoute des éleveurs.

Nombreuses compétences
L'organisme propose plus que jamais ses services pour aider à passer ce mauvais cap. *«Nos compétences, y compris économiques, sont à votre disposition. Nous ne relâchons pas nos efforts pour vous apporter des services de plus en plus pointus»* précise le président, illustrant ses propos par gesta detect. La crise du lait a orienté le travail et les décisions du conseil d'administration de Côte d'Or Conseil Élevage : afin de prendre en compte les difficultés du plus grand nombre, le conseil a validé la mise à disposition gratuite de techniciens technico-économiques pour un diagnostic de crise approfondi (une dizaine d'éleveurs ont opté pour ce suivi), d'une technicienne spécialisée autour de la qualité du lait qui a fait cinq assistantes traites. Le Conseil d'administration a aussi réfléchi à la mise en place de services permettant de limiter les coûts avec des formules allégées restant pertinentes pour les éleveurs. Présent à cette réunion, Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, a apporté son soutien aux éleveurs en les invitant à mutualiser leurs compétences pour tenter de sortir gagnant de cette mauvaise passe.

Rapprochement avec Alysé
Le travail de rapprochement de Côte d'Or Conseil Élevage avec Alysé se consolide par des participations croisées aux différents conseils d'administration, par la gestion commune de tous les nouveaux projets : nouveaux services, réflexion suite à des demandes de rapprochements et d'un point de vue fonctionnel, de nombreux échanges de compétences comme ce fut le cas pour les réunions *«Bout de silo»* de l'automne dernier. Le Conseil d'administration a établi un planning de rapprochement avec projet de fusion au dernier trimestre 2017. Une nouvelle étape de ce rapprochement a été validée au cours de cette assemblée avec la création de la coopérative Côte d'Or Conseil Elevage, qui n'est donc plus une association.

AURÉLIEN GENEST



De gauche à droite : Nicolas Darbois, Marc Belvalette, Guy Buntz (secrétaire, directeur et président respectifs de Côte d'Or Conseil Élevage) et Vincent Lavier (président de la Chambre d'agriculture).


L'assemblée s'est déroulée à Saint-Seine-l'Abbaye comme chaque année.

Retour sur 2015 Échos de la réunion
Effectifs en baisse : au 31 décembre 2015, Côte d'Or Conseil Elevage comptait 194 adhérents soit une diminution de 8 élevages (4%) par rapport au 31 décembre 2014. Contrairement aux années précédentes, le nombre de vaches a aussi fortement diminué pendant l'année 2015 passant de 13 974 à 13 153 vaches présentes soit une diminution de 5,8 %. Cette plus forte diminution du nombre de vaches résulte de la diminution du nombre d'élevages mais aussi de la baisse du nombre de vaches par étable, ce qui n'était plus arrivé depuis de nombreuses années
Écarts importants : une analyse de Galacsy démontre d'importants écarts en coûts de production entre exploitations. Une différence de plus de 150 €/1000 litres est recensée entre les classes extrêmes. Les différences se situent sur l'ensemble des postes, les trois principales charges sont l'alimentation, la mécanisation et le travail.
Difficile conjoncture : la reprise de productivité observée l'an passé semble avoir été stoppée par la conjoncture : prix du lait et déficit fourrager ont contraint les élevages à ralentir leur production. Les races situées dans les systèmes les plus herbagers ont davantage marqué le pas. La conjoncture semble également impacter les effectifs de vaches: c'est la première année que le cheptel moyen diminue.
Bonne nouvelle d'un point de vue qualitatif : avec des effectifs identiques par troupeau, le taux cellulaire moyen sur la dernière campagne est de 306 000 cellules, soit une baisse de 50 000 cellules par rapport à l'année précédente. Il faut remonter à 2008 pour retrouver un tel niveau de résultat.
Du maïs pas si mauvais : comme l'été particulièrement sec le laissait présager, les rendements d'ensilage 2015 ont été catastrophiques. Néanmoins, tous les maïs ne présentent pas des valeurs médiocres. Au contraire, une proportion importante révèle des valeurs alimentaires de très bon niveau.
Craintes pour 2016 : la moyenne des exploitations analysées par Galacsy est dans une situation très déséquilibrée avec 65 euros de coûts de production non couverts par les produits. La stagnation du prix du lait sur 2016 risque d'aggraver encore cet écart.

L'innovation dans les services
Les services de Côte d'Or Conseil Élevage évoluent en fonction des besoins du terrain et des nouvelles technologies. A l'automne, avec la mise en place de Céto detect, les éleveurs ont pu bénéficier d'un indicateur supplémentaire sur l'acétonémie qui permet d'affiner la maitrise des débuts de lactation. En lien avec l'arrivée de ces nouveaux indicateurs, Côte d'Or Conseil Élevage a opté pour la mise à disposition gratuite en ligne des différentes données du contrôle laitier avec un pack spécifique dans Mil'klic. Pas moins de 90 éleveurs consultent dorénavant leurs données sur internet. L'accès aux données interprofessionnelles sur Mil'klic est aussi une véritable évolution pour mieux prendre en compte l'ensemble de la production dans le suivi et dans le conseil.
La possibilité de pouvoir évaluer l'état de gestation à partir d'un échantillon de lait est aussi une évolution majeure proposée depuis le 15 mai. Plusieurs éleveurs ont déjà fait le choix de ce service qui répond à des demandes ponctuelles ou complémentaires des suivis existants. Une nouvelle orientation a aussi été prise cette année sous l'impulsion d'éleveurs et de conseillers qui ont souhaité pouvoir travailler en groupes. Trois groupes d'éleveurs ont commencé à travailler ensemble sur la valorisation de l'herbe pour deux groupes et sur la conduite de l'élevage avec un robot de traite pour un troisième groupe.

Val de Saône

La salle, aussi, a débordé

Une réunion d'informations sur les crues était organisée mardi 21 juin à Brazey-en-Plaine.

La Chambre d'agriculture, la FDSEA et les JA de Côte d'Or avaient envoyé pas moins de 700 invitations. Les exploitants d'environ 80 communes val de Saône, de Chivres au nord de Pontailler-sur-Saône, secteurs subissant les impacts des crues des dernières semaines, étaient conviés à une réunion informative, en présence de Pierre Chatelon, chef du service agricole de la DDT. *«Nous sentions un grand besoin de communication sur les différentes démarches administratives à suivre, nous avions reçu de nombreux appels les jours précédents»* confiait le responsable professionnel Nicolas Michaud.

L'affluence enregistrée dans la petite salle de Brazey-en-Plaine confirmait cette attente du terrain.

Les participants ont appris sur place que la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle était déjà enclenchée sur plusieurs communes. Pour *«assurer le coup»*, les agriculteurs ont été invités à contacter leur maire si cette demande n'avait toujours pas été formulée auprès de la préfecture. *«Les dernières crues ont eu des impacts essentiellement sur l'agriculture, nous ne sommes pas sur une problématique liée à l'habitat. Il faut sensibiliser les maires si ces derniers ne le sont pas»* souligne Nicolas Michaud.



Soulagement pour les agriculteurs : les parcelles non semées en 2016 ne devraient pas être pénalisées.



Nicolas Michaud, Pierre Chatelon, Vincent Lavier et Jean-Luc Loizon ont répondu aux interrogations de la salle.

Des soutiens en cas de reconnaissance

La reconnaissance de la zone inondable en catastrophe naturelle résoudrait bien des problèmes, à l'heure où les inondations commencent à peser lourd dans les exploitations. Les parcelles non semées ou partiellement semées en 2016 ne seront pas pénalisées par rapport à la Pac. Comme l'avait annoncé le ministre de l'Agriculture début juin, le maintien de l'éligibilité aux aides de la Pac sera assuré (DPB, verdissement, paiement JA) si l'état de catastrophe naturelle est reconnu. Il sera également possible de déroger certaines règles s'appliquant au verdissement et en particulier au respect de la diversité des assolements et la présence de cultures fixatrices d'azote. La reconnaissance en catastrophe naturelle pourra engendrer le dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti, le report des cotisations sociales MSA pour alléger la trésorerie des exploitants. Le dispositif de l'année blanche bancaire pourra également être mobilisé.

Un dossier qui ne date pas d'hier

Suivie par les conseillers départementaux Emmanuelle Coint et Gilles Delepau, présents à chaque demande de la profession, cette réunion a permis à Vincent Lavier, Nicolas Michaud, Jean-Luc Loizon et Fabrice Faivre de revenir sur les différentes démarches mises en place sur la gestion et le suivi des inondations depuis mai 2013.
La profession fait tout son possible pour éviter ces sinistres du printemps et souhaite informer du mieux possible les agriculteurs du val de Saône sur l'avancée des dossiers.

AURÉLIEN GENEST

Dijon Céréales

L'agriculture façonne les paysages

Convaincu de la puissance du digital, Dijon Céréales a fait des réseaux sociaux un volet essentiel de sa communication grand public pour valoriser l'agriculture locale, ses femmes et ses hommes. Dernière preuve de l'engagement social-média du groupe: le lancement d'un grand concours photo en partenariat avec Côte-d'Or Tourisme sur le thème de l'agriculture et des paysages. Cette collaboration inédite entre un groupe coopératif agricole et une agence de développement touristique tend à souligner la complémentarité de ces deux secteurs dans le rayonnement et l'attractivité de la Côte-d'Or. Jusqu'au 31 juillet, les internautes sont invités à partager leurs plus belles photos de moisson en mentionnant la prise de vue et les hashtags : #MoissonDePhotos et #LaCotedOrJadore sur Twitter ou Instagram, par message privé Facebook à l'adresse de Dijon Céréales ou encore en ligne, via le formulaire dédié.
Attention, les photos doivent bien sûr être prises dans le département et respecter la thématique de la moisson. Toutes les infos sont à retrouver sur le site : www.moissondephotos.fr.
De nombreux lots à gagner autour du tourisme et des produits du terroir agricole, dont un séjour d'une semaine dans un gîte à Ampilly-le-Sec en Côte d'Or offert par les Gîtes de France de Côte-d'Or.

Publi-rédactionnel

GIRARD drainage

La Nouvelle Trancheuse est arrivée



Au centre, Jean Legrand et Patrice Girard, fils du fondateur de Girard Drainage, entourés d'Alain Troussard, des opérateurs de la nouvelle Gigant 3000 et des représentants d'Huntelmann.

Alain Troussard et son fils Thomas viennent d'investir dans une nouvelle trancheuse, une Gigant 3000 de la marque allemande Huntelmann. Le PDG, Mr Huntelmann, son gendre et sa direction commerciale Mr G.Kalbheim ont fait le déplacement pour la mise en route dans une parcelle de Jean Legrand à Epernay sous Gevrey, qui pour la petite histoire avait aidé Georges Girard et ses fils, à l'acquisition de leur première trancheuse Gigant. Avec l'arrivée de cette nouvelle machine, Girard Drainage entend augmenter sa productivité de 20% tout en améliorant la qualité et la précision de pose grâce à la gestion électronique embarquée ainsi que la sécurité et le confort de travail des opérateurs.
Cette trancheuse vient compléter les deux sous-soleurs que possède Girard Drainage, lui permettant ainsi d'intervenir rapidement sur toute la Bourgogne Franche-Comté mais également en Champagne Ardennes, Lorraine et région parisienne.
La Sté Huntelmann a profité de son déplacement en Bourgogne pour développer en concertation avec les équipes de l'entreprise Girard une nouvelle technique de pose qui sera dévoilée prochainement. Celle-ci devrait permettre d'améliorer l'efficacité du drainage en sols difficiles et sa pérennité.

GIRARD drainage
Depuis 60 ans
Route de Saulon la Rue 21220 Gevrey Chambertin - Tél : 03 80 52 13 32 - Fax : 03 80 52 55 63
Email : girard-sa@orange.fr

Moissons

Anxiété chez les producteurs

Jacques de Loisy, président de la commission *«Productions végétales»* de la FDSEA, dresse un tour d'horizon des grandes cultures du département.



Une bonne moisson est *«presque vitale pour un certain nombre de producteurs»* estime le Côte d'orien, qui aborde les dossiers politiques.

Le soleil se montre enfin. Il était temps pour des moissons 2016 qui approchent doucement mais sûrement. *«Elles ne seront pas spécialement en avance et ce n'est pas plus mal, une année précoce n'est pas forcément bon signe pour les plateaux»* indique Jacques de Loisy, estimant le début de la récolte du colza autour du 14 juillet.

Le président de la commission *«Productions végétales»* de la FDSEA espère une moisson *«honorable»* en Côte d'Or, même si le potentiel espéré en février-mars ne sera malheureusement pas *«pleinement conquis»*: *«la moyenne départementale devrait être à peu près honorable effectivement, enfin je l'espère. Les plateaux devraient remonter la donne, par rapport à ce qu'il sera récolté dans certains secteurs comme ceux du val de Saône»*. Les trois mois de pluie ont certes évité la sécheresse et les restrictions d'eau, mais malheureusement gorgé d'eau un certain nombre de parcelles : *«la plaine et le val de Saône ont souffert»* précise Jacques de Loisy, *«ce n'est pas bon signe pour le système racinaire des cultures, ni pour la bonne finition des grains, en particulier ceux du colza, culture n'aimant pas avoir les pieds dans l'eau trop longtemps»*. Les conséquences de l'excès d'eau sont déjà palpables dans les cultures de printemps, notamment le maïs et le soja, si tant est que ces derniers aient pu être semés. *«Nous avons aussi des problèmes sur les pois. Avec l'hiver doux, l'excès d'eau et l'épisode de gel, les plantes ont rapidement dépéri»* poursuit le Côte d'orien.

Les prix n'y sont toujours pas

Le président de la commission *«Productions végétales»* espère une moisson d'un autre niveau que les précédentes : *«les producteurs ne peuvent pas se permettre de vivre une quatrième année consécutive de déficit. Malgré un léger regain des cours ces derniers temps, les prix restent particulièrement faibles. Nous sommes encore bien loin des 180 euros pour la tonne de blé, niveau nécessaire pour équilibrer convenablement les charges. En colza, il nous faudrait au moins 400 euros la tonne. Il est important que tout le monde fasse une bonne moisson dans nos régions. C'est presque vital pour un certain nombre d'exploitations. Nous ne pourrons plus supporter le mauvais régime qui nous est infligé»*.

Jacques de Loisy fait allusion aux orientations du ministre de l'Agriculture : *«ce dernier va laisser l'agriculture française dans un bien triste état, au terme d'un quinquennat bien sombre. Ses MAE ne sont pas adaptées à nos régions et c'est vraiment dommage. Nous regrettons aussi que la Région ne prenne pas à bras le corps le dossier de la céréaliculture. Nous espérons les rencontrer pour avancer et espérer un redressement à court ou moyen terme»*.

Un mépris «rural»

Jacques de Loisy fait part de ses inquiétudes sur l'évolution de la Pac : *«l'équité entre producteurs et entre productions pose vraiment problème. Les charges sont pourtant les mêmes partout mais l'aide européenne est repartie de manière différente malgré les différences de potentiel. Le ministre laisse pour compte les productions céréalières à faibles potentiels, c'est un mépris certain pour les régions rurales. Les politiques se plaignent souvent des résultats électoraux : quand tout va mal, les gens se déplacent moins, ont des réactions plus fermes ou extrêmes. Je ne pense pas que les orientations prises ces temps-ci arrangent la situation. Pour ne rien arranger, la ministre de l'Environnement sort des anathèmes inconcevables d'un point de vue technique, sans le moindre fondement scientifique. Là, elle s'apprête à interdire les néonicotinoïdes, notamment sur le traitement des semences. Nous n'avons jamais vu un essaim d'abeilles se promener derrière un semoir de céréales fin octobre début novembre, alors que les orges sont semés… C'est un grand mépris vis-à-vis des producteurs et des salariés du milieu agricole. Ils sont trop peu reconnus. Il est vraiment temps que les aides européennes soit rééquilibrées en faveur des zones à faible potentiel et que le gouvernement tienne enfin compte des salariés, c'est la moindre des choses»*.

AURÉLIEN GENEST

Syndicalisme

Bienvenue à la FDSEA

Trois nouvelles employées sont arrivées ces dernières semaines à la Maison de l'agriculture.



Laëtitia Cabaret, Maryline Beaunée et Leslie Gard.

Ça bouge à la FDSEA de Côte d'Or, avec une création de poste et deux remplacements au sein du personnel. Leslie Gard, 29 ans et résidant Gevrey-Chambertin, a été la première à débarquer à Bretenière et remplace Christelle Faieta depuis le 9 mai. La nouvelle secrétaire du syndicat travaillait jusqu'à présent dans le commerce. Au contact direct avec les adhérents, Leslie Gard s'occupe plus particulièrement de la section des anciens exploitants et de la carte moissons. Laëtitia Cabaret, 32 ans, est arrivée le 1er juin. Son poste d'animatrice réseau est tout nouveau à la FDSEA qui souhaite relancer son animation terrain. Originaire d'Ile-de-France, habitant désormais La-Perrière-sur-Saône, Laëtitia Cabaret était responsable qualité au Moulin Decollogne d'Aiserey.

La troisième et dernière arrivante se nomme Maryline Beaunée. Cette jeune Dijonnaise de 26 ans est la nouvelle animatrice du syndicat et remplace Arnaud Ehrlacher depuis le 6 juin. Maryline Beaunée est titulaire d'un master de géographie et aménagement du territoire, spécialité espaces ruraux, depuis sa sortie récente du monde étudiant. Ses premières missions s'intéressent notamment aux dossiers inondations et à la prochaine édition de *«Nos Fermes ont la cote»*, opération de communication sur l'agriculture prévue à la rentrée.

AURÉLIEN GENEST

Énergies renouvelables

De l'électricité pour 50 000 personnes

Le plus grand parc éolien de Bourgogne-Franche-Comté a été inauguré la semaine dernière à Cussy-la-Colonne.


Le parc des Portes de la Côte d'Or comprend 27 éoliennes d'une puissance de deux mégawatts

Implanté sur les communes d'Aubaine, Bessey-en-Chaume, Montceau-et-Echarnant, Cussy-la- Colonne, lvry-en-Montagne et Santosse, le parc des Portes de la Côte d'Or comprend 27 éoliennes d'une puissance de deux mégawatts. Plus grand parc éolien de Bourgogne-Franche-Comté en service à ce jour, le parc des Portes de la Côte- d'Or, d'une puissance de 54 mégawatts, produira plus de 100 millions de Kwh chaque année, soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) des habitants de la ville de Chalon-sur-Saône (+ de 50 000 habitants). Il constitue le plus grand raccordement de France en nombre de kilomètres (80) avec trois postes source : Epinac, Beaune et Montagny-les-Beaune.

Sur une zone Natura 2000

Ce parc est emblématique de la bonne conciliation entre développement économique/ réindustrialisation des territoires et protection de l'environnement: il est implanté en zone Natura 2000 et aux portes du site des Climats de Bourgogne, patrimoine mondial de l'Unesco.

Une production d'énergie renouvelable motrice pour le territoire de la communauté de communes de Bligny-sur-Ouche, engagée dans une démarche volontaire et pionnière de transition énergétique (Tepos/TEPCV). Initié en 2001, le parc éolien des Portes de la Côte-d'Or a nécessité plus de 85 millions d'euros d'investissement (études, réalisation, développement et raccordement). La société RES a inscrit sa réalisation dans le développement de l'économie locale. Des entreprises régionales ont ainsi été mobilisées sur les différentes phases du projet à hauteur de 40% de l'investissement total par le biais de travaux de génie civil et électriques, la fourniture des mâts ou encore le raccordement (entreprises Rougeot, Francéole, Socater, Nexans...)

Territoire à énergie positive

Le parc des Portes de la Côte-d'Or participe activement de la démarche *«Territoire à énergie positive»* (Tepos) engagée il y a trois ans par la communauté de communes de Bligny-sur-Ouche. Cette même communauté de communes est également reconnue *«Territoire à énergie positive pour la croissance verte»* (TEPCV), depuis le 9 février 2015 ; deux démarches menées en partenariat avec l'Etat, l'ADEME et la région Bourgogne-Franche-Comté. Les recettes fiscales générées par ce parc sont réinjectées dans des dépenses dédiées à la transition énergétique et écologique (rénovation énergétique, biodiversité...). Le développement du parc éolien des Portes de la Côte d'Or participe aux objectifs définis par les schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) et éolien (SRE), qui fixent un objectif de développement de l'éolien de 2 100 MW d'ici 2020. Avec 600 MW en service à la fin de cette année, 30 % des objectifs seront atteints. Si on y ajoute les dossiers en contentieux et en cours d'instruction, on atteint 73 % des objectifs de 2020. D'ici à 2020, l'énergie éolienne sera la deuxième source d'énergie renouvelable derrière la biomasse en Bourgogne-Franche-Comté.

RES, un leader mondial

Le Groupe RES est l'un des leaders mondiaux dans le domaine du développement de projets d'énergies renouvelables avec des opérations à travers l'Europe, les Amériques et en Asie-Pacifique. Acteur majeur dans ce domaine depuis plus de trois décennies, RES est à l'origine de plus de 10 000 MW de capacité d'énergie renouvelable installée. En France, RES est à aujourd'hui à l'origine de plus de 650 MW de parcs éoliens terrestres et de centrales solaires au sol installés ou en cours de construction. La société est également active dans d'autres domaines renouvelables, tels que l'éolien en mer et dans des technologies clés comme l'effacement.
Pour plus d'informations: www.res-group.com.

Désherbage mécanique

Pour les bio mais pas que

Une démonstration d'écimeuse était proposée la semaine dernière à Ladoix-Serrigny.


L'écimeuse coupe l'infloresence de plantes indésirables, stoppe leur montée en graines et évite la dispersion de ces dernières.

Outil complémentaire de désherbage mécanique permettant de limiter la multiplication des adventices montées à floraison, l'écimeuse a fait l'objet d'une démonstration jeudi 23 juin sur une parcelle de lentilles de Frédéric Rossignol, agriculteur bio à Ladoix-Serrigny. *«Le groupement de développement bio de Côte d'Or avait la volonté d'aborder cette thématique devant les nouveautés du marché»* indique Jérémie Nobs, conseiller agroéquipement à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, qui détaillait les possibilités d'utilisation de ce type de machine : *«elle peut servir dans le soja pour écimer les chénopodes, dans des céréales pour lutter contre la folle avoine, le vulpin ou encore le ray grass. Nous pouvons imaginer bien d'autres utilisations, comme l'élimination de la sanve dans le colza à l'automne... Je pense également à certains agriculteurs qui cultivent du colza associé à du sarrasin pour déjouer les insectes ravageurs : l'écimeuse peut être utile pour maitriser le salissement, le sarrasin montant en graines avant l'hiver»*.

Longtemps réservée à l'agriculture biologique, l'écimeuse trouve de plus en plus d'intérêt chez les agriculteurs conventionnels. *«La présence de plusieurs d'entre eux aujourd'hui en est la preuve»* constate le conseiller, *«l'année à fort salissement que nous connaissons fait d'autant plus réfléchir les exploitants, surtout si les résultats du désherbage chimique ne sont pas satisfaisants»*.
D'un coût minimum de 11 000 euros (pour une largeur de 6 mètres), l'achat d'une écimeuse doit être raisonné collectivement d'après Jérémie Nobs : *«on peut très bien ne pas être amené à ne pas l'utiliser pendant une année, son utilisation n'est pas systématique. Mieux vaut l'avoir à plusieurs pour amortir du mieux possible cet investissement faisant indéniablement partie du panel de matériel de désherbage mécanique»*. Frédéric Rossignol, dont le Gaec comprend quatre associés, travaille avec plusieurs exploitations et utilise cette machine dans plusieurs cultures : dans son tout premier essai de lentilles, destiné à la vente directe, et sur d'autres parcelles, notamment du soja pour lutter contre les chénopodes.

AURÉLIEN GENEST


Une trentaine d'agriculteurs avaient fait le déplacement chez Frédéric Rossignol, au centre au premier plan.

▸ Agenda

1er et 2/07 2ème Étang du folk à Chevenon

La 2ème édition du Festival L'étang du folk à Chevenon propose une programmation Folk, rock et blues, ce vendredi 1er et samedi 2 juillet. Deux scènes sont installées pour écouter Songhoy blues, Jake Isaac, King Dalton, Dirty deep, Don Cavalli, Fiona Walden, The Shiels, The missing season, Alasakan tin soldiers, Trotor machine, Dick Beavers swing, aux abords de l'étang de Chevenon. Tarifs : 1 soirée, 18 euros, pass 2 soirées, 30 euros. Tarifs réduits pour les 12-25 ans, les plus de 65 ans, les demandeurs d'emploi, les étudiants et les retraités (14 et 24 euros).

1er et 2/07 Fête de l'andouillette et du vin blanc à Clamecy

La La traditionnelle Fête de l'andouillette et du vin blanc de Clamecy est organisée ce vendredi et ce samedi par le Lions club, plusieurs bars et restaurants des vieilles rues de la ville. Depuis 1977, la spécialité charcutière locale est ainsi mise en valeur, notamment grâce à l'élection de «Miss andouillette» et aux concours de la meilleure andouillette et du plus gros mangeur d'andouillette. Des concerts agrémenteront le tout. Contact : 03 86 27 02 51.

Du 15 au 17 juillet

Festival «Bêêêle et laine» à Saint-Saulge

Bêêêle et laine, le 1er Festival des moutons et de la laine, se tiendra les 15, 16 et 17 juillet à Saint-Saulge. Organisé par l'espace socioculturel Coeur du Nivernais, et gratuit, ce festival mêlera les jeux et animations, ateliers, expositions, démonstrations de tonte, conférences et concerts, stands d'artisanat et rando-moutons ainsi que des visites d'exploitations. Informations et programme : Espace socioculturel Coeur du Nivernais, 1 Place de la République, 58330 Saint-Saulge et par téléphone au 03 86 58 21 10 ou sur le site internet www.escn58.info.



Rencontre avec la conseillère agricole de François Hollande

«Derrière les enjeux, il y a des femmes et des hommes»...

En marge du déplacement du Président de la République, dimanche 26 juin, au mémorial de Dun-les-Places, une rencontre a été organisée à la mairie de Brassy, entre la conseillère agricole de François Hollande et les responsables FDSEA/JA de la Nièvre. L'occasion de remettre quelques dossiers sur la pile...



La conseillère agricole de la présidence de la République, Marie-France Cazalère (au centre), entourée de Clément Blandin et Stéphane Aurousseau, les présidents des JA 58 et de la FDSEA 58, ainsi que de Mme Higinnen et de M. Croguennec, la sous-péfète de Château-Chinon et le nouveau DDT de la Nièvre, dans la salle de réunion de la mairie de Brassy.

«*L'ambiance était détendue. La conseillère était très souriante mais nous ne savons pas si elle avait bien conscience de la gravité de la situation. Derrière les enjeux agricoles pour le département, il y a des femmes et des hommes*» s'épanchait Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA58, à la sortie de la rencontre vers 12h15. Lui ainsi que Clément Blandin, le président des JA 58, Emmanuel Bernard, Didier Ramet, Philippe Rault, Michel Loison, Cédric Bernier et Florent Point, ont pu échanger durant plus d'une heure sur les dossiers agricoles nivernais avec Marie-France-Cazalère, qui est devenue la conseillère agriculture, développement rural et pêche de l'Elysée depuis un peu plus d'un mois. Elle est issue du ministère de l'Agriculture et connaît donc bien la situation des paysans français. Venu dans l'hélicoptère du Président et repartie avec lui vers le stade de Lyon, où allait se dérouler le match de l'Euro des Bleus contre l'Irlande, Mme Cazalère a pris le temps d'écouter les responsables syndicaux agricoles, qui avaient solliciter l'entretien avec la présidence depuis plusieurs semaines. Mme Higinnen, la sous-préfète de Château-Chinon et référente «*élevage*» du préfet dans le département et le nouveau Directeur départemental des territoires (DDT), M. Bernard Croguennec, participaient à l'entretien.

Revendications conjoncturelles...

Formellement, la FDSEA et les JA avaient préparé le rendez-vous. Un dossier de 9 pages a été remis à la conseillère agricole qui fait une présentation succinte de la ferme Nièvre, formule les propositions du réseau syndical sur l'accompagnement conjoncturel des agriculteurs, puis sur leur accompagnement structurel, et enfin développe le sujet particulier de l'installation dans le département.

Très précis, les responsables agricoles ont demandé à l'Etat «*d'agir au plus vite pour activer les versements des sommes manquantes de la Pac*», «*l'accélération du paiement des indemnités sécheresse*», «*l'évolution des conditions d'éligibilité à l'aide au blocage des animaux lié à la FCO*» dont le traitement demeure par trop «*rigide et technocratique*» selon les syndicats majoritaires, mais aussi, suite aux intempéries du printemps 2016, «*le déclenchement des procédures de calamités agricoles, le maintien du paiement des DPB sur les surfaces impactées, la possibilité d'utiliser les jachères en dérogeant aux règles communautaires sur le verdissement, la mise en place de mesures fiscales de dégrèvement et de remises gracieuses pour les exploitations concernées et le report ou la prise en charge des cotisations sociales*».

Quant à la chute des cours et face à «*une baisse de la consommation marquée*» (-4,6%), FDSEA et JA 58 ont sollicité «*un geste de l'Etat pour accompagner les éleveurs dans la prise en charge financière du maintien des animaux en ferme*» pour un coût estimé de 2,20 euros par jour et par animal, et «*la mise en place de mesures de dégagement de marché permettant de l'assainir dans les meilleurs délais*».

… et demandes structurelles

Sur l'aspect structurel, le plus développé par les syndicalistes, 8 propositions ont été faites à la conseillère de l'Elysée. Sur la prochaine réforme des Zones défavorisées simples (ZDS), qui concernent 70% du territoire nivernais, les délégués ont demandé de «*mobiliser tous les outils permettant le maintien du zonage et du budget existant*» car «*si la réforme avait pour conséquence d'exclure les éleveurs de nos régions herbagères et bocagères, elle passerait à coup sûr à côté de ses objectifs initiaux*». Sur le volet grandes cultures, demande a été formulée d'un «*moratoire immédiat sur le niveau de prélèvement opéré sur les fonds du premier pilier au titre du paiement redistributif*», de «*dégager des enveloppes complémentaires pour accompagner les productions de grandes cultures de notre zone au travers d'un dispositif de compensation des handicaps spécifiquement dédié aux productions végétales*» et de «*ne pas engager la France vers des restrictions d'usage de produits phytosanitaires aux conséquences dramatiques en l'absence d'alternatives*» (périmètres de protection des tiers, glyphosate, néocotinoïdes). En terme d'élevage, le document insiste sur le point de «*renforcer les travaux en cours sur la valorisation de l'origine France en restauration collective, en systématisant les conventions avec les gestionnaires des collectivités, en tendant vers l'objectif 100% origine France en restauration hors foyer (RHF) et en mettant en place, sous la responsabilité des préfets, un tableau de bord mensuel de l'origine des produits, lequel sera communiqué à la profession*». FDSEA/JA demandent aussi de «*clarifier l'étiquetage des viandes pour redonner confiance au consommateur, en rendant obligatoire l'origine dans les produits transformés et en réformant le système des étoiles en grande distribution*». Ils appellent aussi l'Etat à «*mobiliser l'ensemble de ses corps sur la recherche de marchés à l'export pour ouvrir de nouveaux contrats commerciaux*». Concernant la main d'œuvre, les syndicalistes demandent à l'avenir «*de bien vouloir tenir compte de la main d'œuvre salariée dans l'application de la transparence des aides Pac*» et, sur le compte pénibilité, «*la suppression du facteur pénibilité agents chimiques*» (puisque les salariés doivent être titulaires du Certiphyto) et «*la prise en compte de l'accord national de septembre 2015 pour la mise en oeuvre de la complémentaire et/ou des versements santé, prévoyant notamment une clause d'ancienneté de 3 mois avant d'affilier son salarié*». En fin d'entretien, les JA58 ont particulièrement insisté sur le problème de l'installation, en mettant en balance les 27 passages en CDOA pour demander les aides de l'Etat en 2015 et le fait que près de la moitié des exploitants vont passer la main dans les années qui viennent...

La conseillère a repris l'hélicoptère présidentiel quelques minutes après : avec de quoi nourrir la réflexion du Président pour les mois à venir ?

EMMANUEL COULOMBEIX

Aid'agri Nièvre

Une dizaine de dossiers traités depuis six mois par les OPA

Réunies au sein d'une association participative qui mêle leurs compétences, 13 organisations professionnelles nivernaises proposent un accueil et un accompagnement gratuit aux agriculteurs qui traversent une mauvaise passe. Après six mois d'activités, la structure a déjà commencé à traiter une dizaine de dossiers.

Des éleveurs allaitants ou laitiers, un céréalier, un producteur d'oeufs, un viticulteur... Ils sont une dizaine d'agriculteurs nivernais, depuis le début de l'année, à avoir fait la démarche de demander de l'aide à Aid'Agri Nièvre. Cette structure, qui au départ devait s'appeler Agir agri Nièvre, avant que les fondateurs ne s'aperçoivent que le nom avait déjà été déposé à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), est une association loi 1901, portée par les OPA membres, afin de combiner les compétences et de répondre aux besoins d'accompagnement des agriculteurs qui la contactent. Les 13 membres partenaires (Axereal, CerFrance, Chambre d'agriculture, Crédit agricole, FDSEA, Coordination rurale, GDS, Groupama, Jeunes agriculteurs, MSA, Safer, Sicafome et Sicagemac) mettent chacun un tiers de confiance issu de leurs rangs à la disposition des agriculteurs qui estiment qu'ils éprouvent des difficultés anormales sur leurs exploitations. *«Parallèlement à l'AMR58, qui concentre son action au profit des agriculteurs en procédures collectives qui n'avaient pas pu toucher leurs ATR, Aid'agri Nièvre se fixe comme objectif d'apporter un soutien moral, social, économique et/ou technique à tous ceux qui l'appellent»* explique Stéphane Lafranchise, le directeur de la FDSEA58, pour qui *«quelles que soient les obédiences des agriculteurs, le sujet est trop grave pour qu'on s'amuse à spéculer»*. Le siège de l'association se situe d'ailleurs à la Chambre d'agriculture, avec un numéro d'appel (03 86 93 40 00) identique (en plus des numéros des référents) et si Aid'agri est présidée par Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA, sa trésorière est Claire Bruandet, présidente du Comité départemental de la MSA, et son vice-président, Eric Bertrand, président de la Chambre. Chaque OPA membre (ainsi que l'administration qui est invitée) siège au Conseil d'administration où sont prises toutes les décisions, *«de manière participative»*, et verse une cotisation annuelle de 150 à 200 euros. *«Même si nous ne partageons pas tous les contours du Programme agricole départemental (PAD) signé il y a deux ans, cette structure en constitue un des axes prioritaires»* souligne Stéphane Lafranchise qui précise toutefois que *«nous sommes sans prétention. Nous apprenons en marchant et si nous voulons être le plus en empathie possible avec les agriculteurs en situation difficile, nous ne promettons pas de régler tous les problèmes!»* Juste de chercher des solutions en mutualisant les compétences face à des difficultés de différentes natures qui sont souvent imbriquées.

Procédure pré-établie

Concrètement, l'agriculteur qui se sent fragilisé peut appeler l'association ou l'un de ses tiers de confiance (les référents de chaque OPA), pour évoquer son problème, *«qui découle souvent d'autres difficultés non détectées avant»*. L'objectif est toujours d'aider à redresser la barre. Pour cela, la procédure est cadrée : le tiers contacté sert de fil rouge à l'agriculteur durant tout l'accompagnement et se charge de mettre en œuvre les contacts avec les autres partenaires. Un rendez-vous est pris avec l'agriculteur, pour l'écouter, identifier le problème, essayer de réaliser un pré-diagnostic *«pour évaluer la situation et les éventuelles solutions et proposer un accompagnement»*. Si l'agriculteur est d'accord, il signe un document de rupture de confidentialité et le tiers de confiance transmet à ses collègues des OPA membres. Le diagnostic est alors enclenché. *«Le principe est que l'agriculteur ne soit pas isolé et anticipe l'aggravation de ses difficultés»* dit Stéphane Lafranchise. A partir de là, une table ronde est réunie avec les 13 membres mais, éventuellement avec d'autres partenaires ou intervenants, une banque ou un centre de gestion par exemple. Un plan d'actions est alors établi et soumis à l'agriculteur, qui est libre d'accepter ou non les préconisations. C'est ainsi que récemment un céréalier nivernais vient d'obtenir un accord de refinancement avec un créancier, *«sous condition de retrouver un niveau de productivité suffisant pour que le retour à une situation stable soit durable»*. Un échéancier est signé et l'exploitant peut compter sur le soutien de ses collègues locaux ainsi que du président cantonal de la FDSEA, selon son directeur. Rompre l'isolement avant qu'il ne soit trop tard : Aid'agri Nièvre, la bien nommée, peut vous y aider...

E.C.



L'affiche de présentation d'Aid'agri Nièvre a été déclinée en un tract qui récapitule les objectifs et les contacts des tiers de confiance au sein de chacune des 13 OPA partenaires de la structure.

Communication

26ème année pour les «fermes ouvertes»



Depuis 26 ans, la FDSEA de la Nièvre organise l'opération "Fermes ouvertes" qui a pour but de faire découvrir l'agriculture, les agriculteurs et le monde rural aux élèves des écoles primaires et maternelles du département. Ainsi, cette année ce sont plus de 300 enfants qui ont été accueillis bénévolement par des exploitants du réseau FDSEA.

Durant une demi-journée ou une journée, les enfants ont pu découvrir les animaux de la ferme, les bâtiments, leur alimentation, les engins agricoles… Ils prennent toujours plaisir à voir les animaux de près, leur donner du foin, et dans certains cas le biberon. Au préalable, afin de guider enseignants et élèves dans la découverte des exploitations et de l'agriculture départementale, des documents pédagogiques leurs sont distribués. Sur la base du *«livre du maître»* et du *«livre de l'élève»*, conçus par la FNSEA, les classes peuvent ainsi, au-delà de leurs visites, découvrir les rôles stratégiques assumés au quotidien par les agriculteurs, de l'aménagement du territoire à la production alimentaire, en passant par l'entretien et la sauvegarde de la biodiversité et de l'activité économique en milieu rural. La FDSEA et le réseau syndical travaillent tout au long de l'année, par le biais de diverses opérations, pour contrecarrer les idées qui circulent sur les agriculteurs et leurs pratiques. Ces actions sont principalement ciblées sur les jeunes, consommateurs de demain!

MG - FDSEA 58

• Terrassement
• Création de plate-forme et empierrement
• Création et curage d'étang
• Démolition
• Arrachage de haie, broyage et déboisement
Matériels: Pelles, bull, tracto-benne, broyeur forestier sur pelle
BOURGOGNE TRAVAUX PUBLICS 2012
58160 St Ouen sur Loire - **Tel. 06 82 85 40 55**
bourgogne-travaux-publics@orange.fr

Viticulture

Jérôme Despey au chevet des vignobles du Centre-Loire

Jérôme Despey, secrétaire général adjoint de la FNSEA et président du conseil spécialisé vin de France Agrimer était, le 21 juin dernier, au chevet des viticulteurs du Centre Loire.



Réunion au caveau des vignerons à Pouilly sur Loire (de gauche à droite) : Quentin David (vice-président du syndicat viticole de Pouilly), Kathia Mauroy (présidente du syndicat viticole de Pouilly), Didier Ramet (secrétaire général FDSEA 58), Claire Courreau (chargée de mission FNSEA), Jérôme Despey, Vincent Saillard (Président de la FDSEA 18).

C'est à Pouilly sur Loire, au siège du syndicat viticole Nivernais, que Jérôme Despey, secrétaire général adjoint de la FNSEA et président du conseil spécialisé vin de France Agrimer, a débuté son périple dans les vignobles du Centre Loire, le 21 juin dernier. Invité par les FDSEA du Cher et de la Nièvre à venir entendre les préoccupations des viticulteurs frappés il y a quelques semaines par un rude épisode de gel, Jérôme Despey a su écouter et percevoir chez les représentants des différentes unions viticoles, la volonté d'assurer, malgré les aléas climatiques et réglementaires, la pérennité d'un modèle d'organisation économique qui a jusqu'alors fait ses preuves en assurant un revenu aux producteurs, par la gestion de l'offre et des volumes mis sur le marché.

Droit de plantation : le sujet n°1

Une fois le décor planté par Vincent Saillard et Didier Ramet, président et secrétaire général de la FDSEA du Cher et de la Nièvre, le débat s'est installé, franc mais courtois, sous la conduite de Pierre Jacolin, président de la Fédération des Unions Viticoles du Centre (FUVC). Au menu des réjouissances, l'épineux dossier des droits de plantation et du détournement de notoriété, sur lequel le président de l'union viticole de Sancerre, Gilles Guillerault, s'est montré en pointe et déterminé. Le nœud du problème pour le représentant Sancerrois, la mise en place fin 2013 de l'IGP Val de Loire, sur un territoire élargi de 15 départements et dont le cahier des charges offre la possibilité de planter de multiples cépages (près d'une quinzaine) à proximité même des territoires AOC, sur la dénomination *«Loire»*. De quoi accentuer, selon le représentant des vignerons, le détournement de l'image historique et porteuse des vins AOC. Restant constructif, ce dernier a proposé que les cépages Sauvignon et Chardonnay, soient retirés du cahier des charges de l'IGP, avant de préciser que des démarches contentieuses pourraient être engagées si ce dossier n'évoluait pas favorablement.

Côté doléances, Kathia Mauroy, présidente du syndicat viticole de Pouilly sur Loire a également fait part des inquiétudes pesant sur le vignoble Nivernais, qui avait jusqu'alors su, au travers de la maitrise des droits de plantation, conserver une viticulture *«de vignerons»* et réguler les volumes mis sur le marché pour soutenir les revenus. Face aux nouveaux critères européens et nationaux, uniformes, et ne tenant pas compte des spécificités de chacun des territoires, Jérôme Despey a rappelé que des critères de pondération pouvaient être mis en place à l'échelle des bassins. Par ailleurs et face à la dispersion des opérateurs de la filière sur ce sujet, Jérôme Despey a confirmé que le dossier n'était pas complètement clos, le ministre devant convoquer prochainement une réunion spécifiquement dédiée à ce sujet, à Paris.



Visite de Ceps Sicavacl sur la commune de Pougny, où les viticulteurs du Centre Loire travaillent à la création de jeunes plants de vignes *«haut de gamme»* pour lutter contre les maladies du bois.

Aléas climatiques : Cocktail de gel et d'humidité

Puis les aléas climatiques se sont invités à l'ordre du jour … Toujours avec la même attention, Jérôme Despey a pu percevoir le degré d'inquiétude des vignerons dont les vignes ont été affectées à des niveaux importants (de 15 à 95 % en fonction des vignobles). Seul Chateaumeillant a eu le bonheur de passer à côté de la catastrophe mais n'échappe néanmoins pas aux problèmes liés à l'humidité qui frappent toutes les productions agricoles. La pression des maladies demeure difficile à contrôler. Face à ces sinistres, et après la visite des deux préfets de la Nièvre et du Cher auprès des viticulteurs, des pistes ont été amorcées pour accompagner les exploitations sur les plans sociaux et fiscaux. Et des procédures *«calamités»* seront également mises en route dans les départements après avoir pu estimer le niveau d'atteinte des vignes. La prochaine échéance est fixée au 8 juillet dans la Nièvre.

La prospective pour boucler la boucle

Enfin, la rencontre s'est achevée sur une note de prospective avec la présentation par Jérôme Despey des principales orientations de France Agrimer en matière de viticulture. Sujet majeur quant à l'économie de la filière viti-vinicole, la renégociation de l'OCM (Organisation Commune de Marché) dans la cadre de la Pac.
Ce dispositif qui permet entre autres, d'accompagner l'investissement et la restructuration du vignoble est à ce jour doté d'un budget jusqu'en 2020. Malgré cela, et dès 2018, la filière viti-vinicole souhaite réengager des discussions sur son devenir. Un lourd travail de lobbying attend en conséquence la France à ce sujet, qui devra rallier à sa cause un maximum d'États membres dans les prochains mois pour conserver un outil de régulation essentiel au devenir d'une viticulture française, de plus en plus exposée à la concurrence internationale et qui malgré son apparente « bonne » santé, accuse aujourd'hui des pertes de parts de marché sur le plan mondial. Une situation qui pousse Jérôme Despey à mobiliser les équipes de France Agrimer pour *«renforcer l'expertise et la prospective économique»* et préparer la filière à relever les défis de demain.

S.L – FDSEA 58

Les vins du Centre Loire en chiffres

- **7 vignobles (Pouilly, Sancerre, Quincy, Reuilly, Coteaux du Giennois, Menetou-Salon, Chateaumeillant) répartis sur quatre départements : Nièvre, Cher, Indre et Loiret**
- **5600 ha en production (82 % en blanc, 12 % en rouge, 6 % en rosé)**
- **Cépage majeur : Sauvignon**
- **50 % des vins produits commercialisés à l'export (plus de 2/3 dans les plus grosses appellations)**
- **Une viticulture de vignerons avec 650 producteurs déclarants sur le territoire de la FUVC (Fédération des Unions Viticoles du Centre)**

Nuit de l'agro-écologie

Au CFPPA du Morvan, aussi !

Alors que le soleil avait décidé de pointer le bout de son nez, permettant aux agriculteurs de faire enfin les foins, un débat citoyen a été organisé, jeudi 23 juin en soirée, à Château-Chinon, dans le cadre du dispositif national «*Nuit de l'agro-écologie*». Peu de participants mais des échanges de grande qualité.



Une partie des intervenants et des participants à la Nuit de l'agro-écologie, le 23 juin en soirée, au CFPPA du Morvan.

Dans tous les départements français, le 23 juin a été choisi par Stéphane Le Foll pour organiser des animations diverses et variées dans le cadre de la Nuit de l'agro-écologie. En moins de trois semaines, compte tenu des directives du ministère, les établissements qui souhaitaient s'associer à la démarche ont dû lancer les invitations et concevoir les actions.
Dans la Nièvre, la seule initiative de ce type est partie du CFPPA du Morvan, à Château-Chinon, où un débat citoyen était organisé, jeudi dernier, en fin de soirée. Estelle Thiébaut, la directrice, et son équipe, avaient invité deux agriculteurs nivernais engagés dans démarches agro-écologiques à venir témoigner. Louis Mathé, stagiaire au CFPPA, fils de l'agriculteur de Baye Benoît Mathé, et président de la section Grandes cultures des JA 58, a tout d'abord expliqué, diaporama à l'appui, ce qu'est le semis direct.
Une technique qu'il pratique avec son père sur une partie des parcelles de l'exploitation familiale, grâce à un disque pour le petit sillon et un semoir traditionnel. *«Meilleur respect du sol et de sa vie biologique»* : ainsi a-t-il résumé l'atout de la méthode, encore assez peu usitée dans le département. Louis Mathé a notamment expliqué qu'avec *«plus de vers, plus de bactéries, plus de matières organiques, l'eau est mieux stockée et descend mieux, qu'il y a moins besoin de main d'oeuvre puisqu'il y a moins de passages, mais qu'il y a aussi des limites, notamment les 3 à 5 premières année de conversion, avec des désherbages plus compliqués, des rendements temporairement moindres et une lutte plus difficiles contre les limaces et les rongeurs mais aussi des investissements plus coûteux et des techniques d'application différentes des différents engrais»*...
Pour conclure, le jeune agriculteur a estimé que c'est tout le système de production qu'il faut repenser : *«il est indispensable de connaître son sol, d'adapter les pratiques, par exemple en passant du labour au semis direct avec une transition par les Techniques culturales simplifiées (TCS)»*.

Triple dimension

Avant un film vidéo de la Chambre régionale d'agriculture sur les bénéfices de la valorisation des haies, c'est Jean-Paul Loisy, polyculteur-éleveur et fromager bio à Rouy, qui a témoigné de la diversité et des atouts de ses pratiques, multiples et innovantes, sur sa ferme. Séchage en grange, converti au bio pour ses jersiaises et prim'holstein depuis 2007, changement d'assolement avec le remplacement du maïs par des prairies temporaires multi-espèces (méteil) avec 4 à 5 coupes par an, forage pour supprimer les achats d'eau et de produits, il a justifié ses efforts par la volonté de *«réduire les charges et de trouver plus d'autonomie alimentaire et énergétique sur l'exploitation»*. Et avec ce crédo, il a, jeudi soir, été invité à dévoiler sa stratégie en matière de valorisation de ses haies. Depuis 2009, une chaudière à bois déchiqueté a remplacé le fuel, à la ferme, *«à la fois pour chauffer la maison et la fromagerie»*.
La ferme du Val d'Osseux dispose en effet de plus de 2 km de berges, le long des cours d'eau, dans un parcellaire, il est vrai, dispersé. *«Les arbres, aulnes et saules en majorité, finissent par tomber si on ne les entretient pas!»* De quoi faire d'une pierre deux coups. Il passe par la Cuma Terr'eau pour le déchiquetage et stocke les plaquettes dans une case spécialement aménagée. Et le plan de gestion du bois, réalisé avec l'ONF, lui permet de savoir comment gérer et valoriser ses arbres, à échéance immédiate, d'un an, de 5 ans ou de 10 ans. Résultat gagnant puisque Jean-Paul Loisy confie faire environ 275 euros d'économies d'énergie par mois. Avec un retour sur investissement (la chaudière) record de 3,2 années. Sans masquer les inconvénients : l'entretien (épareuse), le temps sur le tracteur (3 semaines) pour mettre les haies au carré, mais le sentiment de pouvoir transmettre aux générations futures un patrimoine naturel extraordinaire. Ces deux exemples n'ont pas défini ce qu'est l'agro-écologie, terme à la mode mais recouvrant tellement de réalités.
En introduction, Frédéric Guyot, le directeur du lycée du Morvan, avait tenté d'en définir les contours : *«ce n'est pas une vision écologique de l'agriculture, qui met tout sous cloche pour ne pas toucher aux petites fleurs. Cela s'appuie sur 3 concepts essentiels : une dimension environnementale avec des agriculteurs qui s'appuient sur l'exploitation de la nature, de la ressource, en se posant la question de la vie des sols et de la biodiversité pour un changement des pratiques à 20 ou 30 ans ; une dimension sociale avec l'idée que l'agriculture doit rester une satisfaction et un plaisir mais sans se détruire la santé sur la ferme et avec à l'esprit celle de transmettre l'exploitation ; et enfin une dimension économique pour que nos exploitations restent rentables et que les modèles économiques restent viables et dégagent des revenus!»*
L'évolution des réflexions professionnelles est à ce prix.

EMMANUEL COULOMBEIX

Bruits de couloirs

Il se dit que la FDSEA ne ferait rien pour l'IBR !

Voilà le grondement. Le grognement…? qui nous parviennent.

Faut-il rappeler que nous nous sommes mobilisés sur le sujet plus qu'aucune FDSEA. Ce qui nous a souvent valu de lire l'étonnement dans le regard de nos collègues des autres départements. Nous avons aussi, sur le sujet, faillit nous fâcher durablement avec nos collègues éleveurs qui nous représentent au Groupement de Défense Sanitaire. Nous sommes parvenus avec nos arguments à convaincre un temps la Fédération Nationale Bovine qui a obtenu que le sujet soit réexaminé au CNOPSAV (Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale) en décembre. Et nous avons gagné du temps, de la progressivité dans la mise en œuvre de la réforme de la réglementation IBR. Mais force est de constater que le mouvement n'a pas pris, qu'aucun autre département n'est venu soutenir et prendre le relais de nos inquiétudes. Et maintenant le décret est publié.
Sommes-nous plus fragilisés que d'autres par cette évolution ? Peut-on argumenter d'un traitement de faveur pour nos éleveurs ?
Effectivement il reste dans la Nièvre 11 000 bovins positifs. Un élevage sur quatre en détient encore. Certains en ont beaucoup plus que d'autres. Et bien sûr, le moment est mal choisi. Nos élevages sont précarisés par plusieurs années de détérioration de nos marchés. La météo entre sécheresse et pluies record vient compliquer un peu plus ce qui l'est déjà. Sans parler, mais quand même…de la mise en œuvre de la PAC qui ne cessant de prendre du retard provoque la dégradation de nos trésoreries.
De surcroit, la vaccination contre l'IBR ne convainc pas quant à son efficacité. Certains d'entre nous ont fréquemment de nouveaux cas positifs en dépit d'un protocole vaccinal qui ne peut être que respecté puisque réalisé par les vétérinaires. La fiabilité des tests de dépistage n'est pas non plus perçue comme suffisante.
Et puis enfin, quelle est l'urgence ? Cette maladie, bien peu nombreux sont ceux qui en ont l'expérience. Une maladie imaginaire ? Alors que tant d'autres problèmes, bien concrets eux, y compris dans le domaine sanitaire vaudraient que l'on s'y consacre un peu plus.
C'est tout cela que nous n'avons de cesse de répéter et nous allons continuer. Mardi soir, Emmanuel Bernard, notre président de la section bovine a rencontré sur le sujet le président de la Fédération Française des Marchés de Bétail Vifs (FMBV), Gilles Rousseau, qui se dit prêt à regarder comment il peut nous aider à nous adapter, mais qui réaffirme aussi dans le même temps que c'est une bonne chose d'éradiquer l'IBR. Nous l'avons invité à venir dans les semaines qui viennent dans le département à la rencontre des éleveurs. Et nous allons aussi dans les prochains jours ressaisir les parlementaires, Monsieur le Préfet, le président du Conseil départemental, pour tenter une fois de plus de collecter les soutiens indispensables. Et ce bien que les sujets syndicaux s'accumulent et qu'il est parfois compliqué d'être sur tous les fronts. Bien sûr le sujet IBR est essentiel, mais l'avenir du zonage défavorisé, le durcissement des réglementations dans l'accès aux produits phytosanitaires, l'exagération en matière de bien-être animal, l'ouverture à l'export du marché des broutards, l'étiquetage des viandes, l'installation des jeunes, etc., ne le sont pas moins.
La section bovine a aussi pris contact avec les départements voisins pour recueillir leur avis. Nous avons relancé sur le sujet le staff national de la FNB afin d'obtenir un traitement spécifique pour la Nièvre… qui est pour l'instant et à ma connaissance la seule à le demander.
Alors non, la FDSEA n'est pas inactive sur le sujet. Mais pour autant, mes amis, je ne sais si la lucidité et le réalisme ont à voir avec le bon sens paysan mais elles ont certainement à voir avec les qualités utiles à tout chef d'entreprise, ce que nous sommes.

STÉPHANE AUROUSSEAU,
PRÉSIDENT DE LA FDSEA

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

Bâtiments Agricoles et Industriels
Bardage bois/Bardage métallique
Panneaux préfabriqués
Aménagement intérieur
58000 Saint Eloi - Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
philippe.simonnet6@wanadoo.fr - metalconstruction.fr

▸ Agenda

29/06-10/07 - Concours d'attelage de Chemilly-sur-Serein
Concours international d'attelage à Chemilly-sur-Serein, du 29 juin au 10 juillet. Un évènement international, où les meilleurs équipages mondiaux s'affronteront, réunissant entre 10 et 15 nations pendant 10 jours. Un spectacle hors du commun et des sentiers battus, en plein air, dans un site exceptionnel de 25 ha, sur les rives du Serein. Entrée gratuite

25/06-06/07 - Festival en Othe
Le cabaret itinérant du Festival en Othe va animer les soirées d'été à partir du 25 juin. Dans l'Yonne, il fera étape le 28 juin à Turny avec les Swingirls, le 1er juillet à Joigny avec le trio Lénine Renault, le 5 juillet à Saint-Florentin, avec le Quatuor Léonis et le 6 juillet à Chéu avec Saodaj'

A la découverte de Cravant
Des visites guidées de Cravant ont lieu l'après-midi, de juin à septembre, sur réservation auprès de la halte nautique de Cravant-Bazarnes. Durée : 1 h 30 environ. Il est également possible de faire une balade commentée à vélo les après-midi de juin à septembre sur réservation. Durée : 2 heures environ. Au cours de cette balade, découvrez le canal du Nivernais, son histoire, ses paysages, mais également les carrières de Palotte riches de leur passé militaire et Cravant. Location de vélo possible à l'accueil de l'office de tourisme

03/07 Cavalcade de Bleury
La 88ème Cavalcade de Bleury revient, dimanche 3 juillet. Les festivités débuteront le samedi 2 au soir, avec un repas cabaret sur la place (réservations au 06 80 02 50 96). Le lendemain, Bleury sera animé de 14 h à 1 h du matin (spectacle, apéro concert, feu d'artifice et bal). Le défilé de chars fleuris partira à 15 h.

07/07 Randonnée «Coups de cœur de Puisaye»
Balade forestière jeudi 7 juillet, sur le thème de l'affouage, de la destination et de la gestion des bois communaux de Villiers Saint Benoit. Parcours commenté et guidé, de 9 km. Tarifs : adultes 3 €, gratuit pour les moins de 12 ans. Rendez-vous sur le parking de la mairie de Villiers Saint Benoit, à 13 h 45

Aléas climatiques

L'heure des comptes

L'année 2016 restera sans nul doute dans les annales des sociétés d'assurance, au fur et à mesure que s'alourdit la facture des sinistres déclarés. Déjà plus de 10 millions d'euros de dégâts estimés en grandes cultures et vignes, pour la Caisse de Groupama PVL, dans le seul département de l'Yonne



Le 3 juin dernier, Eric Gelpe, directeur général de Groupama Paris Val de Loire, s'est rendu dans l'Yonne pour constater l'ampleur des dégâts, accompagné sur le terrain par Jacques Blanchot et Philippe Renoux, président de la fédération départementale des caisses locales. Rencontrant notamment les élus de Chemilly sur Yonne, l'une des communes les plus impactées par les inondations

Grêle, inondations, gel… Les intempéries qu'a connues le département ces dernières semaines risquent de peser lourd dans l'escarcelle des sociétés d'assurance qui ont d'ores et déjà fait de 2016 une année record en matière de dégâts de toutes sortes. Les experts sont passés et ont commencé à livrer leur verdict. Pour le seul département de l'Yonne, pas moins de 10 millions d'euros déclarés, toutes cultures confondues, à Groupama Paris Val de Loire. Même si à ce stade, ce ne sont que des provisions et qu'il faille attendre la fin des récoltes pour avoir des chiffres plus précis, on sait déjà que les jeux sont faits, notamment en vignes, où les différents épisodes de gel et de grêle ne laissent guère entrevoir d'embellies. Même chose en ce qui concerne le secteur grandes cultures, reconnaît Jacques Blanchot, directeur de l'établissement de l'Yonne : *«on se rapproche de la moisson et l'on sait déjà que pour les blés, cela va être très compliqué. Tout ce qui est grêlé n'aura pas le temps de se remettre et au final, nos provisions risquent d'être assez proches de ce que sera la réalité»* Pour ce qui est des vignes, les dégâts sont pour la plupart déjà chiffrés, oscillant entre 50 et 200 K€ par exploitation. Les viticulteurs du département ayant souscrit des garanties climatiques étant 70 % à n'être assurés que pour la grêle, contre 30 % en multirisques. En ce qui concerne les sinistres hors agricole subis par les bâtiments, suite aux inondations, plus de 350 dossiers ont été déposés dans l'Yonne, pour plus de 3 000 sur l'ensemble de la Caisse régionale. Le Loiret étant le département le plus touché, avec 1 100 dossiers enregistrés. Il ne faut pas attendre pour déclarer un sinistre, insiste Jacques Blanchot : *«certains assurés attendent de voir comment ça va évoluer avec le temps, mais il est préférable que l'expert passe pour constater, en grandes cultures notamment, dans quel état sont les parcelles et pouvoir dire que la situation ne relève pas d'un problème de traitement, mais bien de l'impossibilité de rentrer dans les champs»*

Une opération «*solidarité intempéries*»

La profession agricole s'est mobilisée elle aussi, à l'image de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, qui a diffusé notamment auprès de tous les maires du département, dont certains administrés auraient vu leur exploitation touchée, une liste de contacts à joindre pour actionner ou obtenir des informations sur les différents dispositifs qui sont ou pourraient être mis en œuvre. Était également joint à l'envoi, un document présentant le dispositif «*Réagir 89*», dont l'objectif est de venir en aide aux exploitations en difficulté.

La FDSEA de l'Yonne pour sa part, a lancé une opération *«solidarité intempéries»*, à destination notamment des éleveurs accusant un gros déficit fourrager, avec des stocks au plus bas et des maïs n'ayant pu être semés. Un appel a été lancé auprès des exploitants qui auraient des surfaces en herbe à proposer à la fauche pour es éleveurs. Une bourse au fourrage pouvant s'accompagner d'autres actions comme : l'implantation de méteils (mélanges de céréales à ensiler), ne pas enfouir de pailles, l'implantation de Cipan récoltables pour les éleveurs à la place d'un Cipan classique, la valorisation des fauches de luzerne, la vente de maïs sur pied…
Toute personne concernée peut se manifester auprès de la FDSEA, en appelant au 03 86 49 48 10. Une réunion sera organisée ensuite, avec les volontaires et les éleveurs, pour regarder ensemble les modalités pratiques, comme l'indemnisation des semences.

DOMINIQUE BERNERD

Des organismes à contacter :

L'ensemble des acteurs économiques et financiers sont mobilisés auprès des entreprises touchées et les services de la préfecture ont communiqué un document rappelant les organismes à contacter en fonction des dommages :
Direction départementale des Finances Publiques
Tél 03 86 72 36 05 - Email : ddfip89.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr
Pour toutes difficultés rencontrées dans la déclaration et le règlement des échéances fiscales. Toute demande de délai de paiement et/ou de remise gracieuse des majorations et intérêts de retard qui pourrait avoir été notifiée sera étudiée au cas par cas.
L'URSSAF a mis en place un dispositif d'accompagnement spécifique dans les départements touchés, pour aider à surmonter les difficultés de déclaration et de règlement des cotisations sociales. Les cotisants pouvant faire une demande de délai de paiement relevant du caractère exceptionnel de leur situation
Tél 0800 00 00 64 (numéro gratuit), disponible du lundi au vendredi de 9 h à 17 h ou via son espace personnel accessible depuis le site urssaf.fr
La Direccte, pour aider à mettre en place le dispositif de chômage partiel, dans le cas où l'activité ne permet plus d'occuper les salariés à plein temps
Tél : 03 86 72 00 23 - www.activitepartielle.emploi.gouv.fr
Pour toutes informations sur le dispositif calamités agricoles, contacter :
La Direction Départementale des Territoires (DDT 89)
Tél : 03 86 48 41 21 - ddt-sea@yonne.gouv.fr
La Mutualité Sociale Agricole (MSA) :
Béatrice Chanteloube au 03 86 47 37 65
Sont également concernés des interlocuteurs de proximité :
La Fédération Française des assurances, à disposition pour toutes informations sur les modalités de déclarations de vos sinistres
Tél : 03 86 48 98 98 - etienneparassoallianz.fr
Le médiateur du crédit, pour vous accompagner dans la recherche de financements
Banque de France, tél 03 86 51 87 00 - www.mediateurducredit.fr

Chambre d'agriculture

Du pays du Matin calme à la Bourgogne

Une délégation d'exploitants sud coréens s'est rendue dans l'Yonne, reçue dans un premier temps à la Chambre d'agriculture, avant d'aller visiter une exploitation productrice de fois gras et un viticulteur chablisien

Une vingtaine d'agriculteurs sud coréens, sous la houlette d'une guide interprète, ont effectué un court séjour dans le département, en quête d'informations sur le système agricole français et notamment, le rôle des Chambres d'agriculture. Un organisme qui n'existe pas en Corée, où ce sont les pouvoirs publics qui prennent les décisions en matière agricole et les font appliquer sur le terrain.

Après un passage rue Guynemer à Auxerre, où Claude Boursier, vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne leur en a expliqué le fonctionnement et les actions mises en place, toute la délégation s'est rendue pour le déjeuner à Méré, sur l'exploitation d'Yvette et Roger Rabuat, producteurs de foies gras de canards et membre du réseau Bienvenue à la ferme.

Une première pour ces habitants d'un pays encore peu enclin à pratiquer le tourisme agricole et la vente en circuits courts. L'occasion aussi de découvrir toute une palette de produits estampillés terroir qui ont, à en juger par l'empressement à y goûter, beaucoup plu aux visiteurs ! *«Bienvenue au domaine ! Chacun prend son verre et on va à la cuverie…»* Pas de circuit icaunais sans passer par une étape viticole. C'est à Lignorelles, accueillie par Jean-Claude Courtault et son épouse, que la délégation a ponctué son périple, pour une dégustation de vins du cru. L'occasion pour le producteur d'apporter quelques chiffres : *«si je suis référencé au japon depuis 1994, avec aujourd'hui plus de 30 000 bouteilles de chablis commercialisées chaque année, les ventes en Corée sont beaucoup plus anecdotiques, ne dépassant pas quelques centaines de bouteilles par an….»* Comme le veut la coutume, c'est par un ban bourguignon que s'est conclue la dégustation. Et là, nul besoin de traduction ! Les gestes et la bonne humeur suffisent.

DOMINIQUE BERNERD



Un chablis dégusté à sa juste valeur.



Et un ban bourguignon de belle facture.

Plus de 400 participants à la marche gourmande

Les intempéries n'ont pas freiné les marcheurs et la Balade gourmande de l'Yonne organisée par Groupama Paris Val de Loire a connu le succès escompté. Une marche qui se déroulait cette année autour de Charmoy et dont les bénéfices sont destinés au profit de l'association Petits Princes.

Comme l'an passé, une organisation sans faille, avec la mobilisation de 80 élus et collaborateurs, ont permis à plus de 400 marcheurs, de déguster au fil des étapes toute une palette de produits locaux. Avec le concours de 35 entreprises partenaires, ce sont ainsi plus de 7 000 € qui ont été collectés dans l'Yonne, pour l'association Petits Princes, dont le but est de réaliser les rêves d'enfants malades.



Plus de 400 marcheurs ont répondu présent, en dépit d'une météo peu favorable.

▸ Agendas

09/07 Journée gallo-romaine à Escolives

Journée gallo-romaine à Escolives Sainte Camille, samedi 9 juillet/ Au programme : démonstrations de manœuvres de légionnaires, explications sur l'armement, formation de combat.
Duel de légionnaires (45 mn par prestation). Stands découverte de l'époque gallo-romaine (vêtements, écriture, jeux). Visite guidée du site gallo-romain d'Escolives tout au long de la journée.
Buvette romaine et apéritifs sur place, à partir des recettes du chef Apicius.
Visite nocturne du site.
Tarifs de 3 à 9 €

10/07 Foire aux ânes

21e Foire aux ânes à Ragny (Savigny en Terre Plaine), dimanche 10 juillet. Au programme : vide grenier, danse country. Entrée gratuite

Visite de domaines viticoles à Chablis

De mi-juin à mi-septembre, visites de domaines viticoles organisées par l'Office de Tourisme de Chablis.
Inscription à l'OT avant 16 heures au 03 86 42 80 80.
Visite suivie d'une dégustation. Rendez-vous directement au Domaine à 16 h 30. Tarif : 6 €

PRONTO DC
POLYVALENT EN TOUTES CONDITIONS



L'agriculture par passion HORSCH
www.horsch.com

Vos concessionnaires exclusifs

BOUCHERON SAS
Lézinnes 03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges 03 86 33 11 24

EUROPAGRI
St Clément 03 86 83 02 01
Brienon 03 86 43 07 90

MANIÈRE SARL
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

DAFP
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19
Sementron 03 86 44 24 16

MALECOT POIRIER Agri
Varennes-Vauzelles 03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan 03 86 76 16 87

Environnement

Une charte pour l'avenir

Régulièrement pointé du doigt pour la médiocre qualité de sa ressource en eau potable, le département de l'Yonne vient de se doter d'une charte qui s'est fixée pour objectif d'en améliorer les résultats, cosignée par un grand nombre d'acteurs locaux engagés dans la démarche



Les présidents respectifs de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et de Dijon Céréales : Etienne Henriot et Marc Patriat.



Jean-Luc Gennerat, président de la Section Végétale de la FDSEA de l'Yonne.



Mathilde Lemaitre, présidente de JA 89.



Jean-Christophe Moraud, préfet de l'Yonne.

L'évènement est d'importance et le nombre de signataires de cette charte départementale pour la reconquête de la ressource en eau potable suffit à en témoigner, avec pas moins de 29 paraphes apposés en bas du document. Tous réunis désormais, au sein d'un Comité Départemental de l'Eau, qui s'est fixé pour objectif la mise en œuvre de véritables projets de territoire prenant en considération les enjeux socio-économiques locaux, autour de la question cruciale de la qualité des eaux, véritable bien public. Pilotée par le Préfet de l'Yonne, cette charte a été élaborée par les services de l'État, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, l'Agence de l'Eau et l'Agence Régionale de Santé. Un acte d'engagement résultat du fruit de dix mois de travail avec les acteurs locaux, tous cosignataires (voir encadré).

Un travail entamé il y a plusieurs années

L'alimentation en eau potable est un enjeu majeur dans le département, qui concentre à lui seul 50% des captages prioritaires de la région Bourgogne en matière de lutte contre les pollutions diffuses. Sur le plan de la santé publique, sur les 281 captages en service, 126 ont été abandonnés pour des problèmes de dépassement de normes en matière de nitrates et de pesticides. Le problème est «*historique*» et ne date pas d'hier reconnaît le préfet de l'Yonne, Jean-Christophe Moraud : «*on paye 70 ans de cultures céréalières, viticoles et arboricoles intensives, héritées du plan Marshall. Cela concerne principalement l'agriculture, mais pas seulement ! Sont visées aussi les pratiques des collectivités locales et des particuliers qui, jusqu'à une date récente, utilisaient assez facilement les pesticides…*». Soulignant par ailleurs le travail effectué en amont depuis plusieurs années, par la profession agricole notamment, sur certains bassins d'alimentation de captage prioritaires, autour des programmes d'action mis en œuvre : «*depuis la fin de la première décennie des années 2000, un travail de fond a été entamé dans le département, mais, même si l'on constate une amélioration, les résultats ne sont ni probants, ni véritablement durables. Pour autant, le travail mené autour des captages Grenelle, même s'il n'a pas complètement porté ses fruits, nous a au moins fourni un terrain d'études et d'analyses qui nous permet de programmer et proposer aujourd'hui une autre démarche*» Avec la menace de voir à l'avenir ces programmes d'action volontaires remplacés, comme la loi l'y autorise, par des mesures d'arrêtés fixant des programmes d'action obligatoires. Mais le contexte actuel est à l'apaisement et la charte signée ce vendredi en atteste : «*entre la culture conventionnelle type Plan Marshall, qui est quand même largement derrière nous et la culture bio pour tous, on s'est tous dit qu'il y avait peut-être un modus vivendi à trouver, un peu plus progressif, qui devrait apporter des résultats plus durables…*»

Un objectif à atteindre d'ici 3 ans

Parallèlement est mené un travail de rationalisation de la gouvernance, conséquence de la loi Notre et du Schéma de coopération intercommunal, conduisant d'ici le 1er janvier 2020 au plus tard, au transfert des compétences eau potable et assainissement. Passant ainsi pour la gestion de l'eau, de 49 structures pour 177 communes, à neuf entités sur tout le département, constituées de trois syndicats mixtes, une Communauté d'Agglomération, cinq Communautés de communes. Améliorant d'autant la maîtrise technique des services et donc de la ressource, quand on sait que certains réseaux aujourd'hui, dits «*fuyards*», font que 60% de l'eau disparaissent avant même d'être distribués.

La signature de la charte départementale n'est que la première étape d'une démarche qui sera ensuite déclinée sur les différents bassins d'alimentation de captages prioritaires du département. Avec pour principe, de s'accorder pour chacun, avec l'ensemble des acteurs locaux, sur une gouvernance et un programme d'actions concernant aussi bien les pratiques agricoles que celles des collectivités locales et des particuliers. Une reconquête de la qualité de l'eau qui passera par la mise en place d'indicateurs pour évaluer l'objectif à atteindre. Des indicateurs simples, rappelle le préfet Moraud : «*mieux vaut s'accorder sur un certain nombre d'objectifs atteignables et ambitieux, mais qui soient lisibles et compréhensibles par tous, si c'est hyper scientifique, il n'y aura pas d'application possible*». S'accordant un délai de trois ans, avant de tirer les conclusions des actions mises en place : «*il nous faut raisonner en terme de campagnes et de cycles végétatifs, pour tout ce qui relève de l'agriculture et ce n'est qu'au bout de ces trois années, après toute une série d'objectifs intermédiaires pour vérifier si l'on pèse sur la tendance et commence à l'inverser, qu'un état des lieux sera dressé*» Un délai cohérent, selon le président de la Chambre d'agriculture, Étienne Henriot, qui rappelle toute l'importance à mobiliser sur le terrain l'ensemble des acteurs locaux : «*lorsque la collectivité est motivée et assure vraiment sa responsabilité d'animateur, ça marche mieux, à l'exemple de ce que l'on connaît aujourd'hui avec le BAC de Lasson, où les maires des communes concernées se sont tous impliqués. En parallèle et cela a déjà été expérimenté, il est important que les agriculteurs se regroupent, fassent leurs propres propositions, dans une démarche portée également par le syndicalisme.*»

Il est prévu que le Comité Départemental sur l'eau, sous la présidence du Préfet, se réunisse a minima deux fois par an, pour suivre l'état d'avancement des mesures mises en place.

DOMINIQUE BERNERD

Les signataires de la charte départementale :

Le Préfet de l'Yonne ; l'Agence Régionale de Santé ; l'Agence de l'Eau Seine Normandie ; la Chambre d'agriculture de l'Yonne ; le Conseil départemental ; le Conseil régional BFC ; l'Association des Maires de l'Yonne ; l'Association des Maires Ruraux de l'Yonne ; l'Association UFC Que choisir ; l'Association Défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne ; la Commission locale de l'Eau de l'Armançon ; la Safer de l'Yonne ; l'Institut National de la Recherche Agronomique du centre Versailles Grignon ; la FDSEA de l'Yonne ; Jeunes Agriculteurs de l'Yonne ; la Confédération Paysanne ; le Groupement des AgroBiologistes de l'Yonne ; la Fédération de Défense de l'Appellation Chablis ; la Direction Régionale des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône ; la Direction Territoriale SNCF Réseau Bourgogne Franche Comté ; l'Union des Productions Végétales de l'Yonne ; 110 Bourgogne ; Cerepy ; Capserval ; Etablissement Ruzé ; Soufflet Agriculture ; Vivescia ; Dijon Céréales ; les Propriétaires Agricoles de l'Yonne

Atelier régional «agriculture et agroalimentaire»

Qualité, filières, coopérations... La co-construction en action

A l'invitation de la Région 170 acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont participé le 20 juin à un atelier régional afin de co-construire, avec les responsables régionaux, une politique économique régionale où l'agriculture trouve toute sa place.

Alimentation et territoires apparaissent de plus en plus comme indissociables, à la fois gage de qualité et de traçabilité et enjeux économiques pour les nouvelles régions. En parallèle l'évolution de la société et les crises à répétition invitent à repenser les systèmes de production, de transformation, de distribution, de commercialisation et de consommation.

Ceci étant posé, à son niveau chacun peut être acteur du changement et apporter sa contribution aux nécessaires évolutions.

C'est dans cet esprit et dans la ligne de son engagement à co-construire la politique régionale, que Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, a convié les acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire à participer à un atelier régional, à échanger sur leurs expériences et à formuler des propositions. Deux tables rondes ont ponctué cet atelier, la première sur les débouchés *«de l'hyperlocal à l'export»*, la seconde sur les filières et leurs stratégies.

Marchés de niches pour filières courtes

Les filières courtes ont le vent en poupe, même si les témoignages montrent que ce n'est ni facile, ni gagné d'avance et qu'il faut y mettre beaucoup d'énergie et de savoir-faire. Jean-Jacques Terrand, président de l'association *«le goût d'ici»* qui permet à une vingtaine d'éleveurs de vendre en circuit de proximité, témoigne : *«pas facile de faire comprendre aux consommateurs que le local ce n'est pas si bon marché»* quand ils constatent que le prix du beefsteack flirte avec celui du supermarché. L'éleveur voit son travail mieux rémunéré, mais ce mode de commercialisation concerne essentiellement des marchés de niche.

Que ce soit sur la viande ou les céréales, les grands marchés dictent leur loi. Quant à la consommation "éthique", elle reste l'exception. Benoît Willot, gérant de cinq magasins indépendants *«Super U»* en Côte d'Or, observe que face aux étiquettes, le consommateur abandonne le plus souvent ses grands principes pour choisir le prix le plus bas. Force est de constater aussi que les exigences de la grande distribution en matière de prix sont de plus en plus difficile à soutenir pour des produits de grande qualité qui font leur marge à l'export essentiellement.

Plusieurs agriculteurs ou représentants de filière présents dans la salle ont globalement regretté le manque de reconnaissance de la qualité des produits qui sortent des fermes. Les prix ne sont pas toujours à la hauteur de la qualité et de l'investissement du producteur.

Maintenant il est vrai aussi que les produits standards représentent 80% de la production régionale et la question reste de trouver les moyens pour faire entrer le producteur dans la chaîne de valeur. Certains relèvent la nécessité de s'organiser collectivement pour capter la valeur ajoutée, en créant par exemple des outils de transformation sur les territoires.

Petites ou grandes filières : la qualité d'abord

La seconde table ronde a fait émerger la nécessité de travailler sur la qualité des produits : en blé on sait que le taux de protéines conditionne l'export, en viande c'est la tendreté qui conditionne la commercialisation et qui permet d'accéder à des marchés plus rémunérateurs que le minerai ou le steack hâche. Beaucoup reste à faire au sein des filières en termes d'accompagnement car 60% des exploitations des grandes filières (lait standard, production porcine, viande bovine, céréales) se trouvent en difficulté.

En écho à cette préoccupation Marie-Guite Dufay a souhaité que la Région et la Chambre régionale d'agriculture mettent en place *«une gouvernance permettant de travailler étroitement ensemble sur ces dossiers, dans un esprit de coopération afin de co-construire l'avenir de ces filières»*. Certaines filières ont déjà relevé le défi, comme la filière Moutarde de Bourgogne, micro-filière très structurée, qui veille à la répartition de la valeur ajoutée à chaque niveau sans léser les producteurs. La filière Comté est exemplaire a plus d'un titre, mais il a fallu du temps pour la construire et il faut beaucoup d'énergie et d'innovation pour qu'elle conserve sa dynamique.

Autre voie de sensibilisation des consommateurs aux enjeux de l'agriculture de l'alimentation, le financement participatif se développe, mais le plus souvent sur des micro-projets et encore plus souvent en circuit court. Ce qui semble évident à certains c'est qu'il faut *«éviter la compétition entre ceux qui ont choisi la voie de la différenciation et ceux qui axent leur développement sur les grands marchés»*. Une troisième voie pourrait concerner le développement dans la transformation intermédiaire...

Donner des signaux forts, réunir les forces

Tout en saluant l'initiative régionale, Christian Decerle n'a pas mâché ses mots pour analyser la situation actuelle. Pour que les choses évoluent, il faut d'abord *«du revenu, des perspectives et de la reconnaissance»* ainsi que *«pas mal de courage et de détermination pour passer d'une situation dégradée à une position de leader»*. Raison de plus pour *«donner le top départ, pour dire où on veut aller demain, pour prendre des décisions, agir en conséquence et dresser un calendrier»*. C'est le moment *«de donner des signaux forts si l'on veut conserver les actifs agricoles, il ne faut plus bricoler, le moment est à réunir nos forces»*.

En conclusion, Sophie Fonquernie a rappelé que la Région se situait bien dans une dynamique de projets, une approche filière pour agir sur la qualité, une volonté d'accompagnement des stratégies de différenciation, le tout dans un esprit de co-construction et de coopération.

ANNE-MARIE KLEIN

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



JA BFC

Des ambitions et une Charte pour construire l'avenir

Le 23 juin dernier, JA de Bourgogne-Franche-Comté nouvellement élus ont présenté leur nouvelle équipe régionale et leur projet de mandature 2016-2018, à leur partenaires. Point d'orgue de la manifestation la signature de la Charte régionale à l'installation.


La nouvelle équipe JA Bourgogne Franche-Comté a présenté à ses partenaires un programme ambitieux.

Grande première pour le nouveau bureau et conseil d'administration de JA Bourgogne-Franche-Comté, nouvellement installé dans le cadre de la grande région, que cette présentation aux partenaires et élus de leur programme de mandature. Un programme ambitieux et bien abouti, qui permet aux acteurs de l'agriculture et du monde rural de voir que les jeunes agriculteurs comptent bien occuper toute leur place sur l'échiquier agricole et se faire force de proposition, quitte à secouer quelques cocotiers au passage.

Ambitieux, ce projet de mandature en forme de programme pour les deux années à venir s'articule autour de cinq axes : le renouvellement des générations, les filières (où JA entend être une force de proposition), la communication, le réseau et enfin, l'économie et le territoire.

Pré carré de JA, l'installation sous-tend de nouvelles ambitions à la mesure des enjeux que sont le renouvellement des générations, la professionnalisation du métier, le développement de la transmission, la diversification des financements pour faciliter les reprises... La force du réseau sur ce sujet ce sera certainement toutes les bonnes pratiques mises en place dans chacun des départements et qui pourront profiter à l'ensemble.

Sur l'aspect filières l'accent est mis sur le développement de nouveaux marchés (en RHD notamment) mais aussi sur la déclinaison d'actions qui marchent déjà (Agridistrib initié en Franche-Comté). Pour JA BFC l'avenir des filières ne peut pas se concevoir sans une solidarité inter-filière qui pourrait par exemple se concrétiser sous forme de contrats gagnant/gagnant entre éleveur et céréalier.

Pour stimuler les initiatives et partager les réussites, tous les moyens de communication seront sollicités (site internet mutualisé, réseaux sociaux, journal interne, You-Tube...).

La démultiplication des actions, la transmission des bonnes pratiques passent par un réseau dynamique, ce qui suppose *«des liens forts entre la région et les départements»*, ainsi que *«de travailler les partenariats au plan régional»*.

Pierre angulaire de la professionnalisation du métier, comme de l'engagement pour des installations viables et vivables, la formation reste aussi pour les jeunes agriculteurs un point essentiel. Outre la formation phare pour les futurs cadres que représente Avenir Formation, JA BFC souhaite créer une formation régionale spécifique *«élus d'OPA»*, à destination des jeunes installés et JA. L'accent est mis aussi sur la nécessaire formation des responsables JA départementaux, afin qu'ils soient mieux armés pour assumer leur fonction élective. Même ambition pour les animateurs départementaux. En un mot, JA BFC entend *«mettre le paquet sur la formation»*.

Côté économie et territoire, le volet environnemental requiert une attention particulière, à la fois en ouvrant le débat largement (*«Dreal, associations et autres syndicats»*) à certaines occasions, mais aussi en communiquant sur les bonnes pratiques, *«en sensibilisant à la triple performance»*, avec en ligne de mire l'organisation d'une grande conférence environnementale à l'été 2017.

Ambitieux, innovant... le programme des Jeunes agriculteurs de Bourgogne-Franche-comté est à la mesure des enjeux et des défis posés à la jeune génération. Guillaume Gauthier, président des JA BFC en témoigne et insiste sur le fait *«qu'il faut que les jeunes agriculteurs soient de plus en plus professionnels»*. Ils seront ainsi mieux armés et pourront utiliser au mieux le formidable levier que représente le réseau JA, un réseau social à part entière, bien décidé à faire valoir ses atouts et à porter sa voix sur tous les sujets qui pourraient impacter l'agriculture.

Anne-Marie Klein

Première vague de signatures pour la Charte régionale à l'installation

Dans les prochaines années, 45% des exploitants seront partis à la retraite. Pour le moment le renouvellement des générations s'établit à 3 départs pour 2 installations. Dans ce contexte, les objectifs de la charte régionale à l'installation s'articulent autour de trois dynamiques: favoriser le renouvellement des générations, maintenir le maillage des exploitations, dégager du revenu. Signature symbolique pour les partenaires de l'installation que sont les OPA, qui s'engagent ainsi à soutenir l'installation par des propositions et des actions concrètes. A terme, les JA BFC souhaitent éditer un catalogue permettant aux jeunes de disposer de toutes les informations nécessaires concernant les différentes offres proposées par les OPA en faveur de l'installation. Un catalogue accessible à tous et évolutif en fonction des partenariats qui se construiront au fur et à mesure des actions.

Le Conseil d'administration

Nicolas Bachelet et Benoît Lahaye (Côte d'Or) ; Arnaud Gaillot, Johan Javaux et Jean-Marie Vouillot (Doubs) ; Sébastien Colin et Boris Verne (Jura) ; Thomas Lemée et Florent Point (58); Germain Bilat et Justine Michel (Haute-Saône) ; Jérémy Decerle, par ailleurs vice-président national des JA en charge du dossier Installation ; Guillaume Gauthier ; Benoît Pingeot (71) ; Nicolas Hanser (Territoire de Belfort); Julien Caillard et Tomas Defert (Yonne) ; Guillaume Gauthier à la présidence (71)

Le bureau

Guillaume Gauthier, président. Arnaud Gaillot, secrétaire général. Benoît Lahaye, trésorier. Florent Point, vice-président en charge de l'installation. Justine Michel, vice-présidente en charge de la communication. Nicolas Hanser, vice-président en charge de l'économie et territoires



La nouvelle équipe JA Bourgogne Franche-Comté a présenté à ses partenaires un programme ambitieux.

Sanitaire

Un nouvel arrêté ministériel pour accélerer l'éradication de l'IBR

Suite à un problème technique, l'article publié dans notre précédente édition était incomplet. Le voici dans sa version intégrale.

En Bourgogne, l'obtention d'une appellation vis-à-vis de la Rhinotracheite Infectieuse Bovine (IBR) était jusqu'alors une démarche volontaire et soutenue par les GDS. Un nouvel Arrêté ministériel, paru le 31 mai et fixant les mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre l'IBR sera applicable à partir du 1er Juillet 2016.

Les enjeux fixés et validés par les instances nationales de l'élevage sont l'éradication de l'IBR sur le territoire d'ici 5 ans et la reconnaissance par l'Union Européenne du dispositif de lutte. De ce fait, l'Arrêté Ministériel a pour objet la généralisation de l'attribution d'une appellation IBR aux troupeaux et le renforcement du dispositif de surveillance et d'assainissement. Les mesures annoncées visent à encourager la reforme des animaux positifs et vaccinés en augmentant les contraintes des élevages les conservant. Elles portent sur la prophylaxie et les conditions de circulation des animaux.

La reforme des derniers animaux vaccinés au moins 1 mois avant le début de votre prophylaxie vous permettrait d'éviter le contrôle de prophylaxie des animaux de plus de 12 mois cet hiver et d'acquérir plus rapidement l'appellation IBR.

L'arrêté ministériel complet est consultable sur le site internet de la FRGDS Bourgogne. Des modalités pratiques plus précises seront apportées par une note de service en attente de parution qui sera également publiée sur le site (www.gdsbourgogne.fr).

COMMUNIQUÉ FRGDS

CHEPTELS	Bénéficiant d'une appellation « cheptel indemne en IBR » ou en cours de qualification afin de l'obtenir.	Prophylaxie sur les bovins de **plus de 24 mois**
	Bénéficiant d'une appellation « cheptel contrôlé en IBR » ou possédant des bovins vaccinés.	Prophylaxie sur les bovins de **plus de 12 mois**
BOVINS	Bénéficiant d'une appellation « cheptel indemne en IBR » inscrite sur l'ASDA	1 prise de sang 15 à 30j après arrivée. Pas de mesures de restriction de circulation.
	Bénéficiant d'une appellation « cheptel contrôlé en IBR» ou sans appellation inscrite sur l'ASDA	1ere prise de sang 15j avant départ. 2eme prise de sang 15 à 30j après arrivée.
	Positifs ou vaccinés IBR	-Interdit de vendre à l'élevage. -Interdit de transporter et rassembler avec bovins de statuts IBR différents. -ASDA identifiable. -Vaccination dans le mois.



VERIFIEZ VOS ASDA !

Si la mention « **Cheptel indemne en IBR** » y figure alors vous êtes qualifié.

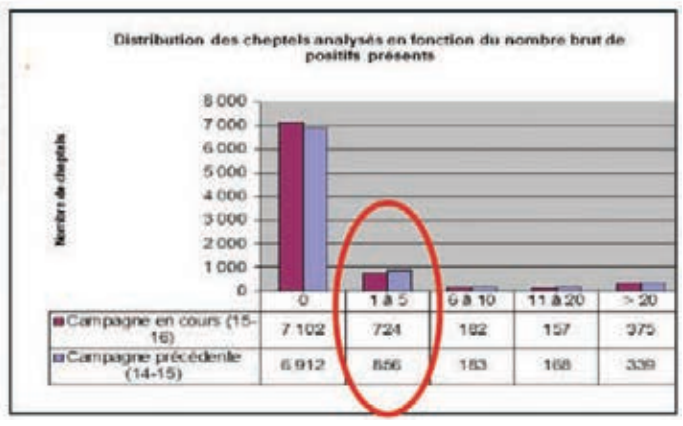


Si la mention n'y figure pas, plusieurs explications :	
Votre appellation est suspendue.	Votre GDS vous a averti de cette situation provisoire et des conditions de recouvrement de votre appellation.
Vous n'avez pas fait le changement de vos ASDA.	Votre GDS vous a averti de l'obtention de la qualification mais vous n'avez pas retourné vos ASDA afin de les rééditer avec la mention. *Il est impératif que vos ASDA soient à jour, prenez contact avec votre GDS.*
Vous n'êtes pas qualifié.	Vous recevrez très rapidement des informations de votre GDS.



Il ne vous reste que quelques bovins positifs IBR ?

Vous êtes nombreux en Bourgogne à ne détenir que 1 à 5 bovins positifs.



	0	1 à 5	6 à 10	11 à 20	> 20
Campagne en cours (15-16)	7 102	724	192	157	375
Campagne précédente (14-15)	6 912	856	183	168	339

Protocole d'acquisition de l'appellation "cheptel indemne IBR"

2 sérologies de mélange espacées de 3 à 15 mois sur les bovins de votre cheptel âgés de plus de 24 mois.

- **La 1ère série d'analyse doit intervenir au minimum 1 mois après le départ du dernier animal positif/vacciné.**
- **Les 2 séries peuvent être réalisées au cours d'une même campagne en respectant les délais et en avertissant votre GDS.**

Contacts

- **GDS 21: Mathilde Drouhin 03 80 68 67 36**
- **GDS 58: Rodolphe Morizot 03 86 90 18 90**
- **GDS 71: Service IBR 03 85 27 07 70**
- **GDS 89: Aline Pescheux 03 86 94 81 87**

AOC «BOURGOGNE suivie de la dénomination géographique complémentaire Côte d'Or»
Avis de consultation publique

Lors de sa session du 8 juin 2016, le Comité National des Appellations d'Origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des eaux-de-vie a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire délimitée de l'Appellation d'Origine

«BOURGOGNE suivie de la dénomination géographique complémentaire Côte d'Or»

Ce projet d'aire parcellaire délimitée concerne 40 communes réparties sur les départements de Côte d'Or (21) et Saône-et-Loire (71). La liste des communes concernées est consultable sur www.inao.gouv.fr au lien suivant http://www.inao.gouv.fr/Espace-professionnel-et-outils/Suivi-des-demarches/Consultations-publiques-des-projets-d-aires-geographiques-ou-parcellaires-delimitees-des-AOC-et-IGP. Les plans cadastraux portant le projet de délimitation parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux heures habituelles d'ouverture.

La consultation se déroulera du 01/07/2016 au 01/09/2016

Dans cet intervalle, les propriétaires et exploitants viticoles pourront adresser leurs réclamations par courrier recommandé auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité, à l'adresse suivante :
INAO, 37 Boulevard Henri Dunant
CS 80140, 71040 MACON Cedex
le dossier complet est consultable au site gestionnaire de l'INAO, Le Bogey 16 rue du Golf - 21800 QUETIGNY et au siège de l'ODG (Syndicat des Bourgognes) - 132-134 route de Dijon - 21200 BEAUNE)

AOC «VEZELAY»
Avis de consultation publique

Lors de sa session du 8 juin 2016, le Comité National des Appellations d'Origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des eaux-de-vie a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire délimitée de l'Appellation d'Origine

«VEZELAY»

Ce projet d'aire parcellaire délimitée concerne 4 communes (Asquins, Saint-Père, Tharoiseau, Vézelay) réparties sur le département de l'Yonne (89). La liste des communes concernées est consultable sur www.inao.gouv.fr au lien suivant http://www.inao.gouv.fr/Espace-professionnel-et-outils/Suivi-des-demarches/Consultations-publiques-des-projets-d-aires-geographiques-ou-parcellaires-delimitees-des-AOC-et-IGP. Les plans cadastraux portant le projet de délimitation parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux heures habituelles d'ouverture.

A cette occasion les aires parcellaires des appellations Bourgogne, Coteaux Bourguignons, Bourgogne Aligoté, Bourgogne Passetoutgrains, Crémant de Bourgogne et Bourgogne Mousseux ont été révisées pour ajuster les limites de la délimitation aux nouvelles limites du cadastre remembré. (rapport approuvé par le Comité National des Appellations d'Origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des eaux-de-vie du 15/02/2015 (2015-100-CN113).

La consultation se déroulera du 01/07/2016 au 01/09/2016

Dans cet intervalle, les propriétaires et exploitants viticoles pourront adresser leurs réclamations par courrier recommandé auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité, à l'adresse suivante :
INAO, 37 Boulevard Henri Dunant
CS 80140, 71040 MACON Cedex
Le dossier complet est consultable au site gestionnaire de l'INAO, Le Bogey 16 rue du Golf - 21800 QUETIGNY et au siège de l'ODG (Syndicat ODG Bourgogne-Vézelay - Domaine La Croix Montjoie -50 Grande rue - 89450 THAROISEAU)



Prairies et conditions climatiques 2016

Les réponses d'Arvalis Institut du végétal

Dans le contexte climatique exceptionnelle, Arvalis - Institut du végétal répond aux principales questions des agriculteurs liées aux prairies.

Depuis la sortie de l'hiver, plusieurs territoires subissent régulièrement des épisodes pluvieux d'intensité variable. Dans certaines vallées et dans les situations les plus arrosées, les terres sont toujours inondées. Dans d'autres, les semis de culture de printemps ont été tardifs voire non effectués à ce jour. Côté prairie de fauche, les conditions de portance et le peu de fenêtres météorologiques favorables ont rendu la fenaison difficile, voire impossible jusqu'à aujourd'hui. Arvalis - Institut du végétal répond aux principales questions des agriculteurs liées aux prairies

Quelles sont les conséquences de l'ennoiement des prairies ?

L'ennoiement des parcelles s'est accompagné d'un dépôt de limons sur les plantes. À la récolte, la teneur en matières minérales du fourrage sera très nettement augmentée, ce qui aura pour conséquences de diminuer la valeur alimentaire par effet de *«dilution»*. En effet, par kg de MS, la proportion de matière organique diminue au profit des matières minérales. Dans les parcelles ennoyées, les teneurs en matières minérales seront vraisemblablement au-delà de 12 à 15 % (contre 8 à 9 % dans des conditions normales).

Par ailleurs, ces particules de terre sont porteuses de spores butyriques, connus pour leur effet néfaste sur la conservation par voie humide (ensilage ou enrubannage). Durant la conservation, les butyriques dégradent les protéines du fourrage. De plus, leur présence en grand nombre dans l'alimentation augmente les risques de les retrouver dans le lait des animaux.

Sous quelle forme récolter l'herbe des prairies inondées ?

Il faut privilégier la récolte sous forme de foin. En enrubannage, il n'existe pas de références sur ce type de fourrages. Dans ces situations, seule l'élévation de la teneur en MS au-delà de 60 % pourrait permettre d'inhiber le développement des butyriques. En effet, à des stades avancés (post-floraison), voire sur des végétaux *«morts»*, il ne faudra pas compter sur le processus naturel de fermentation lactique.

La teneur en sucres solubles de ces fourrages est faible, et il existe une incertitude forte sur les contingents de bactéries lactiques naturelles au regard de la flore microbienne totale. Les seuls agents conservateurs pouvant améliorer la conservation sont ceux ayant une action *«acidifiante»* et *«anti-développement de levures et moisissures»*, tels que l'acide propionique.

L'ajout de bactéries est inutile et étant donnée la faible qualité du fourrage sur pied, l'investissement dans un conservateur aura de la peine à être économiquement pertinent.

Comment réussir un foin dans les prairies touchées par les fortes pluies ?

Il faut aérer le fourrage par des fanages énergiques ! Dans les parcelles versées et/ou ennoyées, le bas des plantes a pu commencer à moisir, voire à pourrir. Dans ces situations, sitôt après la fauche, il se dégage une odeur caractéristique de moisi. L'aération et la dessiccation complète de ce fourrage pourront permettre de réduire fortement ces mauvaises odeurs pour limiter les problèmes d'appétence et d'ingestion volontaire des animaux. Au champ, des fanages énergiques permettront de démêler les brins de fourrages entre-mêlés et faciliteront leur séchage. Il est conseillé de stocker ce type de fourrage à part pour le distribuer à des animaux peu exigeants

Comment faucher une prairie versée ?

Faucher à une hauteur régulière (6-7 cm) et adéquate peut s'avérer délicat lorsque le couvert est versé. La reprise du fourrage dans le sens inverse au sens de la verse permet de produire une fauche plus nette et homogène, de récolter un maximum de fourrages, mais génère également un surcroit de travail. Abaisser les hauteurs de fauche et/ou adopter un angle de piquage plus important peuvent permettre de produire une coupe plus nette, mais dans ce cas, le risque de présence de terre sera fort et la repousse sera pénalisée d'autant plus si des conditions chaudes et sèches s'en suivent rapidement après.

Pour toutes les situations où d'importants résidus de chaumes versés persistent après la récolte, le passage d'un broyeur de refus sur les zones concernées peut rattraper le tir. Il devra être passé rapidement après la récolte.

Son coût non négligeable, ainsi que le surcroît de travail engendré, font qu'il sera réservé aux parcelles dont l'éleveur sait que la flore prairiale et le sol de la parcelle peuvent produire une repousse estivale d'intérêt. Dans tous les autre cas, cette solution n'est pas adaptée.

Faut-il broyer les prairies inondées ?

Le broyage du couvert prairial peut éventuellement être réservé aux situations les plus touchées, pour les prairies dont les repousses sont de faible production (< 1.5 tMS/ha, 12 cm) et lorsque le fourrage sera jugé inconsommable ou mort. Mais attention, le broyage laissera des quantités de résidus importantes qui n'auront pas le temps de se dégrader suffisamment avant l'exploitation des futures repousses. Selon les situations, il peut être préférable de presser l'herbe, et de la réserver au paillage.

Quelles destinations pour les foins issus des prairies inondées ou versées ?

Lors de la distribution de ces fourrages :

- Réserver ces fourrages à des animaux à faibles besoins.
- Laisser les animaux trier. Préférer la distribution séparée de ces fourrages pour permettre aux animaux de trier.
- Se réserver la possibilité de garder des foins pour les litières. Dans ces cas, tenir compte de leur pouvoir absorbant inférieur, et les réserver aux animaux de renouvellement.
- Si les fourrages présentent des problèmes d'appétence, et que l'on n'a aucun doute sur leur qualité sanitaire (pas de présence de moisissure), il est possible d'améliorer *«artificiellement»* l'appétence de ces fourrages grâce à des aliments liquides de type mélasse.

Les foins issus de ces prairies présentent-ils un risque sanitaire?

Il faut souligner que des débris végétaux dans les pâtures, ou des foins mal conservés, peuvent représenter un substrat propice au développement des moisissures, ce qui peut éventuellement entraîner la présence de mycotoxines, ou pas. Il n'existe pas de références sur la présence de mycotoxines dans des prairies inondées puis fauchées. La présence de mycotoxine dans les fourrages se traduit généralement par une diminution des quantités ingérées, et par des effets sur les performances zootechniques. En l'absence de références, on recommandera donc la plus grande prudence, et la plus grande attention aux animaux ayant consommé les fourrages récoltés.

Comment favoriser les repousses derrière les fauches de ces prairies ?

On peut favoriser et accélérer le redémarrage en végétation par un apport d'azote ! Sur les parcelles dont la flore et le sol laissent espérer des repousses estivales, et lorsque les conditions météos permettent une bonne valorisation de cet apport (sol encore frais et dans les 7 à 10 jours annoncés : pas de T°>25 degrés et pluies significatives 10-15 mm), iI peut être judicieux d'apporter 30 unités d'azote minérale/ha.

La méthode des indices de nutrition est-elle encore possible ?

Le stade avancé des graminées et l'asphyxie des sols ne permettent plus de réaliser des prélèvements d'herbe pour diagnostiquer l'état de nutrition des plantes. Il faut alors envisager un report de cette méthode pour le printemps suivant.

Information prévention par Groupama Grand Est

Stockage de fourrage : éviter les risques d'incendie

Comme chaque année à l'approche de la saison estivale, revient la problématique des incendies provoqués par le stockage de fourrage et de paille.

Encore trop d'incendies sont évitables car dus au non-respect des règles élémentaires de prévention ou de sécurité (meulage ou travail par points chauds, cigarettes, engins à moteur dans les lieux de stockage, phénomènes d'auto combustion ...)

Les règles élémentaires de prévention suggérées par Groupama :

Respecter une distance de 20 mètres entre stockages.

Limiter le stockage à 1 000 tonnes par bâtiment (ou prévoir soit un mur séparatif coupe-feu, soit un second bâtiment éloigné de 20 mètres).

Stocker la paille dans des bâtiments clos ou dans un hangar bardé de tous les côtés, dépourvus d'électricité. Sinon, faire contrôler régulièrement l'installation électrique.

À proximité des stockages :

Proscrire le stationnement de véhicules à moteur et les travaux de soudage ou meulage,

Prévoir la présence et l'entretien régulier d'extincteurs à eau pulvérisée avec antigel,

Prévoir la présence d'une réserve d'eau pour les secours extérieurs (poteau d'incendie, mare, réserve de 120m^3).

Cas particulier de l'échauffement du fourrage :

Une majorité d'incendies est due au phénomène de combustion spontanée du fourrage, parfois méconnu.

Ce que vous devez savoir : Le meilleur moyen d'éviter l'incendie reste alors une surveillance accrue durant les mois d'été, et un contrôle régulier à l'aide d'une sonde thermométrique.

Bonnes pratiques à mettre en œuvre pour diminuer le risque d'incendie lié à la surfermentation du fourrage :

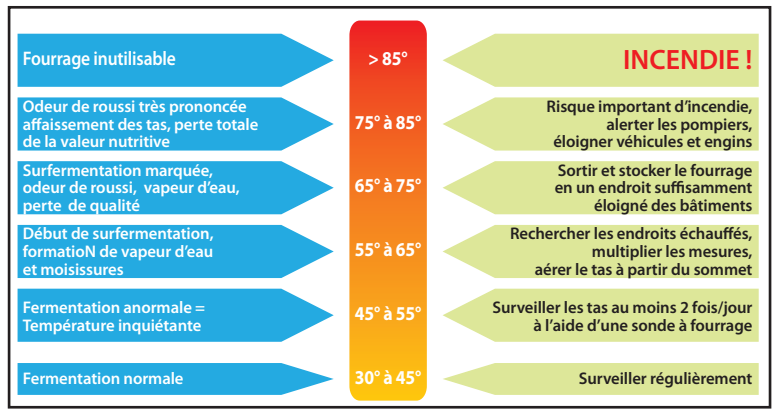
Vérifier l'humidité des pailles et fourrages à presser avec un humidimètre (moins de 20% d'humidité pour les balles rondes et moins de 17% d'humidité pour les balles carrées).

Favoriser le refroidissement naturel des balles ou ballots en champs ou sur une aire aménagée. Dans la pratique, laisser un délai d'une quinzaine de jours entre le remisage et le pressage.

Rappelons enfin que l'assureur Groupama met gratuitement à disposition de ses assurés des techniciens de prévention dont le métier consiste à faire connaître et mettre en œuvre ces règles et bonnes pratiques.

GROUPAMA GRAND EST





Prévention

Édification des meules

Réalisé par bon nombre d'agriculteurs, ce genre de stockage peut présenter des risques qui conduisent à respecter quelques règles simples de sécurité. Sous la forme de questions/réponses, nous revenons sur les principales précautions à prendre pour réduire la gravité d'un éventuel incendie.



L'édification des meules est-elle réglementée ?

Il existe des arrêtés préfectoraux (ex : celui de l'Oise datant du 31 Décembre 1979) qui régissent ce type de stockage. C'est pourquoi en cas de besoin, nous vous invitons à vous rapprocher de votre préfecture pour en prendre connaissance.

À quelle organisation particulière doit-on veiller?

Le volume d'une meule ne doit pas dépasser 1 500 m3, entre chacune devra être laissé un espace d'au moins 50 mètres. Une portion de terrain autour de la meule sera déchaumée sur dix mètres afin de limiter une propagation d'incendie. Aucune meule supérieure à 100 m3 ne doit être réalisée à moins de 50 mètres d'une construction, d'une route nationale ou départementale ou aux abords d'une voie ferrée.

En cas d'édification d'une meule au bord d'une route, quelle précaution doit-on prendre ?

Ce sont les services compétents, tels que la DDT ou la DIR, qui exigent une distance minimale d'éloignement de dix mètres pour éviter toutes dégradations de la chaussée en cas d'incendie.

Et en cas de sinistre, quel engagement avez-vous au niveau de vos assurances et responsabilités ?

Attention, votre responsabilité pénale peut être engagée en cas de non-respect des règles énoncées ci-dessus.
De plus, en cas d'incendie, des dommages peuvent être occasionnés à la voirie. L'exploitant et/ou son assureur sont alors tenus d'indemniser la collectivité gestionnaire de la chaussée; la remise en état des voies de circulation pouvant atteindre des sommes importantes.
Il est nécessaire de déclarer tout stockage de paille ou foin à votre assureur.
Lors de l'édification de meules avec des engins agricoles, il serait judicieux de disposer d'un moyen d'extinction à eau, à proximité du chantier.

Enfin durant toute cette période, entre le stockage et le départ de la paille, il est recommandé d'effectuer des passages fréquents afin de surveiller le site de stockage.
Pour de plus amples informations, le service prévention de Groupama Paris Val de Loire se tient à votre disposition.

GROUPAMA



Des professionnels à votre service

CHAPUIS Denis
Électricité générale
Placoplâtre - Peinture - Isolation
21390 FONTANGY
Tel. 03 80 84 38 71- Port. 06 81 90 12 01

Entrepreneur agricole
RECHERCHE TRAVAUX MOISSONS
sur région bourgogne
Coupes spéciales colza, maïs, tournesol.
FLORENT PROMMER 21 Fontangy - **06 81 32 69 56**
eta.prommer@gmail.com



SAS La vallée Channy
58150 Garchy
Épandage:
Composte, fumier
Calcaire, scories...
Jean-Baptiste Mourlon
07 88 58 29 82

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



4 GAMMES :
TC - CX5000/6000 ELEVATION - CX7/8 - CR
ECOBlue TECHNOLOGIE SCR PAR NEW HOLLAND

Chez votre concessionnaire

EUROPAGRI	St Clément	03 86 83 02 01
	Brienon	03 86 43 07 90
	Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09	
SARL MANIÈRE	Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER	Toucy	03 86 44 01 08
SAS PARAGEAU Groupe Methivier	St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
SUREAU AGRICULTURE	Avallon	03 86 34 18 35
	Tannay	03 86 22 11 54

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 22/06/2016	Bourg-en-Bresse 28/06/2016	St Christophe-en B. 22/06/2016	National 22/06 au 28/06/16
Vaches viande (V)	U	-	-	3,90 €	3,81 €
	R	3,42 €	3,40 €	3,51 €	3,37 €
	O	-	3,10 €	-	3,03 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	2,95 €
	O	2,90 €	2,90 €	-	2,95 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,60 €
	P	2,52 €	2,50 €	-	2,41 €
Génisses VML	U	3,80 €	4,20 €	4,65 €	4,13 €
	R	3,60 €	3,60 €	3,81 €	3,52 €
	O	-	3,05 €	-	2,98 €
Taureaux VML	URO	-	2,40€	2,59 €	2,48 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 28/06/2016

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	-	-	
300-350 kg	-	2,95	-	
350-400 kg	-	2,76	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,65	2,47	
400-450 kg	-	2,55	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,34	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	2,54	-	
350-400 kg	-	2,51	2,30	
400-450 kg	-	2,39	-	
450 kg et +	-	-	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,55	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,57	1,94	1,76	-
5 -10 ans	-	1,88	1,71	-
+10 ans	-	1,74	1,63	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,06	1,83	

Bovins : 581
Apports plus réduits. Malgré tout, les acheteurs sont quasiment tous présents.

Vente totale à des cours facilement reconduits dans les bons lots de broutards d'automne. En taurillons, l'offre est désormais très hétérogène et l'écart de prix se creuse en fonction de la qualité.

Vente rapide en laitonne à des cours facilement reconduits mais l'offre ne couvre pas la demande. Bonne vente également en génisse de 18 mois valablement vaccinées FCO.

TAURILLONS : Légère baisse dûe à un manque de qualité.

VACHES et GÉNISSES 3 ans : Présentation de bonne qualité. vente un peu plus facile que ces dernières semaines.

NB : Vente de Cheptel cause cessation le jeudi 21 juillet 2016.

NB : L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 27/06/2016

Bovins (199)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
315 à 410 kg	810 - 1110	2,55 - 2,70
365 à 430 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
405 à 530 kg	1120 - 1320	2,49 - 2,55
500 à 656 kg	-	-
Laitonnes		
250 à 320 kg	610 - 830	2,33 - 2,80
335 à 395 kg	-	-
Génisses		
320 à 450 kg (16-24mois)	-	-
Taureaux		
1095 à 1240 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	710 - 1050	
Vaches entre deux	1100 -1250	
Vaches lourdes	1310 - 1470	

Cours très fermes en mâles de bonne conformation et jeunes. Tarifs justes reconduits en sujets maigres et âgés. Un lot invendu.
Vente rapide en femelles supérieures à des tarifs soutenus. En vaches maigres, la faiblesse des volumes permet à la cotation de reprendre quelques centimes avec peu d'invendus.

Bovins gras : 7
Peu d'apports. Les tarifs sont reconduits

Prochain marché bovins et ovins le lundi 4 juillet aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 22/06/2016

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,75	2,63
350 à 400 kg	2,72	nc
400 à 450 kg	2,65	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	2,70	nc
250 à 300 kg	2,72	2,20
300 à 350 kg	2,60	nc
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,85
Vaches		
- 5 ans	1,83	1,68
de 5 à 10 ans	1,77	1,62
+ 10 ans	-	1,55

Broutards Laitonnes : Baisse dans toutes catégories.

Vaches-Génisses : Cours reconduits

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 28/06/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,70 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,60 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,75 €	2,60 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,20 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,20 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,75 €	2,45 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,70 €	2,30 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,30 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,40 €	2,05 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,30 €	2,05 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

Tendance : Cours difficilement reconduits.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 20/06/16 au 26/06/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,79 €	-
350 kg	-	2,68 €	-
400 kg	-	2,58 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,55 €	-
500 kg	-	2,40 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,46 €	2,29 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,30 €	-

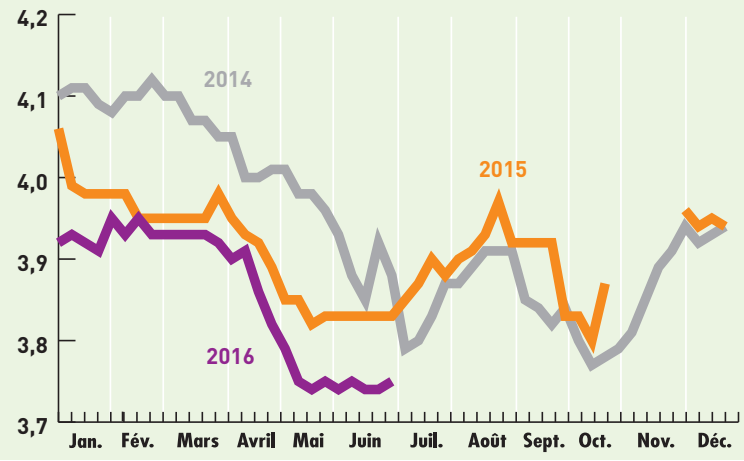
Tendance : L'export hors UE soutient bien le marché.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 20/06/16 au 26/06/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,73 €	3,57 €	-			
Races mixte		-	3,24 €	3,25 €	3,23 €		
Races lait					-	3,01 €	2,95 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,25 €	-
Races lait						-	2,75 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	3,92 €	3,76 €	3,68 €	3,42 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,84 €	3,75 €	3,67 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,90 €				
Races mixte				3,24 €	3,19 €	-	
Races lait					-	2,75 €	2,72 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,51 €	4,30 €	3,99 €	3,82 €			

Tendance : Quorum non atteint. Application des prix du réseau. Vente toujours morose

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 20/06/16 au 26/06/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,79 €	3,77 €	3,66 €	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg		4,48 €	3,95 €	3,85 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,71 €	3,62 €				
Races mixte					3,21 €	3,22 €		
Races lait						-	2,74 €	2,69 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,54 €	4,49 €	3,90 €	3,76 €				

Tendances SEM. 26 / 2016

Bovins de boucherie

La tension reste très forte avec des éleveurs qui ne savent plus par quel bout prendre cette crise afin d'obtenir une juste revalorisation de leurs produits. Au niveau de la consommation, si les ventes de brochettes se portent mieux depuis l'arrivée de l'été et surtout du soleil, mais les autres pièces peinent à trouver de la place dans les linéaires des magasins.
Sur les marchés, le recul des livraisons engendré par les travaux de fenaison permet d'atténuer la pression des abatteurs. L'activité commerciale reste calme même si les tarifs se stabilisent dans les femelles haut de gamme. La commercialisation demeure compliquée dans les bonnes vaches charolaises avec des commandes qui ne décollent pas. Les animaux d'entrée de gamme restent faiblement valorisés (notamment dans les vaches âgées de plus de 10 ans).
En laitières, le recul de l'offre tend à stabiliser les prix dans les bonnes vaches frisonnes ou montbéliardes viandées, mais le tri reste marqué dans les animaux de moindre conformation (P-1 ou 2), car les besoins en minerai sont atones. En jeunes bovins, l'allégement de l'offre devrait permettre d'obtenir une meilleure valorisation dans les semaines et mois à venir, mais ces revalorisations restent soumises à la volonté des abatteurs et de leurs clients italiens. ■

Broutards

L'activité commerciale reste assez régulière dans la belle marchandise convenablement vaccinée. Le placement est en revanche plus calme dans les sujets non vaccinés avec des écarts de 50 € à 80 € couramment observés entre des mâles vaccinés ou non vaccinés de même conformation. Dans les femelles, la modestie de l'offre facilite la vente sur les bonnes laitonnes herbées de 350 kg. Le commerce demeure très calme dans les ordinaires exportés vers l'Espagne. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les opérateurs attendent la semaine prochaine pour connaître l'impact de l'arrêt des prises en charge des PCR pour l'export vers l'Espagne ou l'Italie. Le commerce est calme avec une stabilité des cours dans les bons veaux frisons, montbéliards, abondances ou croisés convenables. Dans les bons croisés mixtes, la demande reste ciblée sur des veaux bien conformés. Un tri plus marqué est observé dans les veaux plus communs ou légers, mais également dans les veaux durcis (non-buveurs). ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 27 juin) :
«En cheptel allaitant, l'équilibre du marché devrait permettre d'obtenir des hausses. Contexte délicat en cheptel laitier».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 27 juin) :
«Dans l'ensemble les cours sont reconduits».

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 20/06/2016*

Agneaux (216)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	2,79 - 3,02	2,40 - 2,76
Gras (38-44 kg)	-	2,61 -2,98	2,49 - 2,77
Gras (44-50 kg)	-	2,53 - 2,85	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (108)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	1,09 - 1,43	0,83 - 1,10	-
Divers			
Béliers : 92 à 121 €	0,95 - 2,13	-	
Agneaux maigres : 90 à 93 €	-	2,75 - 3,10	-
Caprins : 7 à 30 €		-	0,15 -0,94
Boucs :			
Divers : 2			

Ovins : 620
Vente totale

Agneaux: Compte tenu d'une météo peu propice à la finition des agneaux. L'offre se retrouve plus restreinte pour la saison. Les éleveurs ont fait un réel effort dans le tri ce qui permet de limiter la baisse, sans pour autant l'éviter.

Brebis: L'offre est de bonne qualité et les cours progressent.

Béliers - Caprins : Commerce sans changement.

Effectifs :
Agneaux: 421- Brebis : 172
Béliers : 23 - Caprins : 3 - Divers : 1
Prochain marché le lundi 4 juillet (pesée à 7h, vente à 9h).
L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 27/06/2016*

Ovins : 136	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	110 - 120	2,07 - 2,68
Brebis	50 - 90	0,83 - 1,15
Béliers	-	-

Beaucoup d'animaux non annoncés pertubent la vente (80 non annoncés). Placement toujours difficile en agneaux lourds orientant les tarifs à la baisse. Cours stables en brebis, aucun invendu.
Le marché ovins aura lieu le Lundi 11 juillet aux horaires habituels

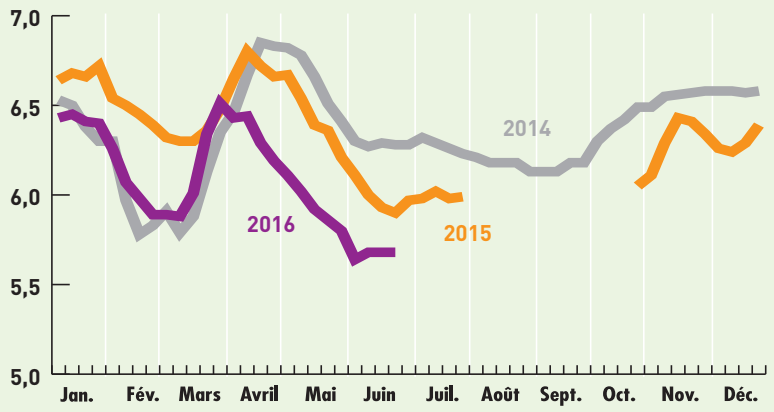
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 20/06/16 au 26/06/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,14 €	5,44 €
Couvert	16-19 kg	6,25 €	6,01 €	5,28 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	4,97 €	4,69 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 20/06 au 26/06/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,68 €	6,38 €	2,42 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 13/06/2016 au 19/06/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,30 -0,01	6,28 -0,04	5,62 -0,11	-	-	-	-
	R Var.	5,97 =	5,97 0,01	5,89 -0,01	-	6,07 -0,09	6,13 -0,01	6,08 =	-
	O Var.	-	5,25 =	5,04	-	5,52 0,10	5,57 0,08	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,16 0,03	6,13 0,01	5,35 0,02	-	6,21 -0,13	5,96 -0,13	5,23 -0,16
	R Var.	5,78 -0,03	5,86 -=	5,83 0,05	5,24 0,04	6,04 -0,05	5,94 -0,02	5,63 -0,01	5,09 -0,09
	O Var.	-	5,45 0,08	5,37 0,10	4,67 0,12	5,38 =	5,26 0,02	5,10 0,03	4,67 -0,13
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,02 =	4,79 -0,03	-
	O Var.	-	-	-	-	-	4,67 -0,03	4,42 -0,07	-

Zone nord : Prix réseau. **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2016 - 22/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
2e coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



Porcins

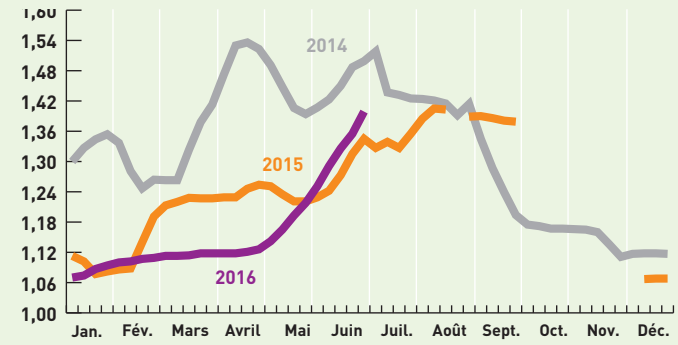
Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 755 porcs présentés) — *Cotations du lundi 27 juin 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,399 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 17/06/16 au 23/06/16*

1,55 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

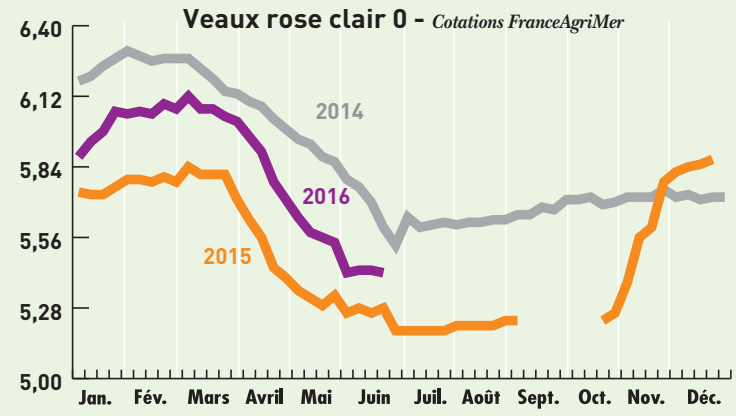
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 20/06/16 au 26/06/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,57 €	-	-
U	9,45 €	7,41 €	5,95 €	-
O	-	5,42 €	4,19 €	3,89 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 27/06/16 au 03/07/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	110	595 - 640 €	420 - 480 €	245 - 305 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		250 - 320 €	150 - 200 €	140 - 190 €	95 - 130 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		390 - 500 €	250 - 330 €	230 - 260 €	150 - 180 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		520 - 600 €	360 - 420 €	270 - 310 €	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	740	250 - 380 €	190 - 250 €	130 - 205 €	70 - 125 €

Veaux rose clair 0 - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 20/06/16 au 26/06/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,72 €	2,45 €	-	-
Bons	2,40 €	2,15 €	1,80 €	-

Céréales

Marché du 23 juin 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2015

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	fourrager	juin	130	N C
	amidonnier		inc.	C

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2016

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier	juil.-août	146	N C
Aube/Yonne	meunier		inc.	C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2016

Départ	Spécifications	chéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	5' d'août	130	V C
Sud Côte-d'Or	selon qualité	juil.-août	130	N C
Nord Côte-d'Or	62/63 kg/hl	juil.-août	125	N C

AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2015

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or/Hte Saone	Selon PS		inc.	C
Aube/Yonne	52-53 kg/hl		inc.	C

TRITICALE — RÉCOLTE 2016

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or/Hte Saone			inc.	C
Yonne			inc.	C

MAÏS — RÉCOLTE 2015

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne		juil.	166	N C
Sud Côte-d'Or/Saone et Loire			inc.	C

Luzernes déshydratées — RÉCOLTE 2015

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	17%1ère main	5 de juin	168	V

Pulpes de betteraves — RÉCOLTE 2015

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	6 mm 1ère main		inc.	

Matériel

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Tracteur

Achète TRACTEURS
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres/**MF** du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / **FENDT**modèle après 1980, même porte outils / **DEUTZ** 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres /**VALTRA - CLAAS - SAME/ZETOR** 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980/**EICHER** 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres/**RENAULT** série 14-54 et 34 - Temis - Ares - Celtis et autres / **FIAT** de 80-90 à 180-90 - Winner - TL - TLA - G et autres / **JOHN DEERE** série 40-50-55-6000-7000 et autres /**CASE** IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres/**MB** TRAC après 1985 - **UNIMOG MERCEDES** Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers… et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65/**JOHN-DEERE** 342/Round BALLER 120x120/Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques…
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses/Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN…
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI Tél. 06 10 84 67 52
meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

58 - VENDS cause retraite Valtra N 101, 2011, 2 700 h, 1ère main, cabine et pont suspendu, usure pneus 25 %, 35 000 HT (réf. 260E)
✆ **06 99 31 56 77**

Récolte

01 - Vds faucheuse Vicon 2901, 2m90, tbé
✆ **06.87.55.29.38**

21 - VENDS presse Blanchot BL 220 Welger - 14 dents Deutz KS 3.4, - semoir Nodet GC 4 m. - Ford 5000 pour pièces, bas prix (réf. 2502)
✆ **03 80 96 23 33**

38 - Vds faucheuse conditionneuse Krone M203 année 2003 cause arrêt
✆ **06 33 98 33 36**

Arbo-viti

01 - Vds pressoir pneumatique Diemme 50 hl inox cuves fibre 85 hl (3) cuves fibre PM 60 hl (2) palisseuse DMP à bande + enrouleur hydraulique ficelle pretailleuse Pelenc TL 20
✆ **06.12.16.26.92**

Agri. divers

01 - Vds cellules à grains 75 et 25T, vis de reprise ventilation, broyeur Skiold distributrice farine 600l, armatures pour tunnel 6x8 m - mangeoires à volailles 25l
✆ **06.23.84.87.09**

01 - Vds faucheuse Kuhn 4 disques relevage hydro - rigoleuse Greffet - adaptation Mailleux MX JD fers plats
✆ **06.85.17.96.95**

10 - Vends pulvé 28 m Tecnoma hydropulvé Gps ttes options 2011 contrôle technique ok état impeccable, TX36 2.956 h 5,10 m, benne 10 t, combiné packer semoir 4 m, 4 roues étroites : 2 270/95r46 et 2 13.6r28, jumelage Somac 18.4.r38, cause regroupement.
✆ **06 20 70 13 52**

18 - Vds MB JD2256, 2400 HB, 5,5 m, broyeur, hydro, équip. tourn., 46.900 euros - MB Laverda 3700, 4,8 m, coupe colza, chariot, éparpilleur, broyeur, TBE, à débattre - tracteur JD6820, 2004, 3.900 h, 39.500 euros - tracteur Valtra T150, 2005, 5.500 h + jumelage AV AR, 39.500 euros - sulky DPAXL, 2.400 l, 28 m, bâche, 2.900 euros - Duchesne élévatrice, 10 t, révisée, 9.900 euros - Brimont BB10, boggie, TBE, 9.500 euros - Lambert 15 t, Boggie, TBE, 12.000 euros.
✆ **06 72 90 54 53**

30 - A ENCADRER Vds cultivigne et décompacteur Gardell, covercrops 28- 32- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m., charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vends combiné de semis avec herse Amazone, semoir Sulky 19 rangs, distributeur Kuhn très bon état, cover crop Huard, pulvérisateur Amazone 1000L.
✆ **04 78 40 01 78**
ou 06 85 37 43 21 HR

38 - Vends couverture intégral de marque Fessil + un tracteur de marque Zetor + un lève sac.
✆ **06 16 33 44 30**

38 - Vds couverture intégrale diam50 alu 1ha couverture totale diam18 alu 1.5ha trépiers cannes 2m tuyau alu diam 76 vibro 2.5m semoir blé 2.3m déchaumeur en X le tout en BE
✆ **06 22 01 86 88**

38 - Vds cuves 10000L 1000 € + 25000L 1500€ + 50000L 2500€ + 6000L 400€. Possible livraison, prix HT.
✆ **04 78 31 26 00**

38 - Vds pneu 30,5LR32 520€ + 20/8/38 230€ + 23/1/26 230€ + 23/1/26 230€ + 900x20 110€ + 1000x20 110€ + 18x4x34 50€ HT
✆ **04 78 31 26 00**

38 - Ancienne petite expl. agric. vds scie à ruban sur roue avec moteur électrique 4Ch force. Divers matériel agri. À débattre
✆ **04 74 59 08 84**

38 - Vds Benne Ampliroll 16m3 céréalière, porte hydraulique, neuve + 1 tambour laveuse à noix 3m
✆ **06 81 80 53 94**

39 - Cess Vds Tracteur 6520 John Deere 2600H Faucheuses conditionneuses Khun FC313 (3m) et John Deere 1360 (3m) Andaineur Khun 7302DL Girofaneur Khun 8501MH Presse balle cubique Supertino SR 60x80 Plateau 9T 6m échelles et ridelles Herse rotative Rabewer HKE 3m portacour packer semoir nodet Epandeur Miro 6T hérison vertical Vibro 3m Semoir engrais Vicon Herse plate Herse a prairie 8m Charrue 3 fers en planche Petit matériel Rateliers Claies Abreuvoirs pour ovins Bon état
✆ **03 84 51 45 12/**
06 81 94 29 10

42 - Vds déchaumeur Vaderstad 3 ML trés bon état, an 2010 prix 8500 euros urgent
✆ **06 70 41 85 26**

54 - Vends semoir John Deere 750A 2013 980 ha TBE 4M traceur, jalonneur prélev.
✆ **06 86 87 16 82**

69 - Remorque foin cheval ou tracteur jante rayon. Tonne Moulae 15 hl vanne 40. Porte masse Lemoine Som 450.
✆ **06 87 66 42 53**

70 - Recherche Presse BR 120x120, Claas 44-46, Welger RP 12-200-202, Carraro, Kröne, Deutz, Vicon. Presse MD JD 336-342-349-359, Claas Markante. Tracteur Fiat série 90, MF 690-188-168-165, Ford 4000-5000.
✆ **06 83 59 05 70**

Elevage

84 - Vds plumeuse rotative dim. 76 x 76, fonctionne 220 V, état neuf. Prix: 1 000 euros.
✆ **06 29 63 27 86**

Véhicule

Utilitaire

42 - Vds cse retraite camion Mercedes 610 caisse primeur - CT OK - 180 000 k orig. - TBE - prix à débat. suite visite - curieux abst.
✆ **06 87 77 09 88**

69 - Bétaillère Master 120 cv. caisse alu neuve, pont PTE, révisé TBE, distrib neuve. Tél Gauthier :
✆ **06 07 74 89 24**

69 - Frigo Kangoo caisse 3 m3 route et secteur, étagères - 72000 kms, révisé, TBE. Tel Gauthier :
✆ **06 07 74 89 24**

71 - Vends 306 société, mécanique entièrement refaite, CT OK, carrosserie propre.
✆ **06 17 24 15 06**

Tourisme

38 - Particulier cherche mobylette MBK 51 ou Peugeot 103 Fox ou scooter MBK Ovetto Neos roulante ou pour pièces.
✆ **06 99 45 91 30**

Achat-Vente

Récolte

42 - Producteur vds maïs ensilage enrub., foin, foin de luzerne, blé, orge tb qual. poss. livr.
✆ **06 82 29 74 85**

58 - VENDS enrubannage et foin récolte 2016 (réf. 260A)
✆ **06 89 85 76 29**
06 86 91 90 62

69 - A vendre abricots divers variétés 1er choix et deuxième choix.
✆ **06 37 13 42 89**

Fourrage

69 - Vds très belle paille conventionnelles et bio, bottes carrées. Livraison par camion ou camion remorque - Très bonne qualité garantie.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép.**

ACHÈTE foin 2016
en grosses bottes carrées.
Contact : B.A.M. VERMEER FOURAGE HOLLANDE,
Peter VAN DEN BRAND,
Tel: 0031622240680 email : petervandenbrand@bamvermeer.nl

Pépinière

69 - Vds plants de poireaux GAEC Duchamp - 330 rue du Rhône - 69 Solaize.
✆ **06 12 34 36 01**
ou 04 78 02 93 57

Propriété

21 - ACHETE ou LOUE exploitation agricole, secteur Genlis - St Jean de Losne - Nuits St Georges. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots 21110 Bretenière (230D)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

21 - VENDS à Dijon proximité Rocade, CHU, dans résidence beau T3 avec balcon, 72 m2, 3ème étage avec ascenseur, 2 chambres avec dressing, salon, séjour, cuisine équipée, nombreux rangements, salle de bain + WC séparé, prix : 145 000 euros (réf. 260D)
✆ **06 13 16 31 29**

Terrain

38 - Agriculteur recherche à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

Divers

21 - VENDS 16 stères bois, coupe 1 m. (fresne) 35 euros le stère à prendre sur place (réf. 2505)
✆ **03 80 84 36 89**

38 - Achat plus ht cours collections timbres post. archive commerc. familial cart. postal.
✆ **04 74 00 12 68**

38 - Vds table + chaises état neuf, table + allonges 160x110 chêne massif.
✆ **04 76 07 20 32 HR**

69 - Vend génisse Montbéliarde terme le 25/06/2016 pleine en charollais. Père Ripablot - Vend tank à lait Japy 2080 litres lavage automatique année 1990.
✆ **04 78 44 45 01**
ou 06 58 05 87 22

69 - Vends céréales triticale à la récolte et prends génisse en pension à partir de juillet. Monique Murigneux Haute Rivoire.
✆ **06 84 00 00 65**

89 - RECHERCHE semences de ferme de pois, hiver 2015 dans région Auxerre - St Florentin - Tonnerre, - VENDS MF 188, 1970 Fourche Godet Agram, bon état, 3 000 euros (réf. 2603)
✆ **06 43 55 28 39**
03 86 75 23 65

Offre

Emploi

21 - RECHERCHE apprenti 16-18 ans, bovin élevage allaitant (réf. 2503)
✆ **06 98 38 19 62**

58 - Cosne sur Loire RECHERCHE chevrier responsable élevage 500 chèvres, moderne.(240A)
✆ **06 09 91 38 93**
e.melet@wanadoo.fr

69 - Expl. VL cherche salarié autonome avec expérience traite + alimentation + divers. CDD 07/08.
✆ **06 65 13 37 10**

ESPACE Affaires

allopneus.com VENTE ET MONTAGE DE PNEUS
anciennement PNEUS FRANCE NORD PFN
LIVRAISON GRATUITE À PARTIR DE 2 PNEUS
0 811 140 128 Service 0,06 €/min + prix appel
Fax : 04.26.07.86.38
ALLOPNEUS.COM - CS30470
13096 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

3% DE REMISE SUPPLÉMENTAIRE* AVEC LE CODE EAKL3P2016

RM KLEBER	€HT	RM KLEBER	€HT	RM KLEBER	€HT
11.2 R20 111 A8 TL SVIGNE	278	16.9 R30 137 A8 TL SUPER G	715	520/85R38 155A8 TRAKER	1252
11.2 R24 114 A8 TL SVIGNE	294	380/85R30 135A8 TL TRAKER	540	520/85R42 157A8 TRAKER	1574
13.6 R24 121 A8 TL SVIGNE	391	460/85R30 15A8 TL TRAKER	679	RE KLEBER	€HT
14.9 R24 126 A8 TL SVIGNE	460	320/85R32 126A8 TL TRAKER	415	230/95 R32 126 A8 TL SU3	433
11.2 R28 116 A8 TL SVIGNE	320	420/85R34 142A8 TL TRAKER	711	270/95 R32 134 A8 TL SU3	475
12.4 R28 121 A8 TL SVIGNE	368	460/85R34 147A8 TL TRAKER	839	230/95 R36 128 A8 TL SU3	486
13.6 R28 123 A8 TL SVIGNE	444	320/85R36 128A8 TL TRAKER	427	270/95 R36 137 B TL SU3	556
14.9 R28 128 A8 TL SVIGNE	484	340/85R36 132A8 TL TRAKER	469	270/95 R38 138 B TL SU3	572
320/85R24 122A8 TL TRAKER	335	340/85R38 133A8 TL TRAKER	529	230/95R44 132A8 TL SU3	513
420/85R24 142A8 TL TRAKER	505	420/85R38 144A8 TL TRAKER	822	270/95R44 143A2 TL SU3	648
420/85R28 139A8 TL TRAKER	551	460/85R38 149A8 TL TRAKER	914	230/95R48 134A8 TL SU3	551

PNEUS TOURISME - UTILITAIRE - 4X4 - QUAD - MOTO - PL - JANTES
Fabrication de jantes et roues sur demande • Jumelage
Roues Etroites sur mesure • Espaces verts • Forestiers • Manutention et Industriel
*Valable pour l'achat de 2 pneumatiques minimum parmi la gamme Kléber, pour livraison uniquement en France métropolitaine (y compris Corse et Monaco), jusqu'au 31 juillet 2016 inclus. Non cumulable avec d'autres remises en cours.

PAYEZ MOINS CHER VOS PIECES
PIECES ORIGINE NEUVE
Economisez de 25% à 60%
Toutes les pièces tracteur Same Deutz Fahr ancien & nouveau
Moissonneuses-batteuses Deutz stock important
Consultez-nous, demandez votre devis par mail
MONS AGRI 47 route nationale 80200 Estrées Mons
Tél. 03 22 85 70 66 - Fax. 03 22 85 63 66
Mail : direction@mons-agri.fr www.mons-agri.fr

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


ANALYSEZ VOS ECHANTILLONS !
3 contrôles en 1 seule opération
POIDS SPECIFIQUE TEMPERATURE HUMIDITE
Service, assistance et suivi GARANTIS
multitest
GODÉ
03 23 66 20 05
www.gode.fr

Remorques Lambert

www.lambert-sa.com
ALLIANCE
Remorque Lambert Travaux Publics TP 240 - 24 T PTC porte hydraulique
20 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
REUSSIR HABITUEL

Elan
✆ 01 49 84 94 28
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable


La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
111€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
239417		111,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAS - Photos non contractuelles

71 - Recherche jeune pour travaux agri d'été, permis VL, sachant conduire tracteur, ou salarié. Logt fourni sur place. Gaec Bonnot, 71220 La guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

74 - Exploitation poly-élevage, gd cultures, lait, aviculture, méthanisation, recherche responsable matériel entretien, réparation/aide aux travaux/conduite, CDI.
✆ **06 75 58 91 29**

84 - GARAGE MECAGRI A OPPEDE cherche magasinier mécanique agricole avec expérience. URGENT.
✆ **04 90 76 98 67**
06 86 44 56 76

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièce moteur. http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06.63.43.51.15**

18 - Cherche tous travaux agricoles : moissons, ensilage, pressage, enrubannage, aplatissage, épandage fumier, broyage de haies particulier/collectivité, etc... Tarifs en rapport avec l'agriculture d'aujourd'hui.
✆ **06 35 04 08 43**

58 - Propose pressage HD 120 X 70, rayon 50 kms Saulieu (réf. 2601)
✆ **06 89 85 76 29**
06 86 91 90 62

Mariage

Rencontre

01 - JH 34 ans sportif affectif désire rencontrer JH 20/35 ans pour rompre sa solitude, amitié, relation sérieuse. Description indispensable, réponse assurée (portable apprécié)
✆ **Ecrire à Ain Agricole BP 84 01003 Bourg en Bresse Cx sous n°0623 qui trasmettra**

21 - Femme de couleur 39 ans, jolie, gentille, ronde CHERCHE homme 40/60, sincère, gentil, relation sérieuse. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - 21110 Bretenière (réf. 25VB1)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

38 - Monsieur retraité agricole recherche compagne du même milieu ou aimant vivre au grand air pour vie à deux.
✆ **06 73 53 63 61**

Animaux

Divers

73 - Recherche hiverneur sérieux pour placer 7 génisses d'un an pour hiver 2016/17, places attachées.
✆ **06 03 36 76 53**

74 - Vds beau chien Berger des Alpes 2 ans n° 250 268 711 117 011 pour troupeau ou autre caractère docile.
✆ **04 50 81 63 46**

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND génisses pleines HBL LIMOUSINES, vêlage septembre à Décembre écographiées et réservation des nvx reproducteurs de l'année fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RJ), Génial (RCV) (210E)
✆ **06 28 02 04 05**

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

18 - Elevage HBC vds repro., de 14 à 28 mois, TGS, livraison assurée. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **06 10 91 41 94**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends reproducteurs HBC 15 mois, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 0701)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - Elevage HB Limousin VEND génisses 12 à 18 mois, - 1 taureau 18 mois, - vaches prêtes ou suitées, très dociles, TGS. Livraison assurée (réf. 230B)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - VENDS vaches MONTBELIARDES en lactation, bon cheptel, IND IBR cause sur effectif (réf. 25VB2)
✆ **06 77 96 42 98**

42 - Vds taureaux Charol. 17/18 mois HBC vel. fac. livr.assur. - Cuisset JM - St Germain Lespin.
✆ **06 30 92 60 12**

58 - Eleveur limousinVD veaux reproducteurs HBL ou non aptes pour saillies toutes garanties sanitaires surtout paratuberculose (210J)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - VENDS cause réduction d'effectif vaches suitées HBC, - jeunes taureaux HBC 16 - 17 mois, TGS. SCEA Raymond JC - Villecourt 58300 Decize (réf. 260B)
✆ **06 81 06 35 07**

69 - Achète broutards femelles charolaise vaccinées FCO et vaches non vaccinées pour engraissement.
✆ **06 80 44 67 41**

71 - VENDS taureaux HBC au pré, bonnes origines. GAEC Goulliard. (réf. 030A)
✆ **03 85 79 40 98**
ou 06 74 09 49 89

71 - Vds T. B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends taureaux 2 ans et nbr veaux de 15 à 18 mois, HBC, TGS, FCO, prix raisonnable.
✆ **06 33 30 80 95**

71 - IBR A vd 40 vaches charol. présumées gestantes, suitées de veaux de 3 à 7 mois, vacc. FCO.
✆ **06 28 28 75 47**

71 - Elevage Perrin à Milly vend génisses pleines limousines, inscrites, terme 08-09 + mâles repro.
✆ **06 86 83 84 64**
ou 06 60 86 64 60

Caprin

26 - Vds 40 chèvres Saanen pleines capgène 1140l/ch à 35TP et 37TB.
✆ **06 02 11 40 39**
ou 06 46 78 00 72

Ovin

57 - Vends beaux béliers Texel inscrits ou non. Adam Bust (Bas-Rhin)
✆ **03 88 01 20 23**
ou 06 78 29 64 66

58 - Région PREMERY vente d'herbe pour moutons, 25 ha parqués et regroupés, mi-juilet (réf. 2602)
✆ **06 44 87 39 59**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

38 - Vds porcelets fermier de 8 à 25 Kg nés sur paille sevrés à 4 sem dispo toute l'année.
✆ **06 83 81 45 79**

Equin

21 - VENDS porte box cheval en bois, cerclage fer, 175 euros, (valeur 350 euros)
✆ **03 80 84 36 89**

Chien

42 - Vds 2chiots mâle Springer Spaniel, portée de 3 , nés le 25 .03.16, marron et blanc, non lof, mère 250269604053738, siren 39384077200015
✆ **06 17 52 60 51**

58 - VENDS chiens BRIARD 4 mois, n° mère : 250269801053219 (réf. 23VB2)
✆ **06 12 37 42 98**

58 - Particulier n° SIREN FR3839308497500019 VENDS chiots Border Collie non Lof nés le 02/05/2016 portée 7, 250 euros, mère 25026873161616087 (réf. 260C)
✆ **06 84 18 53 38**

Prestation de service

Prestation de Service
propose : location tracteur + broyeur avec chauffeur 35 euros forfait/h.
Location tracteur avec chauffeur, 30 euros
06 08 91 14 60

Les offres d'emploi de l'APECITA

AQ005511 - JURA
ASSISTANT ADMINISTRATIF POLYVALENT H/F
Domaine Viticole AB, 14 Ha. Secrétariat (Acc. Téléphonique, Formalités Administratives,...). Habillage, Conditionnement et Expédition de Commande, Gestion Étiquette. Accueil Clientèle, Dégustation et Vente de Vin. Polyvalence. Maitrise Outils Infor. Bagage Viti - Oeno. CDI Tps Partiel ou Tps Plein.

AQ005503 - NIEVRE
COMMERCIAL BOVIN H/F
Pour coopérative d'élevage importante Région Bourgogne/Centre - zone Nièvre. Sur un secteur défini, vous serez un acteur majeur auprès des adhérents. Suivi d'un portefeuille adhérents, estimation, commercialisation et mise en place de bovins mais également prospection et accompagnement de projets de développement de la production. BTS agricole ou ingénieur. Une première expérience serait un plus, esprit d'équipe, aisance relationnelle, goût pour le commerce et connaissances du milieu de l'élevage sont des qualités indispensables. Entrée dès accord, CDI, rémunération selon convention collective et expérience, 13ème mois, intéressement aux résultats et complémentaire santé. Voiture de service, téléphone et frais.

AQ005529 - NIEVRE
TECHNICIEN DE CENTRE D'ALLOTEMENT H/F
Pour coopérative d'élevage importante Région Bourgogne/Centre - zone Nièvre. En lien avec le Responsable de centre, vous assurez le chargement, le déchargement, la pesée et le classement des animaux ainsi que de leur expédition. Vous vous occupez de leur entretien et de leur surveillance pendant le séjour dans le centre d'allotement. Vous assurez également le nettoyage et l'entretien du bâtiment. Vous aurez également en responsabilité la gestion et l'organisation logistique des tournées de ramassage. De formation agricole. Une première expérience serait un plus. Esprit d'équipe, connaissance du milieu de l'élevage bovin, à l'aise dans la manipulation des animaux et en particulier des bovins, organisé, rigoureux et disponible. Entrée dès accord, CDI, rémunération selon convention collective et expérience, 13ème mois, intéressement aux résultats et complémentaire santé. Poste à pourvoir dans la Nièvre.

AQ005497 - HAUTE SAONE
RESPONSABLE DE MAGASIN LISA JARDINERIE H/F
Filiale d'une coopérative, spécialisée dans l'approvisionnement en agrofournitures, détenant un réseau de jardineries/LISA. Organiser l'activité du point de vente de manière à atteindre les objectifs définis. Encadrer et animer une équipe de conseillers vendeurs. Assurer et/ou superviser les opérations d'approvisionnement du magasin, dans un souci de gestion des stocks. Mettre en oeuvre la politique commerciale. Assurer le conseil, la vente, la fidélisation des clients et adhérents coopérateurs. Suivi des opérations administratives. Reporting. Goût prononcé pour le commerce et sens du service client. Personne de terrain avec sens de l'organisation et aptitudes managériales indéniables. Bonnes connaissances du monde agricole & rural, de l'élevage, du jardin & du végétal, du bricolage. Expérience sur un poste similaire exigée, idéalement en LISA/jardinerie... Polyvalence, dynamisme, rigueur. Certiphyto apprécié. CDI. Rémunération selon profil.

AQ005465 - JURA
CONSEILLER D'ACCOMPAGNEMENT AGRICOLE H/F
OPA. Sous resp. du Responsable d'équipe, met en oeuvre pour développer et assurer le conseil auprès d'une clientèle agriculteurs. Conseil d'entreprise d'un portefeuille clients pour orienter actions et décisions dans une vision globale court et moyen terme. A l'écoute, les accompagne dans leurs projets à court et moyen terme et réalise études économiques, techniques, financiers, juridiques. Développe le portefeuille d'adhérents agriculteurs en assurant adéquation entre besoins et prestations proposées. Formation supérieure (Ingénieur, école de commerce, IAE, Sciences Eco), vous justifier d'une expérience solide dans conseil et gestion d'entreprise et de connaissances générales du milieu agricole. Bonnes aptitudes relationnelles et commerciales. Prise d'initiative, enthousiaste, bonnes capacités relationnelles et pédagogiques. Rigueur, organisation, écoute et prise de recul face aux situations. Permis B. CDI, temps plein à pourvoir dès que possible. Déplacements fréquents en clientèle.

AQ005469 - SAÔNE-ET-LOIRE
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE H/F
Maison de vin. Directement rattaché au DG : tenue des livres, gestion des stocks, administration des ventes, recouvrement, relations administrations, banques et fournisseurs, social. 3 ans d'expérience ou formation gestion BAC + 4. Très bon niveau informatique, rigueur, organisation. CDI cadre 30 K€ brut annuel.

AQ005565 - BOURGOGNE
TECHNICIEN RELATIONS AGRICOLES H/F
Coopérative Laitière. Il sera en charge de garantir la ressource laitière et contribuer à son développement : Suivi qualité du lait et animation démarche qualité, Suivi des volumes de production en lien avec le Service Collecte, Appui technique et gestion des producteurs, Relations producteurs et représentation auprès des instances professionnelles, Animation du bassin laitier, Définition, mise en place et suivi des plans d'actions en accord avec la politique du Conseil d'Administration. Le (la) candidat(e) devra : Avoir une connaissance reconnue de la production laitière, Avoir une aisance relationnelle et une aptitude au travail en réseau, Etre de formation Ingénieur en Agriculture ou expérience équivalente. CDI

AQ005610 - ALSACE
CONSEILLER D'ENTREPRISE - SPECIALISE INSTALLATION H/F
OPA. Sous autorité du resp. d'équipe et directeur pôle « Economie et entreprises », vous serez chargé d'accompagner les agriculteurs dans leurs démarches à l'installation : Appui dossier demandes aide financement, Assister mise en oeuvre projet pdt les 5 premières années. Ingénieur agri/agro ou BTS avec expérience. Maitrise outils informatiques et raisonnement économique. Bonne connaissance du milieu agricole. CDD du 01/09 au 23/12/2016

AQ005461 - JURA
SALARIE POLYVALENT AGRICOLE H/F
Groupement d'employeurs pour une exploitation en polyculture élevage laitier. Vous interviendrez sur l'ensemble des travaux de conduite de matériel, récolte de fourrage, moisson, paille, épandage d'effluents. Formation agricole, conduite et réglage de matériel moderne, intérêt et autonomie ds le travail, capacité à travailler en équipe, expérience souhaitée. CDD 2 mois. du 1er juillet au 31 août 2016. Déplacements indemnisés.

AQ005534 - MEURTHE-ET-MOSELLE
TECHNICIEN AGRO/ENVIRONNEMENT H/F
Syndicat Pro. Sensibilisation à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires auprès de différents acteurs. Réalisation d'accompagnements et de formations des gestionnaires d'espaces. Relationnel. Dynamisme et autonomie. Connaissances en Santé du Végétal, Aménagement paysager, Environnement, Biodiversité et Cartographie. CDD 6 mois à partir de Septembre 2016, avec possibilité de CDI dans la structure.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 - Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :..... TTC
(dont TVA 20 % soit..... €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE ARTISANALE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

14 Boulevard de la Tremouille
Dijon - RCS 307 018 705
Comptes approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 26/05/2016

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE arrêté au 31.12.15
Intérêts et produits assimilés
45 000.01
Revenus des titres à revenu variable
218.62
Commissions (produits)
1 230 637.74
PRODUIT NET BANCAIRE
1 275 856.37
Charges générales d'exploitation
-210 156.00
Résultat brut d'exploitation
1 065 700.37
coût du risque
-700 489.79
Résultat d'exploitation
365 210.58
Résultat courant avant impôt
365 210.58
Résultat exceptionnel
142.28
Impôt sur le bénéfice
-121 784.00
Résultat Net De L'exercice
243 568.86
BILAN PUBLIABLE arrêté au 31.12.15
ACTIF
Créances sur les établissements de crédit
6 688 787.04
opérations avec la clientèle
8 925 337.90
Participations et autres titres détenus à long terme
11 622.00
Autres actifs
56 429.73
Total de l'actif
15 682 176.67
PASSIF
Dettes envers les établissements de crédits
3 744 869.24
Autres Passifs
121 784.00
Comptes de régularisation
755 228.09
Provisions pour risques et charges
6 220 245.74
Dettes subordonnées
2 688 688.13
Capitaux Propres Hors FRBG
2 151 361.47
Capital souscrit
1 905 644.58
Prime d'émission
371 855.22
Réserves
206 064.02
Report à nouveau
-575 771.21
Résultat de l'exercice
243 568.86
Total du passif
15 682 176.67
HORS BILAN
Engagements d'ordre de la clientèle
112 350 337.82
dont Engagements contre garantis FEI
33 551 234.74

AL212616913

NOMINATION

IMI 21.COM

SAS Unipersonnelle
au capital de 500 Euros
Siège social : 1 Route de Pasquiers
21230 Cussy-le-Chatel
RCS Dijon : 815 296 546

Aux termes d'une délibération en date du 21 juin 2016, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la nomination de Mme ALDRIDGE Emma domiciliée 1 route de Pasquiers à Cussy Le Chatel (21230) en qualité de présidente de la société à compter du 21 juin 2016 en remplacement de Mr ALDRIDGE Phillip démissionnaire.

L'article 13 des statuts sera modifié en conséquence.

L'inscription modificative sera portée au R.C.S. tenu par le greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis : La Présidente.

AL212616929

TRANSFERT DE SIÈGE

AGEO PERSPECTIVES RETRAITE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 31 Boulevard de la Motte
21800 Quétigny
483 618 773 R.C.S. Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 16/06/2016, l'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence : Article 4- Siège social

- Ancienne mention « Le siège social est fixé 31 Boulevard de la Motte à Quétigny (21800).

- Nouvelle mention Le siège social est fixé Le plan 69620 Bagnols

Radiation du RCS de Dijon et ré-immatriculation au R.C.S. de Villefranche Tarare.

Pour avis,

AL212616882

COMPTOIR BOURGUIGNON DE VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

SARL au capital de 18.000 €uros
Siège social : Dijon (21000)
61 Rue de la Liberté
015 753 643 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 Juin 2016, le siège social a été transféré de Dijon (21000) – 61 Rue de la Liberté à Dijon (21000) 13 Place Bossuet. L'article 4 (Siège) des statuts a été modifié en conséquence.

La gérante

AL212616918

RECTIFICATIF

SCI 25 BOULEVARD DE BROSSES

Société Civile Immobilière
Capital social : 1 000 €
Siège social : 4 rue Mariotte
21000 Dijon

Dans l'annonce numéro 1379 du 24-06-2016 de l'édition 21, il convenait de lire :

- Siège social : 4 rue Mariotte - 21000 Dijon

Pour avis.

AL212616916

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Geneviève Echinard & Claude Segaut - Anne-Gaël Parry-Avril
Notaires Associés
Société Titulaire d'un Office Notarial
Sucesseurs de Me Jacques LUSSIGNY
16, Rue de Lorraine
B.P. 296 - 21208 Beaune CEDEX

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Claude SEGAUT, Notaire à Beaune le 23 juin 2016, Monsieur Benoît de CHARETTE de la CONTRIE et Madame Ghyslaine de MONTMORILLON, son épouse, demeurant ensemble à Beaune (Côte d'Or), 58 rue de Lorraine, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de La Grande Verrière (Saône et Loire) le 16 mai 1980, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Claude SEGAUT, Notaire, 16 rue de Lorraine 21200 Beaune où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL212616931

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 24/06/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BEIRE-LE-CHATEL: Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant

14 ha 29 a 80 ca - Corvée au chêne: C-340-369 - En folle: ZE-14(J)-14(K) - Pregnery: ZH-48(A)-48(B)-53

VIEVIGNE : Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant

2 ha 92 a 40 ca - En fol: ZB-4

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 20/07/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 Saint-Apollinaire, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212616926

MODIFICATION DE STATUTS

JALAPE EVENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 20.000 euros
Siège social : 20, route de Charrey
21170 Esbarres
538 911 074 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'associé unique du 13 juin 2016, la transformation de la Société en société par actions simplifiée a été décidée à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 20.000 euros désormais divisé en 1.000 actions de 20 euros. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par : Monsieur Daniel PERRIN, 20, route de Charrey – 21170 Esbarres, Gérant. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Monsieur Daniel PERRIN, 20, route de Charrey – 21170 Esbarres, Président. Mention au RCS de Dijon.

AL212616870

VALLOUREC HEAT EXCHANGER TUBES ASIA

Nouvellement dénommée
NEOTISS ASIA SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 5.700.000 €
Siège social : ZI rue Marthe Paris,
21150 Venarey Les Laumes
352 197 113 RCS Dijon

Modifications

Aux termes d'une décision en date du20 avril 2016, le Conseil d'Administration a :

- décidé de coopter, Monsieur Hiroto MARUOKA, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur ASAGE, démissionnaire.

- décidé de coopter, Monsieur Jean-Paul JOYE, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Pierre MICHEL, démissionnaire.- décidé de coopter, Monsieur Olivier GAILHAC, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Nicolas de COIGNAC, démissionnaire.

- décidé de coopter, Monsieur Weihong DAI, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Barthélémy LONGUEVILLE, démissionnaire.

- a pris acte de la nomination de Monsieur Philippe LEBLANC, en qualité de représentant permanent de la Société ALSTOM POWER HEAT EXCHANGE, administrateur, en remplacement de Monsieur Frédéric FERRE.

Suivant procès-verbal du 3 juin 2016,l'Assemblée Générale Mixte a décidé de modifier la dénomination de la Société qui est désormais la suivante : NEOTISS ASIA SAS. L'article 3 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis, RCS Dijon

Le Président

AL212616919

TRANSIMMO

SAS au capital de 10.000 €
Siège social : 15, place Grangier
21000 Dijon
537 440 513 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 16 juin 2016, il a été pris acte :

- De la conversion de la Société en Société Professionnelle de Placement à Prépondérance Immobilière à capital Variable (SPPICAV) sous forme de Société par Actions Simplifiée. Le capital initial est fixé à 10.000 euros. Le capital ne peut être réduit en dessous de 10.000 €.-

- De la modification de l'objet social comme suit : L'investissement dans des immeubles qu'elle donne en location ou qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location, qu'elle détient directement, toutes opérations nécessaires à leur usage ou à leur revente, la réalisation de travaux de toute nature dans ces immeubles, notamment les opérations afférentes à leur construction, leur rénovation et leur réhabilitation en vue de leur location, avec faculté de recourir à l'endettement, et accessoirement la gestion d'instruments financiers et de dépôts, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation et détaillées dans le Prospectus de la SPPICAV.

- De l'adoption de la nouvelle dénomination suivante : OPCI TRANSIMMO

- Que la durée de la société a été fixée à 18 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

- De la nomination en qualité d'administrateurs :

* Immobus, Société Anonyme de droit Luxembourgeois, dont le siège social se situe 1, rue Jean Piret 2350 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 200301 auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg

* M. Georges ROCCHIETTA demeurant 53, avenue de Breteuil 75007 Paris

* M. Jonathan AZOULAY demeurant 19, rue Mousset-Robert 75012 Paris * VOISIN, SAS dont le siège social se situe 15, place Grangier 21000 Dijon, immatriculée au RCS de Dijon sous le N° 310 057 625

- De la nomination de la Société VOISIN, en qualité de Président de la Société qui assumera également les fonctions de Société de Gestion.

Les commissaires aux comptes titulaire, KMPG SA et suppléant, SALUSTRO REYDEL, sont maintenus dans leurs fonctions

AL212616924

SOCIETE ALBERT MOROT

SA au capital de 224.640 €uros
Siège : Beaune (21200)
Château de la Creusotte
515 720 787 RCS Dijon

Suivant décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 JUIN 2016 :

La Société Anonyme a été transformée en Société par Actions Simplifiée (SAS). Ce changement de forme entraîne les modifications suivantes des mentions antérieurement publiées.

Les fonctions d'administrateur de Madame Françoise CHOPPIN, Monsieur Philippe CHOPPIN HAUDRY de JANVRY, Madame Marie-Odile CHOPPIN HAUDRY de JANVRY et de Monsieur Geoffroy CHOPPIN HAUDRY de JANVRY, également Président-Directeur Général, ont pris fin.

Monsieur Geoffroy CHOPPIN HAUDRY de JANVRY demeurant à Beaune (21200) – La Montagne – Avenue Paul Bouchard a été nommé Président.

Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, chaque titre donne droit à une voix.

Les actions se transmettent librement entre associés. Toute autre transmission est soumise à l'agrément de la société donné par décision extraordinaire des associés.

Les autres mentions publiées demeurent inchangées.

Le Président

AL212616930

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL SOCIETE DE POUSSAGE LYONNAISE

Sigle : SPL
SARL au capital de 7.622,45 €
Quai de l'Europe - Péniche Liberty,
21170 Saint Jean de Losne
429321367 RCS Dijon

Aux termes de l'AGE en date du27/06/2016, les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités de : Vente d'alcool et petite restauration sur place ou à emporter, tables d'hôtes avec licence d'alcool et vente d'objets touristiques, chambres d'hôtes, location de vélos et organisation de sorties touristiques.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL212616937

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AP ENTERTAINMENT HOLDING

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
59 rue des Champs Viaux - 21121 Daix
750 592 297 RCS Dijon

PV d 'AGO du 21 juin 2016 : Mme Catherine Prochasson, née Narme, 14 rue le Tartre – 45490 Mignères, a été nommée Gérante à compter du 01/07/2016, en remplacement d'Alexandre Prochasson, 59 rue des Champs Viaux - 21121 Daix, démissionnaire. Mention sera faite au RCS : Dijon.

Pour avis, la gérance

AL212616908

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI HOTEL GAUCHY 2012

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social : 1, rue Arthur Deroye
21 000 Dijon
752 894 881 RCS Dijon

Par décision collective des associés du 31 mai 2016, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur Jean-Christophe Oudin demeurant 1, rue Arthur Deroye – 21 000 Dijon avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1, rue Arthur Deroye – 21 000 Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL212616890

SCI HOTEL GAUCHY 2012

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 1.000 euros
Siège social : 1, rue Arthur Deroye
21 000 Dijon
752 894 881 RCS Dijon

Par décision collective des associés du 31 mai 2016, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur Jean-Christophe Oudin demeurant 1, rue Arthur Deroye – 21 000 Dijon et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL212616891

SARL 2A PRINT

en liquidation
au capital de 40000 euros.
Siège: 2 Rue Léonie Delautel,
21500 Montbard.
RCS Dijon 507981322

A compter A.G.E du 30-04-2016: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur, décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société.

Dépot comptes de liquidation au RCS de Dijon.

AL212616917

DECOMEUBLES SARL

SARL au capital de 8 000 €
37 avenue du 14 Juillet
21300 Chenôve
534 538 145 RCS Dijon

L'AGO du 31.03.14 après avoir entendu le rapport de M. Antonio Manuel ALVES MOREIRA liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

AL212616925

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 06/06/2016 à Dijon, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination sociale : La Solution Médiation

Siège social : 39 Rue de l'Ile 21000 Dijon

Objet social : Le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion humaine et plus particulièrement toutes prestations d'assistance de service relationnel et de conseil aux entreprises tel que la médiation ou les audits sociaux ; la gestion de situation de crise sur le terrain, gestion des relations sociales, des conflits et litiges ; toute activité annexe et connexe à l'objet social ;

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de Dijon

Capital social : 1 000 euros

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Mervant Sylvie 39 Rue de l'Ile 21000 Dijon

AL212616855

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Meursault (21190) du 17 Juin 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : BOURGOGNE TRADITIONS

Siège : 8, rue du 11 Novembre - 21190 Meursault

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 525 000 Euros

Objet : - l'achat d'immeubles, de fonds de commerce, d'actions ou parts sociales de sociétés immobilières en vue de les revendre, - la souscription, en vue de les revendre, des actions ou parts créées ou émises par les mêmes sociétés et généralement toutes opérations immobilières en qualité de marchand de biens, étant précisé que la Société ne pourra pas se livrer à des activités de location, - les opérations d'intermédiaire pour l'achat, la souscription ou la vente des immeubles, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières, - l'achat et la vente de tous meubles, objets d'ameublement, d'art et de décoration, bibelots, gravures, peintures, bijoux, or et métaux précieux, médailles et monnaies, neufs ou anciens, sacs et bagagerie de luxe, nécessaires à l'activité d'antiquaire, et plus généralement l'achat et la vente de tous objets mobiliers usagés ou acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font le commerce, - le commissionnement, le courtage et l'expertise portant sur lesdits objets, - l'organisation de ventes aux enchères.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mr Ludovic TREMEAUX demeurant 8 rue du 11 Novembre - 21190 Meursault

Commissaires aux comptes : Titulaire : S.A.S. LDS AUDIT - Société ayant son siège social 37 B avenue Françoise Giroud - B.P. 61073 – 21010 Dijon Cedex Suppléant : Monsieur Thomas BLANC 37 B avenue Françoise Giroud - 21000 Dijon La Société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.

Pour avis Le Président

AL212616915

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 23.6.2016, il a été constitué une EURL dénommée : JONATHAN - PAYSAGE D'AVENIR.

Sigle : J.P.A.

Capital : 1000€.

Siège : D974 croisement de flacey, Les baraques, 21380 Marsannay le bois.

Objet : entretiens d'espaces verts (tonte, taille, débroussaillage ...) et aménagement de jardin (création, maçonnerie paysagère, aménagement de balcon ...).

Durée : 99 ans.

Gérance : Mr KEMPNICH Jonathan, D974 croisement de flacey, Les baraques, 21380 Marsannay le bois.

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL212616920

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : ORMY

Forme : Société par actions simplifiée (SAS)

Siège : «La Grange» 21350 Villefévry

Objet : négoce, le commerce de gros, la distribution, l'importation et l'exportation de tous produits licites. Et plus précisément la vente de montres et accessoires de mode, «articles de Paris». La vente desdits produits sur foires et marchés.

Durée : 99 ans

Capital : 1000 €

Président : Patrick Lejoille rue du Bas du Crot 21350 Villeberny

Admission aux Assemblée et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires avec accord du Président de la société.

Immatriculée au R.C.S. de Dijon.

AL212616927

SELAS «Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER»
Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER, notaire à Dijon, le 27/06/2016, il a été constitué la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : BERLINE

Siège : à Fontaine les Dijon (21121), 4 Allée des Bruyères

Durée : 99 ans

Objet : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ou de leur enfant ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière.

Capital social : Deux Cent Mille Euros (200000€)

Apports en numéraire : 200.000 €

Gérant : M. Bernard Dupin dt à Fontaine les Dijon (21121), 4 Allée des Bruyères,
Il a été stipulé une clause d'agrément en

cas de cession entre vifs au profit d'un tiers à la société à l'exception du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant et en cas de transmission par voie de succession à toutes autres personnes qu'aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant, au conjoint commun en biens d'un associé décédé et attributaire des parts communes dans la liquidation et le partage de la communauté et aux légataires qui ont en outre la qualité d'héritier en ligne directe ou de conjoint survivant, l'agrément devant être donné par la collectivité des associés. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.
Pour avis et mention
Le notaire

AL212616933

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 27 juin 2016, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CHECK MY SPORT

Forme : Société par actions simplifiée

Siège Social : 16, rue Commandant Cousteau 21000 Dijon

Objet : Mises en relation, propositions de services, en lien avec le sport, entre personnes physiques ou morales, à titre gratuit ou onéreux, par internet, application mobile, consistant à permettre l'accès aux professionnels du sport et tous services pouvant s'y rattacher, rémunérés ou non.

Mises en relation entre personnes physiques, professionnelles ou non, par le biais d'internet, d'application mobile consistant à permettre la pratique du sport.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 15.000 euros

Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.

Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Président de la société : Monsieur Bernard Meunier, demeurant 16, rue Commandant Cousteau 21000 Dijon.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

AL212616935

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu les 09/06/2016 et 14/06/2016 par Olivier COUEDELO, notaire associé à Fontenay-Trésigny (77610), 106 rue Bertaux, il a été constitué une société civile régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil et par ses statuts présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JANPOCLO

Siège social : 4 Grande Rue, cour de Vianne (21700) Meuilley

Durée : 99 ans

Capital : 2 000 € (apports en numéraire)

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés

Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location, occupation à titre gratuit ou par bail des associés ou de certains des associés, vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Gérance : M. Jean Pierre Georges Hugues de SMET demeurant 10 rue Nouvelle (21700) Comblanchien

Immatriculation au RCS de Dijon

AL212616936

NIÈVRE

SUCCESSION

SUCESSION

Avis

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche Comté et du département de la Côte d'Or, Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex ;

- a été nommée par décision du tribunal de grande instance de Nevers, en date du 01/06/2016, curateur de la succession de Mme Pierrette PINSSEAU veuve TZARICK, décédée le 14/06/2014 à Cosne Cours sur Loire, réf 0218005884 les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur des successions de :

Mme Eugénie CHAPUIS veuve CHARLOT, décédée le 12/10/2014 à Guipy, réf 0218001217

Mme Solange CORBISIER veuve BOUCHOUX, décédée le 03/03/2011 à Chateau Chinon, réf: 0212007099

a établi les inventaires estimatifs.

M.Gaston LEMOINE célibataire, décédé le 25/08/2012 à Varennes Vauzelles, Réf 0212006070

Mme Yolande COUTANT, décédée le 23/07/2013 à Chateau Chinon, réf 0218000770

a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif

AL582616928

NOMINATION

DECOSTER FINANCE

SA au Capital de 38 113 €
Siège social : Technopole
58470 Magny Cours
408 080 265 RCS Nevers

Par décision de l'AGAO du 01/07/2015, les actionnaires ont décidé de ne pas renouveler le mandat de M. Jean-Luc DEBARANT en qualité de commissaire aux comptes suppléant et décide de nommer en remplacement la SARL SOGAREC, représentée par M. Frédéric LAPORTE, 3 Rue des Forges 03100 Montluçon pour une durée de 6 exercices.

Le PDG

AL5826 17187

DECOSTER FINANCES

SA au Capital de 38 113 €
Siège social : Technopole
58470 Magny Cours
408 080 265 RCS Nevers

L'AGO du 26/05/2016 prend acte de la démission de Mme Anne-Marie DECOSTER demeurant La Gravière 63190 Bort l'Etang en qualité d'administrateur et nomme M. Virgile DECOSTER, demeurant, 2, Rue de la Monnaie 03170 Bourbon l'Archambault, en remplacement pour la durée restant à courir de son mandat.

Le PDG

AL582617188

KAPS FRANCE

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 20 000.00 €
Siège social : 39 rue de Verdun
58640 Varennes Vauzelles
750 982 852 RCS Nevers

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 15/06/2016, il résulte que :

- La SARL CECOTTI THIERRY & ASSOCIES – 22 route d'Espagne – 31100 - Toulouse, a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

- La SA COMPTAFRANCE – 1 Rue Didier Daurat – 18000 - Bourges, a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelée à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

Mention sera faite au RCS : Nevers. Pour avis, le Président.

AL582617191

TRANSPORTS ALAIN CASSIER

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 000 Euros
Siège social : Z.A de la Guette
58340 Cercy-La-Tour
338 339 146 R.C.S. Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 17 juin 2016, l'assemblée générale ordinaire des associés a nommé en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, la SAS AGM AUDIT LEGAL – 3, Avenue de Chalon à 71380 Saint-Marcel, en remplacement de la SARL ETC AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire dont le mandat est arrivé à expiration.

Le Président

AL58 2617203

SCI LES LAURIERS

L'AGO du 24.6.2016, de la société LES LAURIERS, SCI au capital de 21 342,86€, 45 Boulevard Jérôme Trésaguet, 58000 Nevers, 424 542 538 RCS Nevers, a décidé de nommer nouveau gérant, Mr Ventrin Jean-Pierre, 10 B rue Jean Pigeon, 94220 Charenton-le-Pont, en remplacement de Mme Levoux veuve Ventrin Jeannine décédée.

Mention au RCS de Nevers

AL582617207

SELARL d'Avocats
Centre Victoire - 1 avenue des Cottages
63000 Clermont Ferrand
803 467 166
RCS Clermont Ferrand

POMPES FUNEBRES RASLES - P.F.R.S.

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 3, rue Jean Gautherin
58000 Nevers
430 374 579 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 22/06/2016, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de gérant, à compter du 01/07/2016, en remplacement de Monsieur Denis DABRIGEON, démissionnaire à compter du 30/06/2016, Monsieur Bruno SPAGNUOLO, demeurant 1 rue Paul Henri Spaak - 18000 Bourges,
Pour avis
La Gérance

AL582617209

TRANSFERT DE SIÈGE

PTIT LOUP

EURL au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 rue Saint-Genest
58000 NEVERS - RCS 532 483 419

Aux termes de l'AGE en date du 20/04/2016, le gérant a décidé de transférer le siège social à 3 rue des Conrade à Nevers (58000), à compter du 20/04/2016.

Mention sera portée au RCS Nevers.

AL582616834

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Au terme de l'assemblée générale du 6 juin 2016, les associés de la SARL L'AUTO-ECOLE DU 13ème dont le siège était situé à FOURCHAMBAULT (58600), 64 rue du 4 septembre ont décidé le transfert du siège social à NEVERS (58000), 2 rue du 13ème de Ligne et ont en conséquence modifié l'article 5 des statuts. Le reste sans modification.

AL582616894

S.R.C.

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 8 Rue de Lourdes
58000 Nevers
RCS Nevers 441 256 880

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2016, l'AGE des associés de la SARL S.R.C. a décidé de transférer le siège social du 8 Rue de Lourdes, 58000 Nevers à Forgeneuve - 58660 Coulanges Les Nevers à compter du 15.06.2016, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL582617192

B. D. J. SECURITE

SASU capital 3 000 Euros
Siège : 58000 Nevers
28 rue St Martin
RCS Nevers 789 979 267

En date du 20/06/2016, il a été décidé de transférer le siège social à Saint Didier en Velay (43140), 11 place des Vallards, à compter du 01/06/2016, et de modifier l'article 4 des statuts. Mention au RCS de Nevers.

AL582617193

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Etude de Me Christophe ROBERT Notaire à Nevers (Nièvre) 10 rue Vauban

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Christophe ROBERT, notaire à Nevers (Nièvre), le 14 juin 2016, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la **communauté universelle** par :

Monsieur Albert Roger **CHARTON**, retraité et Madame Régine Marie Françoise **PEZERON**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Eloi (58000), 17 rue des Eglantines.

Monsieur né à Nevers (58000), le 17 janvier 1940.

Madame née à Corvol d'Embernard (58210), le 16 mai 1946.

Mariés à la mairie de Champvert (58300) le 11 juin 1966 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

AL582617190

SCP JP JACOB et C.THEVENY Notaires Associés 14 rue du Maréchal Leclerc 58200 Cosne Cours sur Loire

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire, le 9 juin 2016,

Mr SEGUIN Alain, et Mme JOVELLAR Danièle, son épouse, dt à Colmery (Nièvre) «Les Duprés», mariés à la mairie de Menou (Nièvre) le 9/11/1968, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,

Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans le délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de Justice à Me JACOB, Notaire à Cosne Cours sur Loire.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis.

Me JACOB, Notaire.

AL582617195

MODIFICATION DE STATUTS

SOCIETE GILLET

Société à responsabilité limitée
au capital social de 13 740 Euros
Siège social : Zone Industrielle
58640 Varennes Vauzelles
RCS Nevers 383 950 268

Décision : Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2016

Objet : Transformation de la société en SAS

Anciennes mentions :

Forme : Société à responsabilité limitée

Gérant : Monsieur Thierry GILLET demeurant 202 rue Marcel Cachin à Garchizy (Nièvre)

Nouvelles mentions :

Forme : Société par actions simplifiée

Président : Monsieur Thierry GILLET demeurant 202 rue Marcel Cachin à Garchizy (Nièvre)

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis.

AL582617197

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCP Joël Gauthier & Emmanuel Clerget Notaires à La Charité-sur-Loire (Nièvre) 37 ter, avenue Maréchal Leclerc

LOCATION-GERANCE

Suivant acte reçu par Maître Joël GAUTHIER, Notaire susnommé, le 9 juin 2016, enregistré:

- Madame Marie-Hélène Violette, aide-soignante, demeurant à Pont-Duchâteau (63430) 1 rue Jules Verne.

- Monsieur Philippe Paul Violette, retraité SNCF, demeurant à La-Charité - sur- Loire (58400) 26 avenue Gambetta.

- Mademoiselle Françoise Laurence Violette, infirmière, demeurant à Nevers (58000) 33 rue Faidherbe.

ont résilié le contrat de location-gérance consenti à :

Monsieur Manuel Batista De Figueiredo, Mécanicien Automobile, demeurant à La-Charité-Sur-Loire (58400) 22 rue du Clos.

Concernant un fonds de mécanique générale, achats et ventes de voitures neuves et d'occasion, distribution d'essence sis à La Charité Sur Loire (58400) 26 avenue Gambetta.

La résiliation a effet à compter du 9 juin 2016.

Pour unique insertion

Le notaire

AL582617189

ANIMA +

SARL au capital de 8000 €
Siège social : La Cour du Bois,
58380 Lucenay-lès-Aix
439 116 666 RCS de Nevers

En date du 24/05/2016, l'associée unique a nommé en qualité de gérante Mme Fonverne Anne, demeurant La Cour du Bois, 58380 Lucenay-lès-Aix en remplacement de Mme Fonverne Marie-Dominique, à compter du même jour.

Modification au RCS de Nevers

AL582617208

DISSOLUTION LIQUIDATION

Etude de Maître Jean-Paul GAUTHRON Notaire à Guèrigny (Nièvre), 1, rue Plouzeau

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire reçu par Me Jean-Paul GAUTHRON le 24 mai 2016 enregistré au pôle départemental d'enregistrement de Nevers le 6 juin 2016 bordereau 2016/592 case n° 2 extrait 1251.

Les associés de la SARL TIWAZ PRODUCTIONS, société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 1.500,00 euros dont le siège est à Varennes-Vauzelles immatriculée au RCS de Nevers sous le n∞752199075, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur Monsieur Patrice BARON, demeurant Nevers (58000) 30 rue Romain Rolland, et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour unique insertion Me Jean-Paul GAUTHRON, notaire.

AL582617194

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 03/06/2016, il a été constitué une SAS dénommée MEDIA-NET à capital variable

Siège social: 17 rue des bagelles 58170 Luzy

Capital minimum: 100€, capital initial: 100€, capital maximum: 10000€

Objet: Marketing web, Webmaster et service de traductions

Président: M. Stanislas-Vincent Buch, 17 rue des bagelles 58170 Luzy

Durée: 99 ans

Immatriculation au RCS de Nevers

AL582616844

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Nevers du 20 juin 2016, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS DES LIMES

Siège Social : Les Limes - La Forge - 58500 Surgy

Objet : la production d'électricité à partir de panneaux solaires, énergie photovoltaïque, exploitation d'installation de production d'électricité qui a pour support l'exploitation agricole des associés et la revente d'énergie électrique solaire

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 12 000 euros

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés

Président : Calandre Damien, La Forge - 58500 Surgy.

Immatriculation : Au RCS de Nevers.

AL582617181

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20 Juin 2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EL BARAKA.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Capital : 5 000 euros.

Siège social : 19 rue de Vertpré 58000 Nevers.

Objet social : Restauration marocaine.

Durée : 99 années.

Président : Mohamed Yakhlef, demeurant 48 Avenue Maréchal Leclerc 58400 La Charité Sur Loire.

Admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions sont libres entre associés, dans tous les autres cas, les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL582617185

SCP «Jean-Paul JACOB et Christophe THEVENY» Notaires Associés 14, rue Maréchal Leclerc 58200 Cosne Cours sur Loire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire, le 18/06/2016, enregistré à Nevers.

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE NEVERS

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de MONTREUILLON (AA 16/042)

Biens loués sur partie:

4 ha 97 a 00 ca - Bois de ruere: G-84 - Bois des nasses: G-180 - Champ des rues: G-301 - Les echeintres de la l eau: G-378-379(J)-379(K) - Les garennes: G-274 - Rilon: G-330-331

Et, par extension, Cmne de LORMES:

2 ha 02 a 40 ca - Le triopole: D-423[7] (sans bâtiment)

Et Cmne de MHERE:

1 ha 46 a 60 ca - L haut de chaux: F-35 (sans bâtiment)

Cmne de MAUX (AA 16/041)

Domaine équin (harras):

10 ha 25 a 45 ca

- La chaume gueulot: B-392(A)-392(Z)-393-394-395-396-397

Cmne de NANNAY (AA 16/037)

Biens occupés : recherche investisseur:

2 ha 17 a 35 ca

- Grand fonds: ZE-100 - Grande chaume: ZE-113(*) - Le petit bois de pernay: ZE-66-69

Cmne de SAINT-BENIN-D'AZY (AA 16/043/01/02)

Parcelles de bois:

8 ha 70 a 02 ca - Les dutelles: AI-1-2-3-4-5-6-7-8-9 - Les merats: AI-29-32 - Les sionvignes: AH-73-74-75-76-77-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-99

80 a 01 ca - Bois de vannay: BD-2 - Les petits buissons: BK-81 - Les sionvignes: AH-78-98

Cmne de SAINT-FIRMIN (AA 16/040)

Parcelles de bois:

19 a 90 ca

- Le bois bouro: B-318

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 18/07/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 Nevers, Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582617205

LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulégales.fr recense tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France.

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale & marketing

Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI 2MDH

Forme : CIVILE

Siège social : Saint Loup, 58200, 2 Chemin de la Genetière, Chauffour.

Durée : 99ans

Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Apport en numéraire : 1.000 Euros.

Capital : 1.000€, divisé en 1000 parts de 1€ chacune numérotées de 1 à 1000 attribuées aux associés en fonction de leur apport.

Gérant : Mr Michaël HOUDY et Mme Mélanie DANIEL, dt à Saint Loup, 58200, 2 Chemin de la Genetière.

Pour avis.

Maître Laure PAILLARD.

AL582617196

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 16/06/2016, il a été constitué une SARL

Dénomination : MARRAKECH

Siège social : 26 Rue Marie Davy 58500 Clamecy

Capital : 10000 €

Objet : restaurant

Durée : 99 ans

Gérance : M. LHOUARI Abderrahman 26 Rue Marie Davy 58500 Clamecy

Immatriculation au RCS de Nevers.

AL582617198

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 20/06/2016, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : SAS LA TASSEE

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000 €

Siège social : Maltaverne RN 7 – 58200 Cosne-Cours-sur-Loire

Objet : La restauration sur place et bar.

Président : Mme TOURRET Catherine épouse CARNAT demeurant Maltaverne RN 7 – 58200 Cosne-Cours-sur-Loire

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droits de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Cession des actions et clause d'agrément : Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL582617199

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à FOURS en date du 16 juin 2016, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PETERS

Siège social : Le Champ Donjon, Fours (Nièvre)

Objet : l'achat, la vente de matériaux de construction. Tout type de prestation annexe. La réalisation de petits travaux.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 euros

Président : Tiemen PETERS, demeurant Le Champ Donjon, Fours (Nièvre),

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

AL582617200

AVIS DE CONSTITUTON

Suivant acte reçu par Maître Jean-Philippe BELLIN, Notaire à Saint-Pierre-Le-Moutier (Nièvre), 34, Avenue du Général de Gaulle, le 26 mai 2016 a été constituée une société à responsabilité limitée une société à responsabilité limitée enregistrée à Nevers le 7 juin 2016, bordereau 2016 n° 602 ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : Reprogrammation – mise au point électronique, entretien – préparation automobile, vente de pièces origine et performance, achat vente de véhicule neuf et d'occasion, dépannage.

Dénomination : SARL MAGNY COURS AUTO RACING

Siège social : Magny-Cours (58470), Champ des perches.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR).

Cessions de parts : les cessions entre associés sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Gérance : Monsieur William LAURETTE demeurant à Saint-Malo-en-Donziois (58350) Les Pontots et Monsieur Arnaud SALMIN Nevers (58000) 68, rue de Nièvre.

L'exercice social commence le 1er juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

AL582617201

YONNE

➜ DÉMISSION

DELPH

SAS au capital de 68.603 Euros
Zone Artisanale « Le Franc Allais »
89210 Brienon sur Armançon
391 544 194 R.C.S. Sens

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 30/06/2015 il a été pris acte de la désignation de la société COFIREC – 11 rue Lafayette – 75009 Paris en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et de la société SAIMAN EXPERTISE COMPTABLE -3 rue Léon Cogniet – 75017 Paris en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, à compter du 30/06/2015 pour une durée de 6 ans.

Mention en sera faite au RCS de Sens

AL892617234

➜ SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche Comté et du département de la Côte d'Or, Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 DIJON cedex ;

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance d'AUXERRE, curateur des successions de :

. en date du 07/06/2016,

M. Michel DUPONT veuf, décédé le 24/09/2008 à TONNERRE, réf 0218005623

M. Thierry BEAUPAIN célibataire, décédé le 19/11/2015 à AUXERRE, réf 0218005628

. en date du 08/06/2016,

M. François FAUCONNIER divorcé, décédé le 28/07/2014 à TONNERRE, réf 0218005612

Mme Alice DESLINS divorcée HATON, décédée le 03/01/2015 à ST FARGEAU, réf 0218005614

M. Claude PHILIPPON divorcé, décédé le 08/09/2013 à AUXERRE, réf 0218005615

Mme Georgette LONGUET veuve YVONNET, décédée le 22/10/2013 à L'ISLE SUR SEREIN, réf 0218005619

. en date du 14/06/2016, Mme Catherine SOUAILLE divorcée MILLIOT, décédée le 13/09/2008 à AVALLON, réf 218005876

les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR

- curateur de la succession de Mme Maria DEGLI AUGELLI épouse CHRETIEN, décédée le 27/09/2010 à RENNES (35), réf 0212006512

déposera le compte rendu de succession au tribunal de grande instance de SENS le 18/08/2016

AL892617219

➜ NOMINATION

SOCIETE FINANCIERE GOURMAND

Par décision du 30.6.2015 les associés de la , SAS au capital de 238.662,50 €, siège social Auxerre (89) 16, av. Foch, 413 822 057 RCS Auxerre, constatant l'expiration des mandats des Commissaires aux comptes, ont décidé de ne pas renouveler celui du Commissaire aux comptes titulaire, et ont nommé un nouveau Commissaire aux comptes titulaire. Ancienne mention publiée : CAC titulaire : M. Yves MAZO 10, rue Giono 21000 DIJON. Nouvelle mention : CAC titulaire : VERSALYS 6, rue Saint-John Perse 21000 Dijon.

AL892617189

➜ DROIT DE PRÉEMPTION

DROIT DE PRÉEMPTION

La Ville de Sens a approuvé, lors du Conseil Municipal du 20 juin 2016, par la délibération n°DEL160620430033 la mise en place d'un DROIT DE PREEMPTION RENFORCE pour les fonds commerciaux et artisanaux ainsi que pour les baux commerciaux.

La délibération est affichée à l'Hôtel de Ville de Sens 100, rue de la république. Les documents ainsi que le plan définissant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sont consultables à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais / Ville de Sens – 21, boulevard du 14 Juillet de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30 du lundi au vendredi- du 1er juillet au 1er septembre 2016.

AL892617225

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI CATER

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2016 de la société CATER, société civile immobilière au capital de 1000,00 euros, siège social : 11, rue des Préaux, 89140 Courlon sur Yonne, RCS Sens n°813 445 756.

Il a été décidé de transférer le siège social de la société à compter du 4 av ril 2016 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Ancienne mention : 11, rue des Préaux, 89140 Courlon sur Yonne.

Nouvelle mention : 2 Ter, avenue du Château, 89340 Champigny.

AL892617184

Me Laurie
TOUBLANC-CHAMPEYROL
Notaire
3 rue du Vieux Château
03360 Ainay-le-Château

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Dénomination : SCI STABYLO
Forme : société civile
Capital : 81 500,00 Euros
Siège social :
44 avenue du Général Lambrigot
64500 St Jean de Luz
SIREN : 491 205 019 - R.C.S : Bayonne

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Lyon du 06 février 2016 enregistré au S.I.E de Bayonne le 03/03/2016 Bordereau n°2016/240 Case n°3 les associés de la SCI STABYLO ont décidé de transférer le siège social de la société du 44 avenue du Général Lambrigot 64500 Saint Jean de Luz à Annay sur Serein (89310) «Château de Moutot» Moutot, à compter du 15 février 2016. Et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au RCS d'Auxerre.

Pour avis.

AL892617206

JPACONSEIL

SARL au capital de 8000,00 Euros
433, Les Etangs de Béon,
45210 Bazoches sur Le Betz
512931015 R.C.S. Orléans

Par décision de L'Associé Unique en date du 18/06/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 1, Les Songes, 89150 JOUY à compter du 01/07/2016.

Gérance : Monsieur Jean-Paul ARCHIER, demeurant 1, Les Songes, 89150 Jouy

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Orléans.

AL892617213

SCI AUFFRAY-FURTADO-HEINE

Société Civile à capital variable
Au capital minimum de 120,00 Euros
Siège social : 4 rue Barye
75017 Paris
502262918 RCS de Paris

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27/02/2016, il a été décidé de transférer le siège social du 4 rue Barye 75017 Paris au 19 route de Villeneuve, 89500 Rousson, et ce à compter du 27 février 2016.

Objet: L'acquisition de biens immobiliers, la propriété, la gestion, l'administration et la disposition de biens dont elle pourrait devenir propriétaire par la suite, tous placements de capitaux sous toutes ses formes.

Durée: 99 années

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera radiée au RCS de Paris et immatriculée au R.C.S de Sens.

AL892617214

LE STUDIO

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social (avant transfert) :
117 ter rue du Point du Jour,
92100 Boulogne Billancourt
RCS Nanterre 794 483 495 00014

Aux termes d'une décision en date du 20 juin 2016, le président associé unique de la société par actions simplifiée LE STUDIO, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 117 ter rue du Point du Jour, 92100 Boulogne Billancourt au 24 rue Fécauderie à 89000 Auxerre à compter du 20 juin 2016 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 794 483 495 :

Sera radiée de Nanterre par fermeture du siège et transfert à Auxerre

Fera l'objet d'une modification de son immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Auxerre, où l'établissement principal (déjà inscrit) deviendra SIEGE-ETABLISSEMENT PRINCIPAL.

Président : Monsieur Didier TARDY, demeurant 80 grande rue 89400 Bassou

Pour avis

Le Président

AL892617215

AUTO'SERVICES

SARL au capital de 4000,00 Euros
6, rue Gaston Corgibet,
89100 Fontaine la Gaillarde
518499496 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/06/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 1 Allée du stade, 89100 Nailly à compter du 01/07/2016.

Gérance : Monsieur David Dicop, demeurant 6, rue Gaston Corgibet, 89100 Fontaine la Gaillarde

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL892617233

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

LA VALLEE DU RENARD

SARL au capital de 5000,00 Euros
3 Chemin de Champbertrand
89100 Rosoy
801236217 R.C.S. Sens - Sigle : LVR

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21/06/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 10 rue de Penthièvre, 75008 Paris à compter du 01/07/2016.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL892617236

CLE DE VOUTE

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000.00 €
Siège social : 1 rue des Sureaux
89300 Saint-Aubin-sur-Yonne
813 788 759 RCS Sens

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 21 Juin 2016 :

Le siège social a été transféré, à compter du 21/06/2016, de 1 Rue des Sureaux - 89300 Saint-Aubin-sur-Yonne, à 91 Rue Lafayette - 75009 Paris.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, la gérance.

AL892617238

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SCEV DOMAINE ROMAIN BONNET

Société civile
au capital de 98 500 euros
Siège social : 1 rue des Ardillats
89800 Fleys
438 278 160 Rcs Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2016 a décidé d'augmenter le capital social de 37 200 euros, ce qui a pour effet de le porter à la somme de 135 700 euros.

Pour avis, la gérance.

AL892616912

S.A.R.L. YONNE RECYCLAGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 150 000 Euros
Siège social : route de Chablis -
89290 Venoy
408 094 241 R.C.S. Auxerre

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er Juin 2016 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 400 000 Euros par apports en numéraire, ce qui porte le capital à 550 000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL892617188

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MERCY

Avis de mise à l'enquête publique
de la révision du zonage d'assainissement
de la commune de Mercy

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le maire de Mercy en date du .25 juin 2016, la révision du zonage d'assainissement sera soumise à l'enquête publique du 15 juillet 2016 au 18 août 2016 inclus.

Monsieur FOUGERE Pascal assumera les fonctions de commissaire-enquêteur,

Monsieur Philippe BUSTIN assumera les fonctions de commissaire-enquêteur suppléant

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la mairie de MERCY aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie de MERCY lequel les annexera au registre.

- Une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur à la mairie de MERCY les :

Vendredi 15 juillet 2016 de 10hà 12 h

Samedi 30 juillet 2016 de 10h à 12 h

Jeudi 18 août 2016 de 14h à 16 h

afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.

Le Maire

J.L.Leprun

AL892616932

➜ MODIFICATION DE STATUTS

DCE DE VISU

SARL au capital de 70000 €
Siège social :Route de Villevallier,
89330 Saint-Julien-du-Sault

L'AGE du 31/12/2015, a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 31/12/2015 et a nommé en qualité de Président M. DERUE MARC, demeurant Le Moulin d'en Bas, 89330 Saint-Julien-du-Sault.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance.

Accès aux assemblées et vote : Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : les cessions d'actions doivent être autorisées par la majorité des actionnaires. Modification du RCS de Sens.

AL892617185

VDB TRANSPORT

SARL à associé unique
au capital de 17.000 €
sise 1 rue des Noisetiers
89260 Perceneige
500561972 RCS de Sens,

Par décision de l'AGE du 20/06/2016,il a été décidé de:

- transférer le siège social au passage à niveau 77 89150 Villeneuve La Dondagre.

-d'étendre l'objet social à: l'élevage d'autres animaux

Mentions au RCS de Sens.

AL892617203

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Communes de CHABLIS et LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE - vigne AOC Chablis, AOC Chablis 1er Cru et bois-taillis - fonds occupé - recherche d'un apporteur de capitaux pour le maintien du fermier en place :

CHABLIS : 97 a 63 ca - Benfer: YL-3 - Vallee des vaux: YL-80-90-91

10 ha 31 a 99 ca - Benfer: YL-4(J)-4(K) - Bois de boroy: L-939[124](J)-939[124](K)-941[124] - Sous boroy: YL-28-29-33-35-42

70 a 43 ca - Les baumonts: D-1617[963]-1619[964]-1621[961](J)-1621[961](K)-1623[966](J)-1623[966](K)-1625[967](J)-1625[967](K)-1627[968](J)-1627[968](K)-1629[969]

LA CHAPELLE-VAUPELTEIGNE : 28 a 24 ca - Bas de la gelinotte: ZL-71 - La provenche: ZH-156[2]

2 ha 15 a 61 ca - Vau courcieres: ZI-37

1 ha 91 a 53 ca - Vau courcieres: ZI-36-38-40

CHICHEE - terre à planter AOC Chablis 1er Cru - fonds occupé - recherche d'un apporteur de capitaux pour le maintien du fermier en place

44 a 56 ca - Vaucopins: C-2081[120]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 18 juillet 2016** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892617235

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/06/2016 prononçant la liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 24.06.2016 au profit de **la SAS BRINES** 13 impasse de la Lampe 89400 Cheny (plâtrerie, maçonnerie). RCS Auxerre 318699006. CIP 3848. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL892617190

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/06/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl N.T.H.** 34-36 Boulevard Vaulabelle 89000 Auxerre (restaurant). RCS Auxerre 510305063. CIP 3849. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de

Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892617191

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/06/2016 prononçant la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **VANESSA DESAINTJEAN** SARL 2 Rue du Pavillon 89380 Appoigny (fleuristerie). RCS Auxerre 807525399.

CIP 3850. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892617192

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/06/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl BIOTIC INTERNATIONAL ORGANIZATION** Les Joumiers 89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye (camping). RCS Auxerre 349163402. CIP 3851. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC..

AL892617194

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/06/2016 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **la Sàrl EPARNET** 74 route d'Auxerre 89380 Appoigny (produits sanitaires et d'assainissement). RCS Auxerre 532989241. CIP 3837. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL892617195

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/06/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl LA MAGIE DES SENTEURS** 5 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre. RCS Auxerre 752506550. CIP 3680.

AL892617196

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/06/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl MINTH** 33 avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 811542505. CIP 3799.

AL892617197

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/06/2016, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de **Monsieur Jean Claude GILLET** 29 rue Charles Roland 89550 Hery. RCS Auxerre 338893548. CIP 2532.

AL892617198

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/06/2016 autorisant la cession à **Mlles Alexia et Sophia ABIDI** de 3 caves, lots 31, 32 et 33 de l'immeuble cadastré BK74 72, Rue Sedaine 75011 Paris appartenant à la Sàrl LA PHOCEENNE 89350 Champignelles (Construction d'immeubles, marchand de biens). RCS Auxerre 775718349. CIP 2740.

AL892617199

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/06/2016 autorisant la cession au profit de

Monsieur Fabrice FAURE d'un appartement lot N°13 et d'une cave lot N° 29 l'immeuble cadastré BK74 72, Rue Sedaine 75011 Paris appartenant à la Sàrl LA PHOCEENNE 89350 Champignelles (Construction d'immeubles - marchand de biens). RCS Auxerre 775718349. CIP 2740.

AL892617202

Jugement du Tribunal de Commerce de Troyes en date du 29-03-2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif (L.622-30) de **la SA ETABLISSEMENTS GATEAU** route de Semur en Auxois 89420 Cussy-les-Forges (RCS TROYES 622 880 425)

AL892617224

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/06/2016 autorisant la cession au profit de **Monsieur Serge MAGNIEN** de 2 caves, lots 26 et 27 de l'immeuble cadastré BK74 72, rue Sedaine 75011 Paris appartenant à la Sàrl LA PHOCÉENNE 89350. Champignelles (Construction d'immeubles - marchand de biens). RCS Auxerre 775718349. CIP 2740.

AL892617201

AVOCATS VIGNET & ASSOCIES
VIGNET-NOËL-SANONER
Société d'Avocats
inter-Barreaux
Auxerre & Sens
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

LA FERME DE BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 7 800 euros
Siège social : Zone Industrielle
89120 Charny
442 80 2443 RCS Sens

Avis de transformation.

Aux termes d'une délibération en date du 22 juin 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 800 euros. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société .Monsieur Christophe PINEAU, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Président de la société : la Société PINEAU-BANESSY, société par actions simplifiée au capital de 170000 euros, dont le siège social est à CHARNY (89120) ZA Sud - 3 Chemin de la Vallée et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 811 024 355 RCS Sens, représentée par Monsieur Christophe PINEAU, Président. Commissaires aux comptes nommés : La société MARINE AUDIT, domiciliée 8 rue Pelée - 75011 Paris, titulaire, Madame Mathilde CHEDRU, domiciliée 23 rue Allard – 94160 Saint-Mandé, suppléant.

Pour avis, le Président.

AL892617208

ENTREPRISE AUGUSTE ROSSI

**Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 89310 Etivey
RCS / Auxerre 309 046 787**

En vertu des décisions de l'associée unique du 03 juin 2016, il résulte que l'objet social a été étendu, à effet du même jour, aux activités :

- d'aménagement d'espaces naturels, de création et d'entretien d'espaces verts,
- d'aménagement et de réfection de berges et rivières,
- de location de matériels avec ou sans chauffeur.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

RCS / Auxerre

Pour avis.

AL892617217

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE GRESIGNY

**SCI au capital de 5335,72€
Siège social : 89630 Beauvilliers
Manoir de Gresigny
443 972 526 RCS Auxerre**

Par AGE du 23/4/08, les associés ont décidé de proroger la durée sociale pour 30 ans soit jusqu'au 21 mai 2038. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Par AG du 7/10/15, ont été nommés en qualité de co-gérants : Laurence de BODINAT demeurant 19 rue Armengaud 92210 Saint-Cloud et Baudouin de Bodinat demeurant 19 rue Armengaud 92210 Saint Cloud et ce en remplacement de M. Jean de Bodinat

Dépôt légal au RCS D'Auxerre.

AL892617227

SCI DE LA VIGIE

**SCI au capital de 430.914,69 Euros
Siège social : 2 rue de la Vigie
89300 Joigny
397 590 928 RCS Sens**

Aux termes d'un acte reçu par Maître BROCARDI, Notaire à Joigny, les 27 et 31 janvier 2012, la société SCI LA VIGIE de l'immeuble a procédé à un retrait partiel d'actifs immobiliers, portant le capital social de 430.914,69 euros à 270.914,69 euros.

Aux termes d'un acte reçu par Maître BROCARDI, Notaire à Joigny, les 27 et 28 septembre 2013, Monsieur et Madame René MARTIRE ont fait apport à la société SCI LA VIGIE de divers immeubles portant le capital social fixé de 270.914,69 euros à 471.704,69 euros.

Aux termes d'une assemblée générale en date du 16 mai 2016, les associés ont statué sur l'attribution des parts dépendant de la succession de Monsieur René Léon MARTIRÉ décédé à Auxerre le 23 mai 2014.

Mention faite au RCS de Sens

AL892617231

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL VRAIN VB

**au capital de 1000€
siege social:
promenade du grillon
89170 Saint Fargeau
532648466 RCS Auxerre**

Suivant l'AGE du 16/06/2016 l'assemblé a pris note de la démission de Mme Vrain Valérie de sa fonction de co-gérante, Mr Vrain Benoit exercera seul les fonctions de gérant.

AL892617163

DOMAINE DE BRECHAIN

**Société civile
au capital de 365 877.64 €
Siège social : rue de Bréchain
89800 Fye
R.C.S : Auxerre 409 478 989**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2016, il résulte qu'à effet du même jour, Monsieur Régis FEVRE, a été nommé cogérant, sans limitation de durée. L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence

Mention sera faite au RCS : Auxerre

Pour avis,

AL892617211

➜ NON DISSOLUTION

SARL HENRY H2F

**Société à responsabilité
à associé unique
Au capital de 5 000 €
Siège social : 7 Rue Mozart
89300 Joigny
Rcs Sens 535 056 675**

Aux termes d'une délibération en date du 30 mai 2016, l'associé unique a décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la gérance.

AL892617207

**ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42**

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EURL REFAIT BATIMENT ET IMMOBILIER

**Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 25 000,00 euros
Siège social : Château de Vaulichères
89700 Tonnerre
523 011 245 RCS Auxerre**

Avis de dissolution et de nomination du liquidateur

Suivant décision de l'associé unique, celui-ci a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mai 2016.

A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :

- Monsieur Olivier REFAIT demeurant Hameau de Vaulichères - 89700 Tonnerre.

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :

Hameau de Vaulichères - 89700 Tonnerre.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis, le liquidateur.

AL892617126

TECHNIQUES ET SERVICES INDUSTRIELS «T.S.I.»

**Société en liquidation
E.U.R.L au Capital de 7 622,45 Euros
11, route de Montigny la Resle
89230 - Rouvray
R.C.S. Auxerre
B 402 589 139 (1995 B 191)**

Par décision du 13 juin 2016, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a,

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur Jean-Marie Mathieu, demeurant à 11 route de Montigny la Resle - Rouvray (89230) et l'a déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS : Auxerre.

Pour avis,

AL892617186

EARL DE LA BARBOTTIERE

**Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 136 746,77 euros
Siège social : 24, rue de la Barbottière
89550 Héry
403 353 287 RCS Auxerre
Liquidateur : M. Gérard Blin
24, rue de la Barbottière
89550 Héry**

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2016, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL892617154

➜ AVIS DE CONSTITUTION

SAS GEAE BATIMENT

Le 8 juin 2016 à Villeneuve La Guyard, il a été créé la société suivante :

Nom : GEAE BATIMENT

Forme : SAS

Siège social : 54 Rue de Bichain à Villeneuve La Guyard (89340)

Objet social :

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Maitre d'œuvre Contractant Général

Durée : 99 ans

Capital social : 3 000 € divisé en 300 actions

Présidente : Mme Céline Lemot demeurant au 54 Rue de Bichain à Villeneuve La Guyard (89340),

Dépôt légal RCS Sens

La Présidente

AL892617124

AVIS DE CONSTITTUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Epineuil (Yonne) du 17 juin 2016, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole (G.F.A.), société civile particulière, régi par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :

- **Dénomination** : VIGNOBLES BECK-MATHIAS ;
- **Siège** : Epineuil (89700), Route de Troyes ;
- **Durée** : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre;
- **Objet** : la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme conformes aux articles L. 416-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition ;
- **Capital** : 255 000,00, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
- **Gérance** : a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée : Monsieur Bastien Mathias, demeurant à Route de Troyes - 89700 Epineuil.

Pour Avis, la gérance.

AL892616916

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Tronchoy en date du 30-06-2016 de: DELTA SOLUTIONS.

Forme: SASU à capital variable .

Capital et minimum: 5000 Euros. **Maximum**: 50000 euros.

Siège: 1 rue Notre-Dame de Bellevue, 89700 Tronchoy.

Durée: 99 ans.

Présidence: Godefroy Bès de Berc, 1 rue Notre-Dame de Bellevue 89700 Tronchoy.

Objet: Efficience énergétique, réseaux de chaleur, énergies renouvelables. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire.

RCS: Auxerre.

AL892617193

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/06/2016, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GMCL.AUTOS

Objet social : Réparations, dépannage, remorquage, tôlerie, peinture, vente de véhicules d'occasion et de pièces détachées

Siège social : 33 avenue d'Egriselles, 89000 Auxerre

Capital : 8000 Euros

Durée : 99 ans

Président : Monsieur GOHON Michel, demeurant 1 rue Georges Guyot 89400 Laroche Saint Cydroine

Immatriculation au RCS de Auxerre

AL892617200

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : ABD TAXI

Forme : Société par actions simplifiée (SAS)

Siège : 14 bis rue des Carrières 89100 Maillot

Objet : transport de voyageur par taxi.

Durée : 99 ans

Capital : 1000 €

Président : BOUHAFS KHALID demeurant 14 bis rue des Carrières 89100 Maillot

Admission aux Assemblée et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires avec accord du Président de la société.

Immatriculée au R.C.S. de Sens

AL892617204

**Legalys Conseils
Route d'Orléans -
BP 89 - 18230 St Doulchard**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bourges du 23/06/16, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ABS

Siège social : 69 bd du Mail - 89100 Sens

Objet social : L'exploitation de tous établissements de restauration, restauration rapide, débit de boissons, la fabrication de tous plats cuisinés à consommer sur place, à emporter ou à livrer.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre

Capital social : 30 000 euros

Gérance : M. Antony Anandout, 10 rue des Castors, 18000 Bourges.

Pour avis, la Gérance

AL892617205

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 juin 2016 à Escolives sainte Camille, il a été constitué une société civile immobilière.

Dénomination sociale : Sci Martin frères

Forme : Société civile immobilière.

Objet : L'acquisition par tous moyens (achat, échange, apport ou autrement), de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Capital social : 200 euros.

Siège social : 3 rue des réservoirs, 89290 Escolives Sainte Camille.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 200 euros.

Gérant : M. Julian MARTIN demeurant 3 rue des réservoirs, 89290 Escolives Sainte Camille.

Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à l'agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL892617210

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/06/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : KANA PROMOTION

Siège social : 66, rue des Renardières, 89140 Pont-sur-Yonne

Forme : SAS

Capital : 5000 Euros

Objet social : Promotion immobilière, notamment toutes opérations d'achat et de vente dans le domaine immobilier, toutes opérations de construction et de financement relevant de la promotion immobilière, directement et indirectement, tant en France qu'à l'étranger.

Président : Monsieur Graciano DE MACEDO demeurant : 9, rue Saint Jean - 89140 Pont-sur-Yonne élu pour une durée indéterminée

Directeur général : Madame Nathalie DE MACEDO née BESLIN demeurant :

9, rue Saint Jean - 89140 Pont-sur-Yonne

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :

Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL892617212

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans une SARL dénommée ANNECY AUTONOMIE au capital de 1.000 €, ayant son siège social à Nitry (89) 12, voie des Préaux, ayant pour objet la location et la vente de matériel médical et orthopédique, matériel pour le maintien à domicile, matériel de réadaptation, matériel et instruments médico-chirurgicaux, matériel de rééducation, matériel de confort, aides techniques pour personnes handicapées, ainsi que toutes prestations techniques liées à ces matériels et la récupération de déchets. M. JP HUET demeurant à Levis (89) 7, Lieu-dit La Bruere, a été nommé gérant. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

AL892617226

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande ☐ Aviculture
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

SIGNATURE

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

Sapin-Expo

Le sapin de Noël naturel a désormais son salon

Terre emblématique du sapin de Noël, Saulieu a accueilli le premier salon de matériels et de services dédiés aux producteurs de sapins naturels.



Pépiniéristes, semenciers, distributeurs de matériel végétal... les producteurs étaient souvent invités à faire leur "marché" sur le salon.


Des matériels rutilants pour tous types de travaux...



Les décos de Noël, version fleuristes

La bonne saison pour les sapins de Noël c'est la mi-juin, preuve en est la tenue du premier salon Sapin-Expo à Saulieu, qui a rassemblé entre le 13 et 15 juin, de nombreux professionnels du matériel spécifique sapin de Noël, mais aussi de nombreux acteurs de la filière, de Bourgogne, de France et d'ailleurs, puisque les clients internationaux ont aussi fait le déplacement.

Le Morvan 1ère région productrice

Le Morvan est une terre emblématique pour le sapin de Noël on le savait déjà, mais ce que l'on sait moins, c'est que la filière génère un chiffre d'affaires annuel de près de 148 millions d'euros pour le seul marché français, où sont écoulés 5,7 millions de sapins naturels pendant la période des fêtes de Noël. Deux associations rassemblent les producteurs, l'une nationale, l'Association française du sapin de Noël naturel ((AFSNN) et l'autre régionale, l'Union des producteurs de sapins de Noël du Morvan (UPSNP). Le Morvan seul, s'affiche comme la première région productrice avec 1 200 000 sapins, sur les 5,7 millions produits nationalement.

L'union fait la force et les deux organisations ont rassemblé leurs moyens et compétences pour créer Sapin Expo, présidé par Jean-Christophe Bonnoron, association en charge de l'organisation de ce premier salon international, entièrement consacré à la filière Sapins de Noël. Comme tous les producteurs, ceux qui travaillent dans cette filière éprouvent le besoin de se rassembler pour échanger, s'informer et... commercer. Sapin-Expo leur a offert cette opportunité en intégrant toutes les composantes de la filière : semenciers, pépiniéristes, producteurs, distributeurs, transformateurs, machinisme, services bancaires, assurances et gestion... Le succès de cette première édition, soutenue par la commune de Saulieu, devrait être un gage de pérennité.

ANNE-MARIE KLEIN


L'entreprise Marchand s'est diversifiée dans la création et la production d'articles de décoration pour les fleuristes et les magasins d'horticulture.


Les chalands dans les magasins et centres commerciaux risquent d'en voir de toutes les couleurs.

Du bois dont on fait les sabots et les bûches

L'histoire de l'entreprise se confond avec celle des sabots. Pour façonner les sabots, rien de mieux que le bouleau et Pierre Marchand en avait fait une production phare de son entreprise, dans les années 1947, au Gouloux, petite commune et site très touristique du Morvan. Dans les années 1980, l'histoire du sabot s'écrivait déjà au passé et pour éviter qu'il en soit de même pour les établissements Marchand, une nouvelle production fait son entrée à l'usine : la demi-bûche support du sapin de Noël et les articles de décoration en bouleau et bois tendres destinés aux fleuristes et autres magasins d'horticulture. Du pied au sapin, il n'y avait qu'un pas et l'entreprise s'est lancée dans le flocage des sapins naturels. Depuis, les communes, les magasins et les centres commerciaux en voient de toutes les couleurs, mais le marché est très concurrentiel. En revanche, les demi-bûches supports de sapin représentent un marché important pour l'entreprise (70% de son activité) avec 2 millions de pièces produites grâce à un important investissement machine (1 million d'euros). Dernière diversification, l'entreprise produit maintenant et propose des contenants et emballages bois. Le sabot reste toujours une production emblématique, avec fabrication et finition à l'ancienne, mais le fonds de l'activité est bien ancré dans le présent et les nouvelles opportunités qui s'offrent dans la filière sapin du Noël naturel. Pour l'anecdote, une partie de l'activité est saisonnière car pour éviter que les supports ou les décos ne sèchent trop rapidement, les commandes sont toutes réalisées juste avant les fêtes. L'entreprise, qui tourne alors à flux tendu, passe d'une douzaine d'emplois fixes à 40 et 50 personnes en pleine saison de production. Les établissement Marchand utilisent des bois bénéficiant du label PEFC, y compris pour les pieds de sapins.

Bienvenue à la ferme

Produits fermiers et naturels pour une gastronomie festive

Au détour du Salon, des adhérents locaux de Bienvenue à la ferme et d'autres producteurs fermiers avaient dressé leur étal pour proposer tous les trésors d'une gastronomie festive, susceptibles d'accompagner dignement un sapin naturel. Produits naturels avec les truites (pisciculture de la Petite Verrière), les escargots (L'escargot Morvandiau), les foies gras (Pascal Laprée), les fromages de chèvre (Chèvrerie de Blancy) et de brebis(bergerie de Conrieux) , les miels (miellerie des monts et merveilles), les vins (domaine Vincent Bouzereau et cave Coulaudin-Bussy) et champagnes (champagne Levaillant), les confiseries (confiserie artisanale Le Vernet).



Directement du producteur à l'assiette du consommateur... sans attendre les fêtes bien sûr.